REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MDAT
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

REGION ITASY
MANDRIORAMO - MIAMO - MANOLAKAZO

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL (SAC)

COMMUNE RURALE : ZOMA BEALOKA

DISTRICT : MIARINARIVO

REGION : ITASY

« Zoma Bealoka 2038 dia ho Kaominina Ambanivohitra Maitso, manana fintantana mahaomby ary mifanerasera amin'ny anatiny sy ny ivelany ka mamatsy vary ny manodidina »







AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

PLANETE URGENCE
GroupeSOS
RÉCONCILIER L'HUMAIN ET LA FORÊT

SAHA
Soa Ifafy Hampahomby ny ho Avy

Tapia

Table des matières

Introduction 1
1. Contexte 1
2. Objectifs 1
3. Résultat attendu 1
4. Principe méthodologique 2
1.1 Phase d'élaboration et de validation du diagnostic territorial communal 2
2.1 Phase prospective : 3
3.1 Validation 7
5. Date marquante dans l'élaboration du SAC 8
PARTIE 1 : Etat des lieux et analyse diagnostique 9
1. Rétrospective de la Commune 10
1.1. Peuplement et installation humaines (démographie et structure du territoire) 10
1.2. Statuts administratifs (rétrospective administrative) 10
1.3. Occupation du sol 2017 10
2. Analyse de l'existant 12
2.1. Contexte administratif 12
2.2. Le profil environnemental et physique 14
2.2.1. Relief et pente (aménageabilité) 14
2.2.2. Réseau hydrographique et bassin versant 16
2.2.3. Climat et Changement climatique 17
2.2.4. Occupation des sols 19
2.2.5. Pédologie et géologie 22
2.3. La dimension sociale et sociétale 26
2.3.1. Démographie et ethnie 26
2.3.2. Mouvement migratoire et taux d'accroissement de la population 27
2.3.3. Habitation 28
2.3.4. Le système éducatif 29
2.3.5. Santé publique 30
2.3.6. Accès à l'eau potable 32
2.3.7. L'assainissement et l'hygiène 33
2.3.8. Approvisionnement en énergie domestique 34
2.3.9. Sports et loisirs 35
2.4. Le tissu économique et moyen de subsistance 36
2.4.1. L'économie résidentielle 36
2.4.2. L'économie productive 37
2.5. La gouvernance locale et territoriale 41
2.5.1. Organisation de la gouvernance locale 41
2.5.2. Bureau administratif 41

2.5.3. Compte administratif41
2.5.4. La fiscalité locale42
2.5.5. Le Foncier45
2.5.6. Sécurité territoriale45
2.5.7. Service Déconcentré de l'Etat46
2.5.8. Association et VOI46
2.6. La structuration du territoire47
2.6.1. Accessibilité47
2.6.2. Infrastructures de télécommunication49
2.6.3. Réseau d'établissements humains49
3. Schéma spatial d'aménagement du territoire communal en 202353
3.1. Structure de l'aménagement du territoire communal en 2023 (un seul Paysage)53
3.2. Dynamiques territoriales53
3.3. Synthèse du Schéma spatial d'aménagement du territoire communal en 202355
4. Enjeux territoriaux57
4.1. Enjeux environnementaux et physiques57
4.1.1. Erosion et glissement de terrain57
4.1.2. Défrichement de la forêt au profit de l'énergie57
4.1.3. Exploitation aurifère58
4.2. Enjeux sociaux58
4.2.1. Haut degré de privation de services collectifs de base58
4.2.2. Normalisation des équipements sociaux en alignement avec les standards minimum sectoriels59
4.3. Enjeux économiques59
4.3.1. Pérennité de la production rizicole59
4.3.2. Mise en valeur des terrains aménageable60
4.4. Enjeux de gouvernance locale61
4.4.1. Pouvoir d'investissement de la Commune61
4.4.2. Pertinence des Transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR) au profit de CoBa62
4.4.3. Sécurité foncière et absence de bureau d'immatriculation foncière62
4.5. Enjeux de structuration du territoire communal62
4.5.1. La mobilité au sein du territoire communal62
4.5.2. Le relais de la zone d'influence de la Commune-extension du recouvrement en infrastructure de base62
PARTIE 2 : Etude prospective territoriale63
1. Tendance lourde et invariant de la Commune de Zoma Bealoka64
1.1. Taux d'accroissement de la population (maillage)64
1.2. Quadrillage (voie structurante)64
1.3. Développement spatiale (zonage)64

1.3.1. Rizière (Surface invariant).64
1.3.2. Forêt64
1.3.3. Zone d'habitation65
1.3.4. Mosaïque de culture (conditionné par le nombre de population)65
1.4. Hiérarchie des établissements humains65
1.5. Dynamique territorial65
1.6. Gouvernance65
2. Facteur déterminant de développement de la Commune66
2.1. Route Régionale66
2.2. Technique rizicole et maitrise de l'eau66
2.3. Transfert de gestion des ressources naturel renouvelable66
3. Schéma spatial d'aménagement 203866
3.1. Hiérarchie des établissements humains66
3.2. Taux d'accroissement de la population (maillage)70
3.3. Quadrillage (voie structurante)71
3.3.1. Voie structurante71
3.3.2. Voie de proximité71
3.4. Développement spatiale (zonage)71
3.4.1. Rizière (Surface invariant).72
3.4.2. Foret naturel :72
3.4.3. Zone de reboisement pour Bois-Energie72
3.4.4. Culture sur tanety et agroforesterie72
3.5. Dynamique territorial74
3.6. Gouvernance75
4. Synthèse du schéma d'aménagement spatiale 203876
5. Directive Communal d'Aménagement du Territoire79
5.1. Section 1 : Zoning établi pour la Commune de Zoma Bealoka80
5.1.1. Zone d'habitation80
5.1.2. Zone de rizière80
5.1.3. Forêt naturelle80
5.1.4. Zone de reboisement80
5.1.5. Culture sur tanety et agroforesterie81
5.2. Section 2 : Réserves d'emprise des domaines publics81
5.3. Section 3 : Voirie et réseau divers82
5.4. Section 4 : la délivrance de permis de construire82
5.5. Section 5 : les réserves foncières82
5.6. Section 6 : les zones de reboisement83
5.7. Section 7 : la gestion de déchets ménagers83
5.8. Section 8 : l'assainissement et les VRD83

5.9. Section 9 : les écosystèmes naturels à préserver84

6. Programmation de l'aménagement du territoire communal sur 15 ans.....84

6.1. Vision.....84

6.2. Grandes orientations d'aménagement du territoire communal84

6.3. ODD 2, FAIM « ZERO » : « Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. »86

6.4. ODD 3, BONNE SANTE ET BIEN-ETRE : « Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges. ».....87

6.5. ODD 4, EDUCATION DE QUALITE : « Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie. »87

6.6. ODD 6, EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. »87

6.7. ODD 7, ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE : « Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous. »87

6.8. ODD 9, INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE : « Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation. ».....88

6.9. ODD 13, MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts ».....89

6.10. ODD 16, PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES : « Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux. »89

ANNEXES A

Annexe 1 – Arrêté communal de validation du SAC..... B

Annexe 2 -Arrêté de mise en place du CCAT..... D

Annexe 3 - Procès-verbal..... G

Annexe 4 – Fiches de présence de l'atelier communal Ib : Diagnostic territorial I

LISTE des TABLEAUX

Tableau 1 : Occupation du sol 201710
Tableau 2 : Etendu des Fokontany de la Commune13
Tableau 3 : Etendu des altitudes14
Tableau 4 : Etendu des pendages15
Tableau 5 : Occupation du sol19
Tableau 6 : Taux aménagé de l'occupation du sol20
Tableau 7 : Formation géologique23
Tableau 8 : Démographie et densité26
Tableau 9 : Taux d'immigrant27
Tableau 10 : Localisation des immigrations27
Tableau 11 : Taux d'accroissement annuel28
Tableau 12 : Etablissement scolaire29
Tableau 13 : Infrastructure médicale30
Tableau 14 : Equipement médical31
Tableau 15 : Ressource humaine des établissements médicaux31
Tableau 16 : Equipement en adduction en eau potable32
Tableau 17 : Source d'eau potable32
Tableau 18 : Assainissement et hygiène33
Tableau 19 : Mode d'évacuation des eaux usée34
Tableau 20 : Gestion des ordures ménagères34
Tableau 21 : Eclairage34
Tableau 22 : Energie de cuisson34
Tableau 23 : Infrastructure Sportive35
Tableau 24 : Mode de Subsistance36
Tableau 25 : Type d'économie résidentielle36
Tableau 26 : Production rizicole37
Tableau 27 : Liste des barrages38
Tableau 28 : Production agricole39
Tableau 29 : Elevage40
Tableau 30 : Dépense Communal41
Tableau 31 : Recette Communale42
Tableau 32 : Impôts perçus par la Commune43
Tableau 33 : Taxe et Droit perçue par la Commune44
Tableau 34 : Ristourne bénéficié par la Commune45
Tableau 35 : Liste des Communauté de Base (VOI)46
Tableau 36 : Classification des routes47
Tableau 37 : Moyen de transport48
Tableau 38 : Besoin en surface reboisé58
Tableau 39 : Production Rizicole 203859
Tableau 40 : Mise en corrélation terrain mise en valeur et population60
Tableau 41 : Projets de développement 203868
Tableau 42 : Projection de la population 203870
Tableau 43 : Hiérarchie des routes71
Tableau 44 : Production de Riz 203872
Tableau 45 : Besoin en Bois énergie72
Tableau 46 : Estimation des ressources fiscale75
Tableau 47 : Réserve d'emprise des domaines publics81
Tableau 48 : Voirie et Réseau divers82

LISTE des FIGURES

Figure 1: Profil topographique de la Route Régionale....15
Figure 2 : Température....18
Figure 3 : Précipitation....18
Figure 4 : Occupation du sol par fokontany....20
Figure 5 : Mosaïque de culture....21
Figure 6 : Forêt artificielle....21
Figure 7 : Rizière....22
Figure 8 : Forêt Tapia....22
Figure 9 : Erosion et Lavaka....22
Figure 10 : Pyramide des âges....26
Figure 11 : Habitation type....28
Figure 12 : Etablissement scolaire....29
Figure 13 : Borne fontaine d'Ankerana et de Zoma Bealoka....32
Figure 14 : Terrain de Zoma Bealoka....35
Figure 15 : Décortiquerie et grenier communautaire....37
Figure 16 : Rizière post-récolte et pré-récolte....37
Figure 17 : Barrage d'Ankeridrano....38
Figure 18 : Evaluation de perçue par la Commune....44
Figure 19 : Evaluation des taux de réalisation de Ristourne....45
Figure 20 : Route Régionale (Ankerana, Analakely)....47
Figure 21 : Evaluation des fonctionnalités de chaque fokontany....49
Figure 22 : Fonction de Zoma Bealoka....51
Figure 23 : Fonction d'Ankerana et Analakely....51
Figure 24: Fonction d'Andavabato....52
Figure 25 : Fonction de Mananjara et d'Antoby....52
Figure 26 : Pôle local environnemental....52
Figure 27 : Combinaison thématique pente et forêt....57
Figure 28 : Mise en valeurs des terrains aménageables....61
Figure 29 : Dynamique territoriale 2038....75

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Occupation du Sol 2017....11
Carte 2 : Localisation de la Commune....12
Carte 3 : Délimitation administrative....13
Carte 4 : Relief et Hydrographie....14
Carte 5 : Pente et aménageabilité....16
Carte 6 : Hydrographie et bassin versant....17
Carte 7 : Occupation du sol 2023....21
Carte 8 : Carte géologique et potentiel minier....24
Carte 9 : Ancien carré minier de la Région Itasy....25
Carte 10 : Démographie....27
Carte 11 : Etablissement scolaire....30
Carte 12 : Infrastructure médicale....31
Carte 13 : Accès à l'eau potable....33
Carte 14 : Territoire Rizicole....39
Carte 15 : Culture sur Tanety....40
Carte 16 : Illustration des Fonctions de chaque Fokontany....50
Carte 17 : Dynamique Territoriale....54
Carte 18 : Hiérarchie des établissement humains....56
Carte 19: Hiérarchie des établissements humains 2038....67
Carte 20 Démographie 2038....71
Carte 21 : Scénario retenu 2038....74

ACRONYME

CCAT	Comité Communal d'Aménagement du Territoire
CEG	Collège d'Enseignement Secondaire
Coba	Communauté de base
CR	Commune Rurale
CSB	Centre de Santé de Base
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisé
DGM	Direction Générale de la Météorologie
EC	École Communautaire
EPC	École Privée Catholique
EPP	École Primaire Publics
Gélose	GEstion LOcale SEcurisée
Ha	Hectare
LOAT	Loi d'orientation en Aménagement du Territoire
OSC	Organisation de la Société Civile
RN	Route Nationale
RR	Route Régionale
SAC	Schéma d'aménagement Communal
SAHA	Soa Afafy Hampahomby ny ho Avy
SAIC	Schéma d'aménagement InterCommunal
SDE	Service Déconcentré de l'État
SIG	Système d'Information Géographique
TAPIA	Tantsoroka Ara-Pamokarana Iarovana ny Ala Tapia
VOI	Vondron'olona Ifotony
ZAP	Zone d'Administrative Pédagogique

Introduction

1. Contexte

La loi n°2015-051 du 03 février 2015, portant orientation de l'aménagement du territoire (LOAT) et ses décrets d'application, le Décret n°2019-1934 du 09 octobre 2019 portant instructions, élaboration, validation et mise en œuvre du SAC et SAIC, modifié et complété par le décret N° 2022-127 du par le Décret n°2022-127 du 27 Janvier 2022 portant instruction, élaboration, validation et mise en œuvre du SAC et SAIC, qui traitent des schémas d'aménagement communal (SAC), formulent la nécessité pour les Communes Rurales d'élaborer leur SAC pour servir d'outil de référence pour toute initiative d'implémentation de politiques et projets de développement en leur sein.
Selon l'article 48 de la présente loi, les schémas intercommunaux et communaux d'aménagement du territoire constituent des cadres de référence dans lesquels doivent s'intégrer toutes les politiques et actions de développement s'exécutant aux échelons intercommunal et communal.
Ils précisent, affinent et concrétisent les options retenues par les schémas national, provincial et régional d'aménagement du territoire ainsi que les principes d'aménagement sur un horizon de quinze ans.

Dans cette optique, la Commune Rurale de Zoma Bealoka bénéficie d'un accompagnement technique et institutionnel par l'intermédiaire du projet « TAPIA » qui vise à :

- Renforcer les capacités des partenaires locaux, en particulier des VOI qui sont des OSC locales, gestionnaires de ces ressources forestières, mais aussi du partenaire opérationnel, SAHA en privilégiant le transfert de compétences.
- Faire face aux problématiques d'appropriation foncière illicite, et donc d'insécurité foncière des forêts de Tapia, le projet collabore avec les Collectivités territoriales décentralisées (CTD) et les Services Déconcentrés de l'Etat(SDE) regroupant ceux du ministère de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et de l'aménagement des territoires, pour asseoir une vision commune d'aménagement des territoires.

Ainsi, au terme du processus d'élaboration du schéma d'aménagement Communal, Zoma Bealoka jouira d'une vision commune de gestion de territoire et ainsi faire valoir l'outils de planification territoriale qu'est le Schéma d'Aménagement Communal.

2. Objectifs

L'élaboration d'un **schéma d'aménagement communal** (SAC) a pour objectif principal de planifier de manière cohérente et durable le développement spatial, économique, social et environnemental de la Commune de Zoma Bealoka. Ce document stratégique permet de définir les grandes orientations d'aménagement du territoire sur les quinze années à venir, en tenant compte des besoins actuels et futurs de la population ainsi que des ressources disponibles.
L'élaboration d'un schéma d'aménagement communal vise à planifier de façon ordonnée le développement de la commune tout en garantissant un équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement et le bien-être des habitants. C'est un outil de planification stratégique qui permet d'organiser l'espace communal dans une perspective de développement durable et inclusif.

3. Résultat attendu

Selon cette mission, trois éléments détermineraient la fin du processus :
La commune rurale de Zoma Bealoka possède un SAC, qui respecte les normes de qualité requises :

- Résultant d'un processus en accord avec le guide ministériel.
- Regroupant les éléments essentiels nécessaires pour un document de planification territoriale convenu ;

Chaque SAC doit être complètement approprié :

- Les administrateurs de chaque commune (l'Exécutif) sont responsables de la maîtrise technique de la conduite du processus lors de l'élaboration et de sa mise en œuvre,
- Des conseillers communaux afin de discuter de manière régulière et pertinente du développement du territoire communal.

Les différentes parties prenantes de la commune collaborent et partagent le SAC afin de garantir la cohérence des interventions des différents acteurs sur le territoire communal.

4. Principe méthodologique

1.1 Phase d'élaboration et de validation du diagnostic territorial communal

Le processus d'élaboration du diagnostic territorial s'est inscrit dans une démarche inclusive et participative, mobilisant activement l'ensemble des acteurs locaux. Ce travail s'est appuyé sur la Structure Locale de Concertation (SLC), déjà existante dans la commune, en tant qu'espace de dialogue, de coordination et concertation.
La capitalisation des expériences et des connaissances accumulées au sein de la SLC a permis de garantir la représentativité des différents groupes sociaux (autorités locales, services techniques, société civile, représentants communautaires) et de renforcer la légitimité des données recueillies. Grâce à cette dynamique collective, le diagnostic repose sur une compréhension fine et partagée des enjeux du territoire, ancrée à la fois dans les savoirs locaux et les données techniques. La SLC a ainsi joué un rôle central dans l'identification des priorités de développement et dans la validation des résultats, en assurant la continuité entre les étapes de concertation passées et le présent exercice de planification.
Ce processus a été nourri par l'analyse des documents de cadrage existants, notamment le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (2007) et le Plan Régional de Développement (PRD) révisé en 2024, fournissant ainsi un cadre global pour mieux appréhender la situation de la commune.

Afin d'assurer une collecte d'informations représentative, 20 enquêteurs locaux ont été mobilisés pour réaliser des enquêtes auprès des ménages, à raison de 40 fiches par fokontany. Ces enquêtes ont permis de révéler des données essentielles sur l'accès aux services publics, l'état des équipements, la composition des ménages, ainsi que les principales sources de revenus.

Parallèlement, des entretiens individuels ont été menés par l'équipe de l'ONG SAHA auprès des Services Déconcentrés de l'État, permettant de compléter les données nécessaires au diagnostic territorial.

Tableau 1 : Focus groupe et Cartographie participative

ACTIVITES	• **INTERVENTION SAHA**	• **OUTILS**
GROUPE 1 • Rétrospective de la commune	• Administration du Questionnaire semi-directif : Rétrospective de la commune sur le peuplement, premières installations, anciennes caractéristiques physiques du territoire, les infrastructures de mobilité anciennes, le tissu économique ayant dominé, les dynamiques internes et externes à la commune, les évènements particuliers à considérer	• Carte A0 de la commune sur fond image satellite • Questionnaire semi-directif • Enregistreur audio
GROUPE 2 Perception locale des manifestations et impacts du changement climatique ainsi que les mesures d'adaptations déjà opérées.	• Administration du Questionnaire semi-directif • Cartographie des éléments recueillis	• Carte A0 de la commune sur fond image satellite • Questionnaire semi-directif
Groupe 3 Cartographie participative	• Localisation des localités, équipement, barrage, • Délimitation des fokontany • Délimitation du Zonage à dire d'acteur	• Carte A0 de la commune sur fond image satellite •

Source : ONG SAHA

Atelier de Diagnostic territorial communal

Un atelier de diagnostic territorial s'est tenu le 15 août 2023, sous la présidence du Maire, avec l'appui technique de la Structure Locale de Concertation (SLC). Cet atelier avait pour principaux objectifs :

- La restitution des résultats du diagnostic territorial auprès des membres de la Structure Locale de Concertation (SLC), pour avis et observations ;
- L'estimation concertée de la population communale par fokontany et pour l'ensemble du territoire ;
- L'identification des enjeux territoriaux prioritaires, en vue d'alimenter la réflexion prospective et la définition des orientations stratégiques du développement communal ;
- La validation du schéma spatial d'aménagement 2024, intégrant : le maillage territorial, le quadrillage des zones d'habitat, la hiérarchie des établissements humains, la vocation des espaces, les flux internes et externes, ainsi que les principes de gouvernance territoriale.

2.1 Phase prospective :

Identification et analyse des éléments de prospective

- Tendances lourdes : Ce sont les évolutions profondes, déjà engagées, difficiles à inverser, et ayant un impact fort à long terme.

Exemples : croissance démographique, changement climatique, urbanisation progressive, dégradation des sols, dépendance à l'agriculture vivrière.

- Invariants : Éléments structurels du territoire qui sont stables dans le temps et difficiles à modifier.

Exemples : enclavement partiel, pratiques coutumières, faible niveau d'éducation dans certaines zones, structure foncière coutumière.

- Germes de changement : Signes faibles ou émergents pouvant induire des mutations à moyen/long terme.

Exemples : apparition d'associations de jeunes, initiatives citoyennes en environnement, arrivée potentielle d'un projet d'infrastructure routière.

- Idées reçues : Représentations mentales ou jugements partagés qui peuvent bloquer l'action ou biaiser les analyses.

Exemples : « la commune est condamnée à rester rurale », « seul l'État peut développer les routes », « les jeunes ne veulent plus rester au village ».

- Facteurs déterminants : Facteurs clés dont l'évolution aura un impact majeur sur l'avenir du territoire.

Exemples : gouvernance locale, accès à l'eau, sécurisation foncière, marché agricole, migration des jeunes.

- Facteurs de rupture : Événements imprévus ou transformations radicales qui pourraient bouleverser le système.

Exemples : crise politique, sécheresse extrême, innovation technologique, implantation d'une zone économique, pandémie.

Co-construction du scénario souhaité

Atelier participatif avec la Structure Locale de Concertation le 16 Aout 2023 afin de ressortir le scenario souhaité :

- Évaluer collectivement les scénarios proposés (faisabilité, désirabilité, risques) ;
- Choisir le scénario souhaité pour la commune ;
- Le compléter par des valeurs partagées (solidarité, autonomie, justice sociale…) ;
- Intégrer les aspirations locales (vision de développement).

L'atelier communal (AC-IIA) s'est tenu l'après-midi du 08 août 2024 et tout au long de la journée du 09 août 2024.

À cette occasion, l'ONG SAHA a procédé à une simulation du scénario tendanciel (mentionné précédemment), afin de faciliter l'appropriation de la méthodologie par les participants.

Ensuite, la SLC et la CCAT ont constitué cinq groupes de travail chargés de construire leur scénario souhaité. Chaque groupe a bénéficié d'un accompagnement technique et des moyens logistiques nécessaires tout au long du processus d'élaboration.

Une fois les travaux finalisés, chaque groupe a présenté son scénario, en mettant particulièrement l'accent sur :

- Les zones de reboisement,
- Les cultures sur tanety,
- Le devenir de la forêt de Tapia,
- Le quadrillage du territoire,
- Et la hiérarchisation des établissements humains.

Après la présentation des scénarios par chaque groupe, une séance plénière a été organisée afin de consolider et valider le scénario souhaité. Les points de convergence ont été approuvés en priorité. En cas de divergence, un vote à main levée a permis de trancher et de parvenir à un consensus.

Une fois le scénario finalisé, les participants ont été invités à proposer un mot-clé par thématique de territorialité, afin de symboliser la vision d'aménagement du territoire communal à l'horizon 2039.

Enfin, un exercice collectif a permis d'identifier les activités structurantes essentielles à la mise en œuvre du schéma retenu. Ces activités concernaient notamment :

- La hiérarchisation des établissements humains,
- Les infrastructures de mobilité, tant internes qu'externes,
- Ainsi que l'aménagement des sous-territoires selon leurs vocations spécifiques.

Le scénario d'aménagement communal présente une structuration du territoire autour de quatre grands axes d'analyse : le maillage par le peuplement et la toponymie, le quadrillage via le réseau viaire, la hiérarchie des établissements humains et le zonage fonctionnel.



Photo 1 : Présentation des scenarios d'aménagement
Source : ONG SAHA 2024

Atelier de cohérence sectoriel

Vérifiez la cohérence du scénario souhaité avec les secteurs suivants :

- Infrastructures et mobilité
- Santé et éducation
- Environnement et gestion des ressources
- Activités économiques (agriculture, artisanat, services)
- Gouvernance locale et participation

Chaque secteur doit aligner ses objectifs et projets avec la vision stratégique du scénario retenu.

L'atelier de cohérence sectorielle s'est tenu le 21 septembre 2023 dans le chef-lieu de la région, avec pour objectif la finalisation du schéma d'aménagement communal.

Il est encourageant de constater que la Commune a pris l'initiative d'organiser cet atelier, témoignant ainsi de son engagement en faveur d'une planification territoriale structurée. La promotion de la collaboration entre les différents acteurs — autorités locales, entreprises, organisations communautaires et résidents — met en lumière l'importance accordée à la participation inclusive et à la prise en compte des perspectives multiples pour une prise de décision éclairée.



Cliché ONG SAHA 2025

Photo 2 : Atelier de cohérence sectoriel

Il est également à souligner que les représentants sectoriels ont eu l'opportunité de compléter, d'ajuster et d'enrichir les composantes du schéma, en cohérence avec les orientations sectorielles et les normes d'équipements collectifs. Le fait que les principales attentes de la communauté aient été retenues, avec des ajustements techniques, reflète une écoute attentive des besoins locaux.

En somme, cet atelier constitue un jalon important vers l'élaboration d'une planification territoriale durable, intégrée et équilibrée. L'approche holistique adoptée apparaît comme une voie prometteuse pour soutenir une croissance harmonieuse de la commune sur les 15 prochaines années.

Les thématiques abordées témoignent d'une compréhension approfondie des enjeux du développement territorial, en mettant l'accent sur l'interaction entre les secteurs de l'environnement, des transports et de l'économie. Enfin, l'analyse de la cohérence entre les projets locaux et les stratégies régionales et nationales renforce l'alignement à grande échelle, gage de pertinence et d'efficacité.

Programmation stratégique

Dans le but de finaliser le Schéma d'Aménagement Communal (SAC), un atelier de programmation stratégique de type ACIIb a été organisé le 21 Septembre 2023 au chef-lieu de la commune. Cette rencontre a réuni les membres de la Structure Locale de Concertation (SLC) ainsi que plusieurs personnes ressources locales. L'objectif principal de cet atelier était de valider la version finale des éléments clés du schéma spatial retenu, et de procéder à la programmation stratégique de sa mise en œuvre. Les éléments validés comprennent :

- La liste des équipements à pourvoir par Fokontany (FKT), sur la base des standards nationaux et en fonction de la population projetée à un horizon de 15 ans ;
- Les cartographies du réseau routier planifiées jusqu'en 2038 ;
- La définition des vocations et destinations des sous-territoires de la commune ;

- L'identification des dynamiques internes et externes susceptibles d'impacter le territoire communal à l'horizon 2039 ;
- L'énoncé consolidé de la vision territoriale communale à l'horizon 2038 ;
- Les activités structurantes pour la mise en œuvre du SAC, organisées en trois phases quinquennales, avec les grandes orientations d'aménagement et les objectifs spécifiques correspondants.

L'exercice final de l'atelier a consisté à identifier et hiérarchiser les activités structurantes — en particulier les infrastructures et équipements clés — nécessaires à la concrétisation du schéma spatial projeté. Cette hiérarchisation a été établie en fonction de trois axes :

- La structuration des établissements humains,
- L'organisation des infrastructures de mobilité internes et externes,
- L'aménagement des sous-territoires en cohérence avec leur vocation.

Les propositions initiales ont été enrichies par les participants au cours des échanges. À l'issue de cette démarche participative, les activités ont été planifiées par tranche temporelle :

- Court terme : de 1 à 5 ans,
- Moyen terme : de 6 à 10 ans,
- Long terme : de 11 à 15 ans.

Cette classification a permis de prioriser les interventions à mener, en assurant une cohérence progressive entre les besoins immédiats et les transformations structurelles à moyen et long terme.





Cliché ONG SAHA 2025

Photo 3 : Atelier de Programmation

3.1 Validation

À l'issue de l'atelier de programmation stratégique de type ACIIb, tenu le **21 Septembre 2023** au chef-lieu de la commune, les membres de la **Structure Locale de Concertation (SLC)** ont procédé à la **validation formelle des composantes du Schéma d'Aménagement Communal (SAC) Zoma Bealoka à l'horizon 2038**. Cette validation, réalisée à l'unanimité et à main levée, marque l'adhésion collective aux orientations stratégiques définies pour le développement futur du territoire communal.

•

5. Date marquante dans l'élaboration du SAC

Date	Activité
31 mai 2023	Atelier de lancement niveau Communal, mobilisation des parties prenante, formation sur le processus SAC Formation des enquêteurs Communal
01 juin 2023	Atelier de lancement Régional,
19 et 20 juin 2023	Cartographie participative
15 Août 2023	Atelier de diagnostique
16 et 17 Août 2023	Atelier prospective
13 septembre 2023	Atelier de Cohérence sectorielle et Consultation des SDE de la Région à Miarinarivo
21 septembre 2023	Atelier de validation du SAC

PARTIE 1 : Etat des lieux et analyse diagnostique

1. Rétrospective de la Commune

1.1. Peuplement et installation humaines (démographie et structure du territoire)

Les premières installations humaines se situaient dans la localité d'Ampitakady et de Bealoka. Ampitakady abritait un marché appelé autrefois « Anjoma Maty », une place de convergence des produits agricoles. Ce n'est qu'après 1880, après la grippe espagnole que les deux localités se sont fusionné pour donner le nom de Zoma Bealoka. « Zoma » fait référence au nom du marché Anjoma Maty et « Bealoka » étant une localité préexistante.

La Commune abritait généralement l'ethnie haute terre de Madagascar. Selon les entretiens et échange avec les « zoky olona », les principales vagues d'immigration venait de la Région Vakinakaratra et d'Analamanga.

1.2. Statuts administratifs (rétrospective administrative)

Depuis l'indépendance, la Commune de Zoma Bealoka a connu plusieurs classements en tant que Collectivité Territoriale Décentralisé.

- Fokontany du Canton de Soavimbazaha pendant la 1ère République
- Firaisam-pokontany de Zoma Bealoka en 1978 composé de 7 fokontany
- Fokontany de la Commune de Soavimbazaha en 1991
- Commune Rurale de Zoma Bealoka en 1995 avec 10 fokontany puis 11 fokontany depuis 2008

Par son historique de statuts administrative, Zoma Bealoka devient en 1995 une Commune Rurale par ses ambitions de devenir indépendante et rempli les critères d'éligibilité de Collectivité Territoriale Décentralisé à part entière.

1.3. Occupation du sol 2017

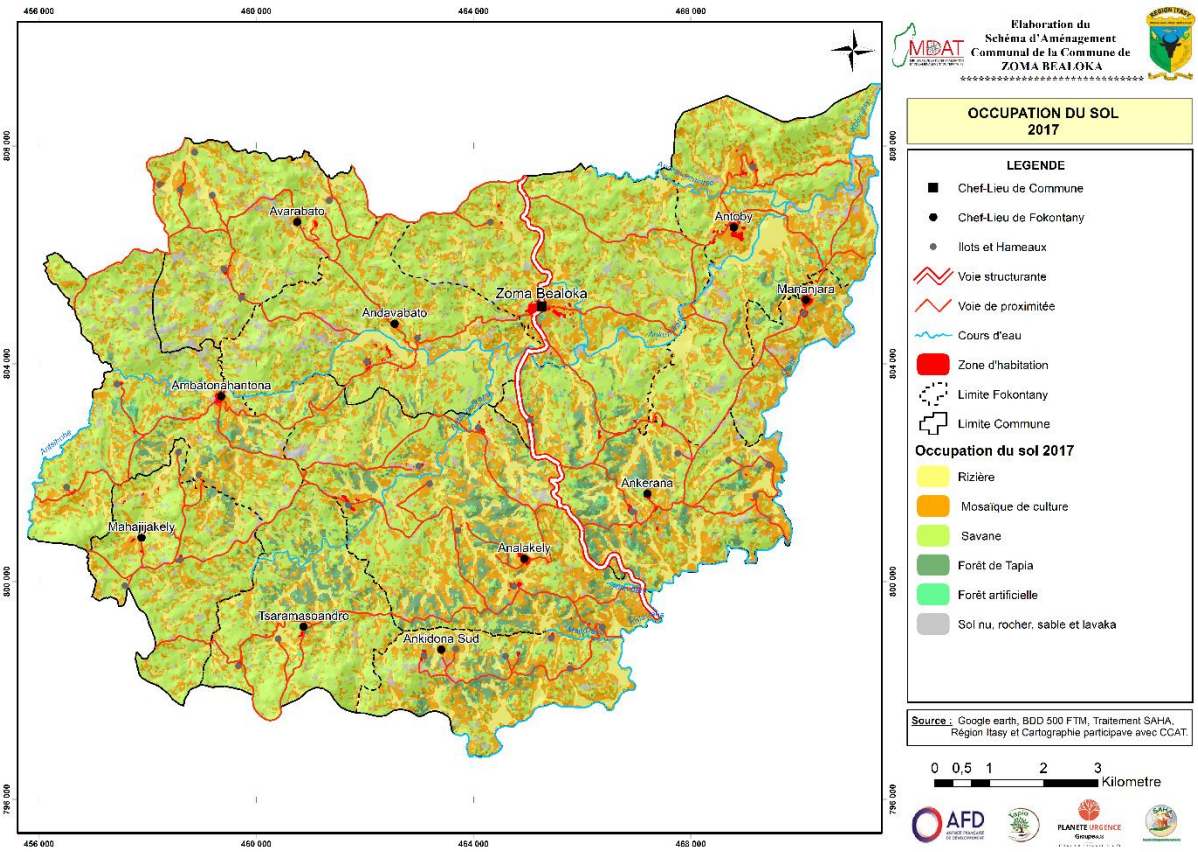
L'occupation du sol selon les données au niveau de la Région laisse paraitre que la Commune est occupée par de vastes étendues de savane avec une superficie de 5 805 ha. On retrouve les mosaïques de culture en second lieu puis les rizières.

Tableau 2 : Occupation du sol 2017

Nature	Surface (ha)	Étendue
Rizière	1 621	12,96 %
Mosaïque de culture	3 542	28,31 %
Savanes	5 805	46,40 %
Forêt de Tapia	740	5,92 %
Plantations forestières	89	0,71 %
Sols nus ou rochers	622	4,97 %
Surface en eau libre	91	0,73 %

Source : SIGSP Région

Carte 1 : Occupation du Sol 2017



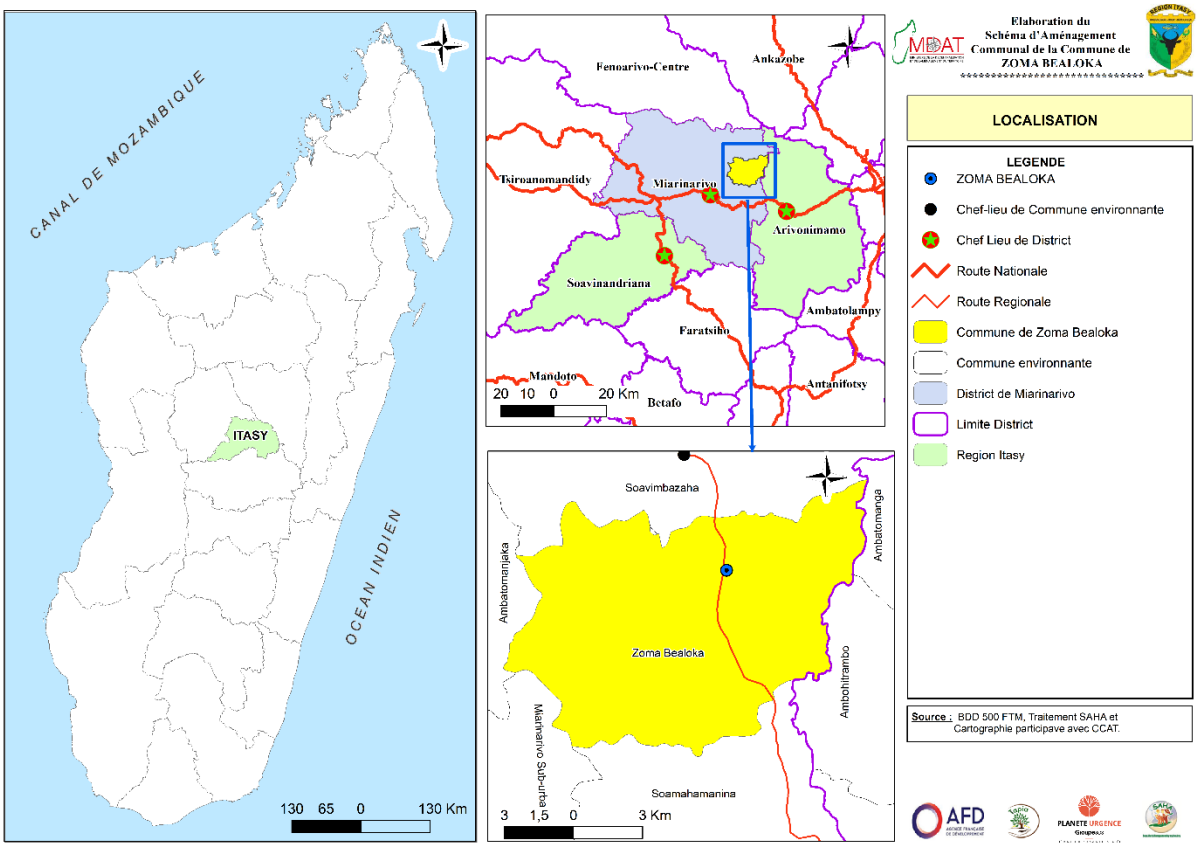
2. Analyse de l'existant

2.1. Contexte administratif

Selon le rapport final sur les indicateurs de suivi et de croissance urbaine, Zoma Bealoka est entre deux pôles régionaux[1] Arivonimamo et Miarinarivo. Cette position géographique confère un semblant de bon encadrement territorial bien que la Commune fait partie du District de Miarinarivo.

Le Chef-lieu de la Région de Miarinarivo est relié par Zoma Bealoka par l'intermédiaire de la RN1 (27 km) jusqu'à Tranovy (CR Soamahamanina) puis par la Route Régionale reliant Tranovy à la CR Soavimbazaha (22 km)

Carte 2 : Localisation de la Commune



Selon le Décret n°2015 – 592 portants classement des Communes en Communes urbaines ou en Communes rurales, la Commune de Zoma Bealoka figure parmi les Communes rurales de 2ème catégorie, et compte 11 fokontany pour une superficie de 124.96 km².
D'après les délimitations élaborées avec le CCAT, Mananjara est le plus petit des fokontany avec une superficie de 3.06 km². Par contre, Analakely s'étale sur 19.31 km² qui est classé comme le plus vaste fokontany de la CR de Zoma Bealoka.

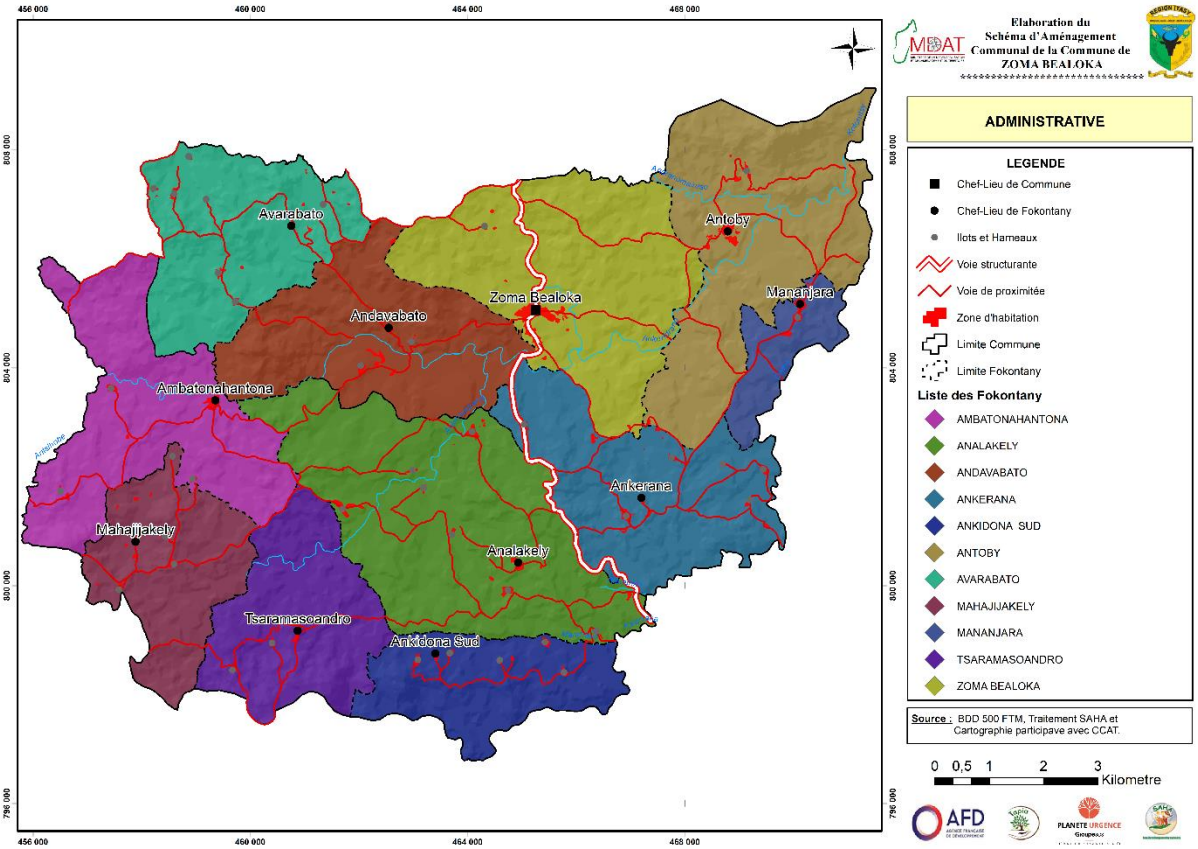
[1] Pôles régionaux : ce sont les villes disposant de services administratifs, sociaux et économiques capables de desservir plusieurs Communes environnantes (existence de centre de soins de niveau élevé, d'équipements éducatifs etc…)

Tableau 3 : Etendu des Fokontany de la Commune

Fokontany	Superficie
MAHAJIJAKELY	8,19
AVARABATO	10,53
ANTOBY	15,18
ANKERANA	12,00
ZOMA BEALOKA	15,53
ANDAVABATO	11,92
AMBATONAHANTONA	12,78
MANANJARA	3,06
ANKIDONA SUD	7,22
TSARAMASOANDRO	9,24
ANALAKELY	19,31
Total	124,96

Source : Traitement SIG SAHA

Carte 3 : Délimitation administrative



2.2. Le profil environnemental et physique

2.2.1. Relief et pente (aménageabilité)

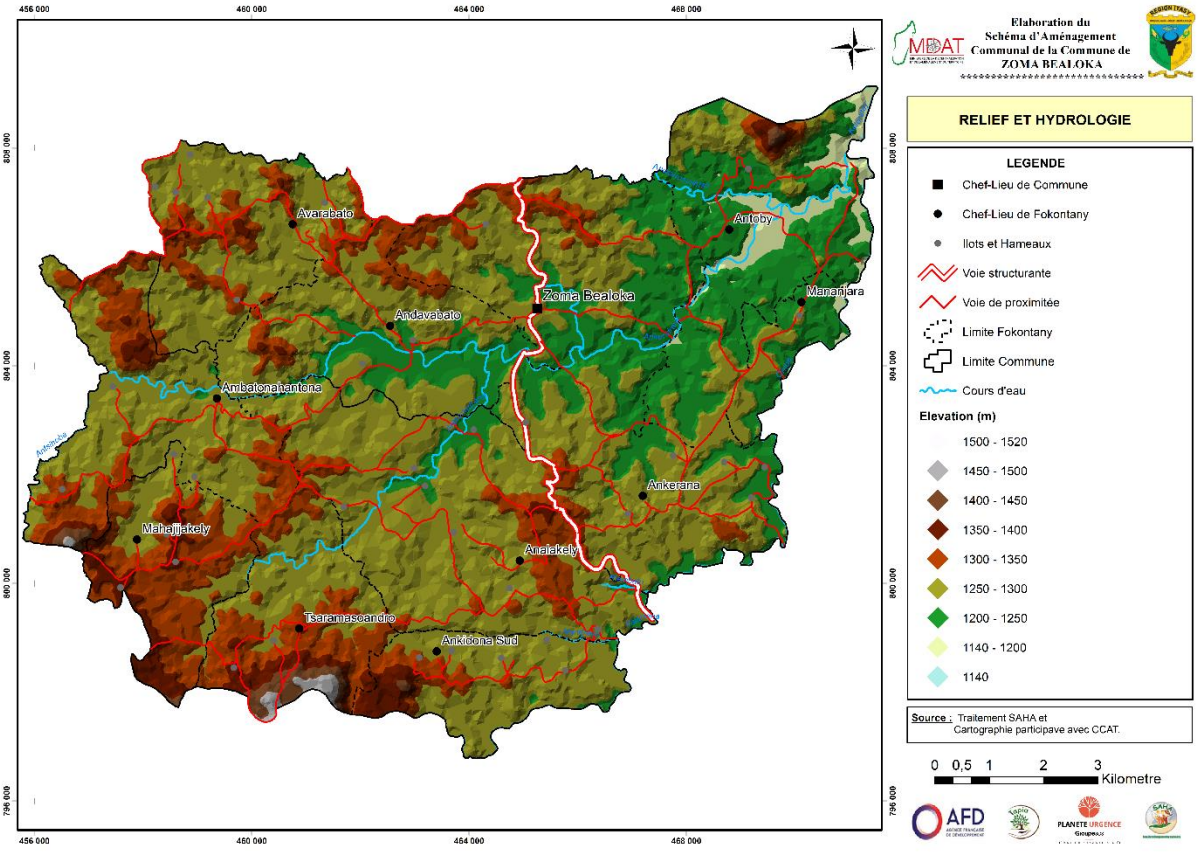
La variation des altitudes du territoire communal oscille entre 1140 m à 1520 m. Selon la carte topographique, l'altitude dominante est comprise entre [1200-1300] qui s'étend jusqu'à 75% du territoire Communal. Les bas-fonds (1140-1200) ne représentent que 2.1% alors que les zones les plus élevées ne représentent que 0.4% de l'étendu de la Commune.

Tableau 4 : Etendu des altitudes

Altitude	Surface (km²)	Étendu
1140-1200	2,58	2,1%
1200-1250	25,84	20,7%
1250-1300	68,56	54,9%
1300-1350	22,45	18,0%
1350-1400	4,11	3,3%
1400-1450	0,91	0,7%
1450-1520	0,47	0,4%
Total	124,95	100,0%

Source : SRTM30

Carte 4 : Relief et Hydrographie



Selon le profil topographique de la Route Régionale , le relief de la Commune est typique des hautes terres de Madagascar avec des montagnes au sommet arrondi et des vallées moyennement larges. L'altitude du Chef-lieu de la Commune est de 1272 m. La Commune est

encadrée par des montagnes depuis le sud-ouest à Ankidona Sud et Tsaramasoandro suivant la limite administrative jusqu'à nord à Andavabato et Zoma Bealoka.

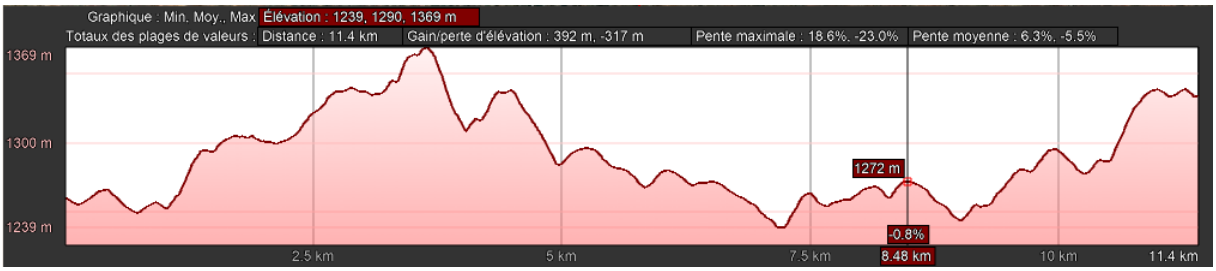


Figure 1: Profil topographique de la Route Régionale

Source : Google Earth

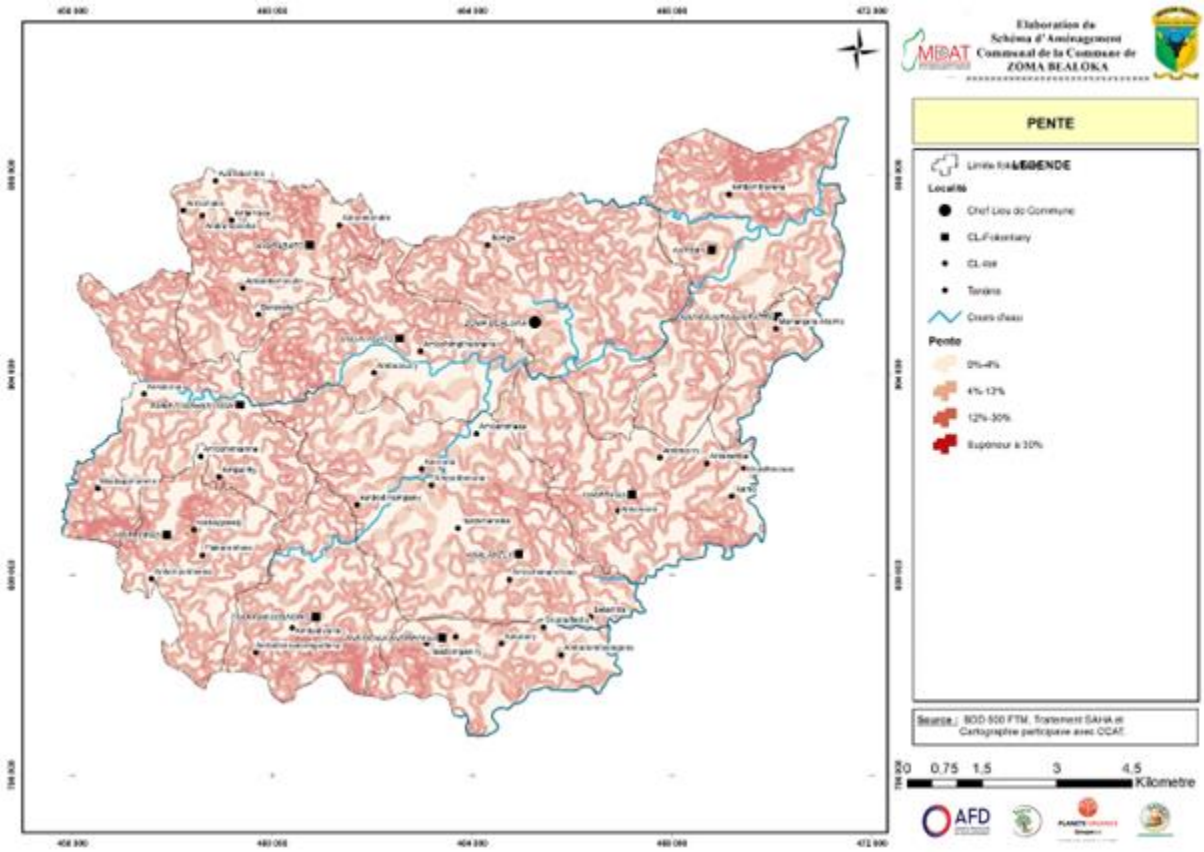
Selon le traitement SIG, on a pu identifier d'une part que près de 40% de la Commune présente un pendage nul (plat) que l'on trouve généralement le long des réseaux hydrographiques et d'autre part près de 9% constitue les terrains à haute inclinaison (supérieur à 30 %) que l'on localise à Ambohidranomigodona et Ambohitrarena.
Ainsi, on peut en déduire que le relief de la Commune peut être généralisé comme **moyennement accidenté.**

Tableau 5 : Etendu des pendages

Pente	0-4% (bas fond)	0-4% (plateau)	4-12%	12-30%	<30%	Total
Superficie (ha)	2870,84	2141,05	1558,32	4827,09	1098,43	12495,74
Superficie (km^2)	28,70	21,41	15,58	48,27	10,98	124,96
Étendu	22,97%	17,13%	12,47%	38,63%	8,79%	100,00%

Source : Traitement Sig SAHA/SRTM30

Carte 5 : Pente et aménageabilité



2.2.2. *Réseau hydrographique et bassin versant*

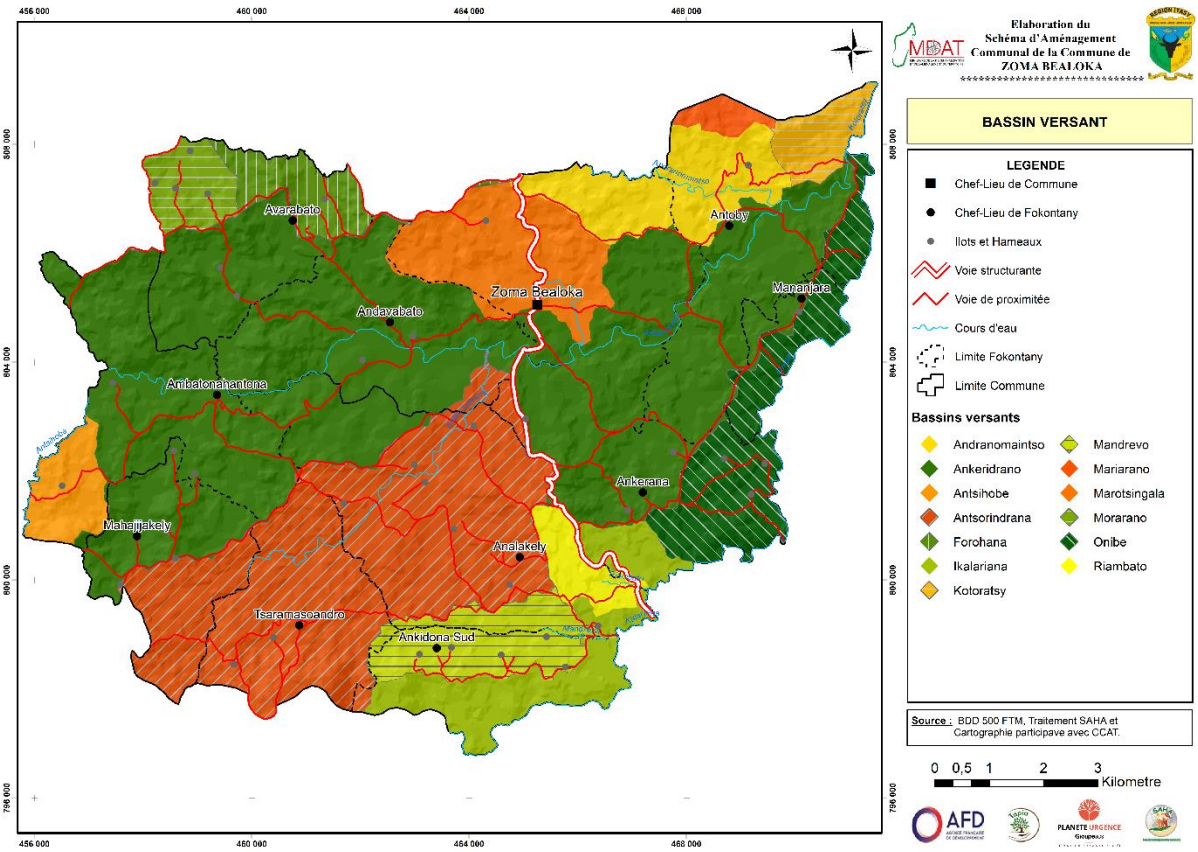
D'une manière générale, le territoire communal ressemble à un grand bassin versant avec comme exécutoire, l'extrême nord-est de la Commune à Antoby. (cf carte) . La Commune est drainée par 3 grands réseaux hydrographiques à savoir :

- Antsihobe (Ouest),
- Onibe (Est), Ikalariana (Sud),
- Ankeridrano (centre Est->Ouest).

Ces derniers sont conflués par de petites cours d'eau de Marotsingala, Andranomaintso, Antsorindrana, Mandrevo, Riambato (Mampijanona), Andranomaintso.
On retrouve deux principales chutes d'eau à Andriamamovoka (Mananjara, Onibe) et à Ambodiriana (Zoma Bealoka, Ankeridrano)

Les bassins versants sont généralement mal drainé (en forme allongée) mais on distingue particulièrement les bassins d'Ikialariana et d'Ankeridrano qui sont très sensible à l'érosion. Les bassins versants allongés peuvent présenter des défis particuliers en termes de gestion des ressources en eau et de prévention des risques d'inondation, en raison de la concentration potentielle des écoulements le long de la longueur du bassin versant.

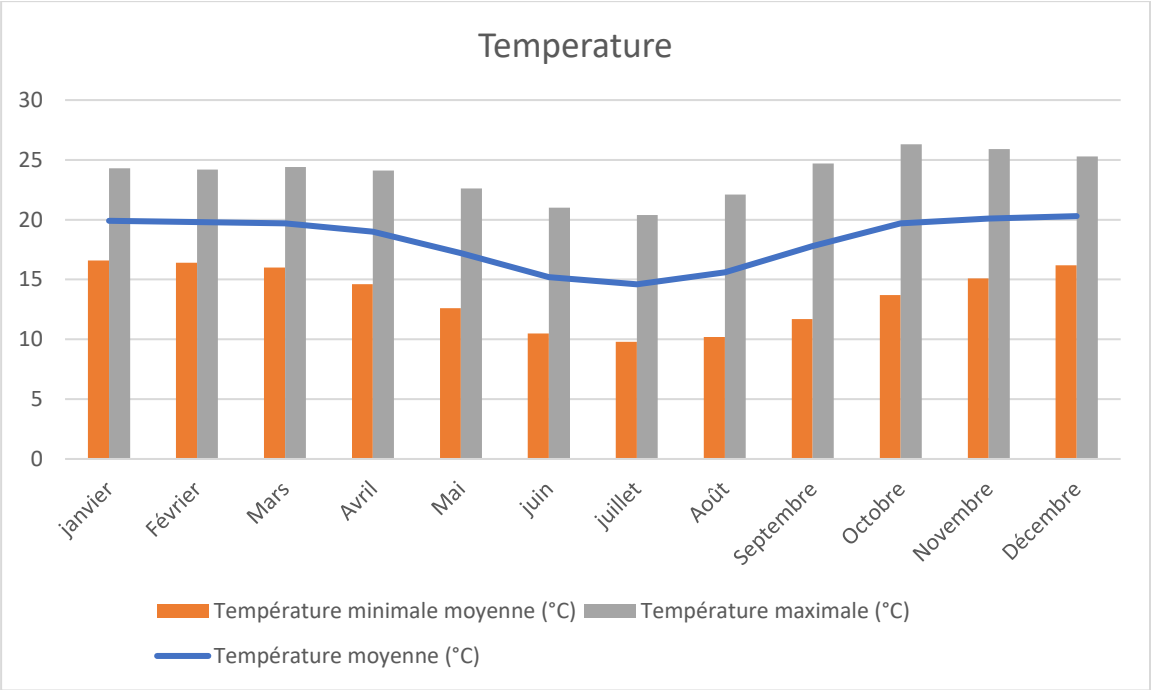
Carte 6 : Hydrographie et bassin versant



2.2.3. *Climat et Changement climatique*

La commune rurale de Zoma Bealoka présente les caractéristiques d'un climat tropical d'altitude à deux saisons bien tranchées : une saison chaude et pluvieuse entre le mois d'Octobre et Avril (07 mois) ainsi que d'une saison sèche et fraîche entre le mois de Mai au mois de Septembre (05 mois).
Selon une étude s'étalant sur une période de trente ans entre 1991 – 2021, les précipitations moyennes annuelles ont été calculées à 1202 mm. Le mois le plus sec de l'année correspond au mois de Juin avec des précipitations moyennes de 5 mm. En revanche, le mois de Janvier enregistre le plus haut taux de précipitations avec une moyenne de 305 mm. La grande partie des pluies (plus de 95%) tombent pendant la saison chaude et pluvieuse, et le reste sous forme de brume, de brouillard ou de crachin durant la période fraîche.
En termes de température, la moyenne annuelle est de 17.7 °C. Le mois de Décembre est la période la plus chaude de l'année avec une température moyenne de 20.0 °C. Par ailleurs, le mois de Juillet constitue le plus froid avec une température moyenne de 13.8 °C.

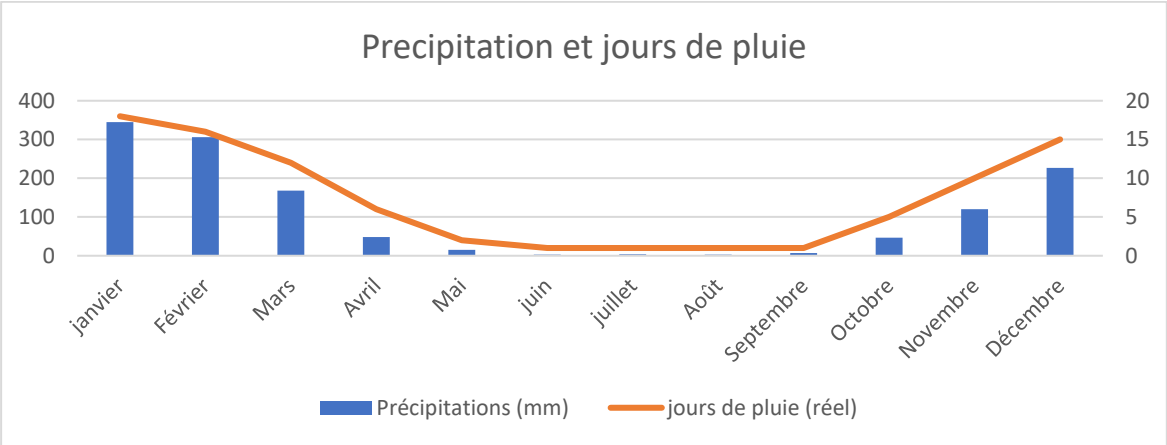
Un climat tempéré chaud est présent à Miarinarivo. Les précipitations à Miarinarivo sont plus faibles en hiver qu'elles ne le sont en été. La carte climatique de Köppen-Geiger y classe le climat comme étant de type Cwb. La température moyenne annuelle à Miarinarivo est de 18.3 °C. Sur l'année, la précipitation moyenne est de 1293 mm.



Source : DGM

Figure 2 : Température

Avec 3 mm, le mois de Juin est le plus sec. Avec une moyenne de 345 mm, c'est le mois de Janvier qui enregistre le plus haut taux de précipitations.



Source : DGM

Figure 3 : Précipitation

Le changement climatique est l'un des problèmes environnementaux les plus importants auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. À Madagascar, en l'occurrence au niveau de la commune rurale de Zoma Bealoka, le changement climatique est une réalité dont les conséquences se font sentir depuis un certain temps. Selon la perception de la population locale, le phénomène de changement climatique se manifeste par :

- L'augmentation de la température, notamment durant la saison chaude ;
- L'insuffisance et le retard des précipitations annuelles qui perturbent le calendrier cultural ;
- L'apparition des grêles qui ravagent les cultures ;
- L'inondation lors des passages des cyclones ;

- Le tarissement des sources d'eau ;
- La survenue fréquente de tremblement de terre.

Les études effectuées par la Direction Générale de la Météorologie (DGM) confirment ces perceptions locales. En effet, l'analyse des tendances historiques et de l'évolution des paramètres climatiques a montré une élévation significative des températures sur l'ensemble du territoire sur la période 1961-2017. De plus, les températures minimales et maximales ont augmenté respectivement de 0,04 et 0,05°C par an durant cette période (DGM, 2019). Par ailleurs, une diminution des précipitations hivernales et printanières a été détectée et les périodes sèches ont tendance à s'allonger notamment dans la zone climatique intégrant la commune de Zoma Bealoka. En outre, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, l'inondation, les cyclones et le séisme figurent parmi les manifestations des changements climatiques.

2.2.4. Occupation des sols

L'occupation du sol reflète le mode de mise en valeur des terrains dans la Commune. On peut les catégoriser en deux groupes à savoir :
Les zones d'activité humaine ou aménagées : ce sont les zones où les terrains sont mis en valeur. Cet aménagement est généralement d'ordre agricole. L'usage du sol donne un aperçu de l'économie productive de la Commune. Elle est dominée par la dualité culture sur tanety et Rizière.
Les zones naturelles qui comptent près de 2/3 d'étendu de la Commune. Parmi ces zones naturelles comporte la forêt Tapia considérée comme endémique et présente un statut particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire et l'environnement.

Tableau 6 : Occupation du sol

Catégorie	**Type**	**Superficie (Ha)**
Zone Aménagée	Mosaïque de culture	2 990,45
	Forêt artificielle	81,00
	Rizière	2 008,52
	Zone d'habitation	140,49
	Sous-total	**5 220,47**
Zone naturelle	Savane	5 423,87
	Forêt de Tapia	1 505,04
	Sol nu et Rocher	347,67
	Sous-total	**7 276,58**
TOTAL		12 497,04

Source : Traitement Sig SAHA

Actuellement, le fokontany de Mananjara occupe la première place en termes de mise en valeur de terrain avec 62,2% de terrain aménagé. Les zones d'activités humaines sont moins fréquentes dans la Commune de Zoma Bealoka à la vue des contraintes d'aménageabilité et des étendues des forêt Tapia (non aménageable).

Tableau 7 : Taux aménagé de l'occupation du sol

Fokontany	Aménagé (ha)	Taux
Ambatonahantona	292	22,8%
Analakely	881	45,6%
Andavabato	537	45,1%
Ankerana	524	43,7%
Ankidona Sud	356	49,4%
Antoby	763	50,2%
Avarabato	349	33,1%
Mahajijakely	245	30,0%
Mananjara	191	62,2%
Tsaramasoandro	299	32,4%
Zoma Bealoka	706	45,5%

Source : Traitement Sig SAHA

Les fokontany d'Ambatonahantona, de Mahajijakely et d'Avarabato présente la plus vaste étendue de savane. Ces fokontany sont actuellement moins peuplé d'où le faible mise en valeur des terrains.

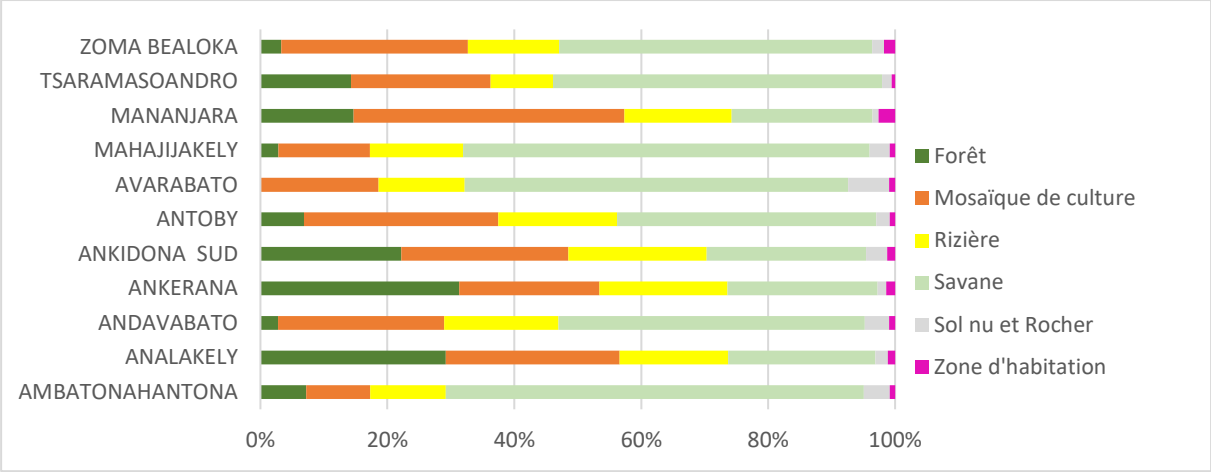


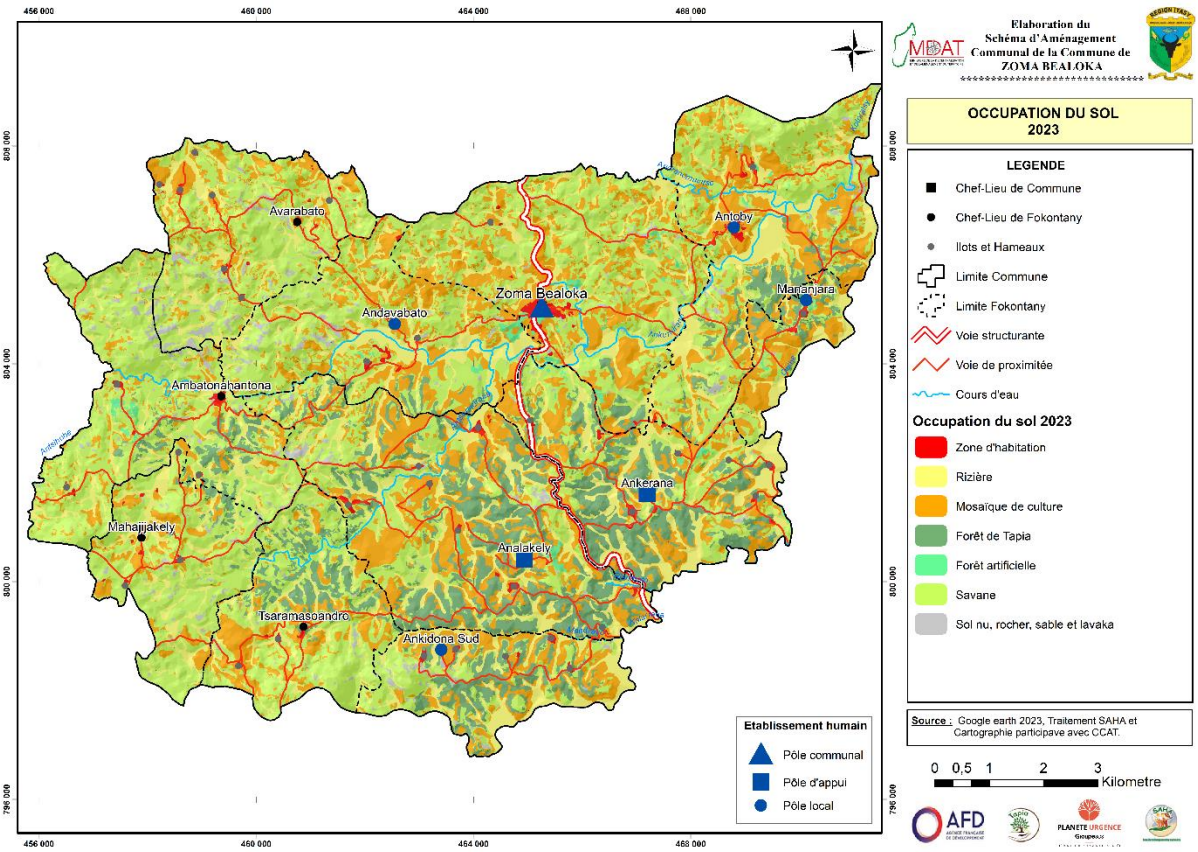
Figure 4 : Occupation du sol par fokontany

La commune rurale de Zoma Bealoka possède 1 584 ha de forêts dont environ 98.5 % sont des Tapia. Les forêts de Tapia sont des espèces endémiques de Madagascar nommées scientifiquement Uacapa bojerii. Elles sont connues comme étant l'hôte préférentiel du ver à soie sauvage, le landibe dont les cocons constituent la matière première pour la soierie servant traditionnellement de linceul et actuellement de tissu pour la couture à haute qualité. A part les fruits de Tapia, des champignons comestibles et des plantes médicinales peuvent y être prélevés.

A ces formations forestières naturelles, s'ajoutent les zones de reboisement d'eucalyptus et de pinus, notamment dans les Fokontany d'Ankidona Sud, Analakely, Ankerana, Mananjara, Tsaramasoandro et Ambatonahantona qui ont pour vocation de remplacer la forêt de tapia dans leur rôle de production de bois d'énergie.

En outre, la Commune de Zoma Bealoka dispose de 5 400 ha recouverts de savanes. Ces différentes couvertures végétales de la zone donnent un impact positif sur la qualité de l'eau et la préservation du fonctionnement des écosystèmes.

Carte 7 : Occupation du sol 2023



Mosaïque de culture : Zone à dominance agricole, on les retrouve dans toute la Commune avec une certaine alternance au niveau de leur étendu. Les communautés agricoles ont souvent des pratiques agricoles traditionnelles basées sur des connaissances transmises de génération en génération, à savoir le : gingembre, canne à sucre, manioc, arachide, riz pluviale…



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 5 : Mosaïque de culture

Forêt artificielle : Ce sont les zones de reboisement de la Communauté. Généralement, on y trouve des eucalyptus. Cette zone est minime par rapport à la surface de la Commune



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 6 : Forêt artificielle

Rizière : Une des potentialités de la Commune est la grande superficie de culture de riz. On parle du mode de culture irriguée. Les semences utilisées sont généralement le vary gasy et Mavokely



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 7 : Rizière

Forêt de Tapia : La forêt de Tapia, qui fait partie des écosystèmes endémiques et remarquables de la Grande Île, y joue un rôle écologique clé : préservation des sources d'eau, stabilisation des bassins versants, protection des sols contre l'érosion et maintien de leur fertilité, régulation du microclimat local.



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 8 : Forêt Tapia

2.2.5. Pédologie et géologie

Pédologie

La formation pédologique de la Commune est composée uniquement de **sol ferralitique rouge.** Également appelés latérite, ces sols tirent leur couleur rouge caractéristique de la présence d'oxydes de fer. La latérite est souvent utilisée pour fabriquer des briques de construction, peut également être utilisée comme matériau de base pour la construction de routes, offrant une surface solide et durable.

Bien que les sols ferralitiques rouges puissent être fertiles en certains endroits, ils peuvent également présenter des défis pour l'agriculture en raison de leur acidité et de la perte potentielle de nutriments essentiels en raison du lessivage.

En raison de leur texture souvent **sableuse** et de leur **faible capacité à retenir l'humidité**, les sols ferralitiques peuvent être vulnérables à l'érosion. Des pratiques agricoles telles que la couverture végétale, les bandes enherbées et les méthodes de conservation des sols peuvent aider à minimiser l'érosion.





Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 9 : Erosion et Lavaka

Adopter des pratiques agroécologiques, telles que l'agroforesterie ou la plantation d'arbres fixateurs d'azote, peut aider à améliorer la productivité et la durabilité de l'agriculture sur les sols ferralitiques

L'absence de pratique agroécologique favorise **l'ensablement des rizières**. Cette menace est un peu plus pressante par le phénomène de changement climatique qui se fait sentir par de fortes précipitations dans des intervalles de jours plus restreint.

Géologie

La géologie joue un rôle essentiel dans la gestion du territoire, car elle fournit des informations cruciales sur la composition du sol, la stabilité du terrain, les ressources naturelles et d'autres aspects qui peuvent influencer les décisions en matière d'aménagement du territoire.

Les formations géologiques prépondérantes de la Commune sont formées de migmatite, Micaschiste et d'alluvions.

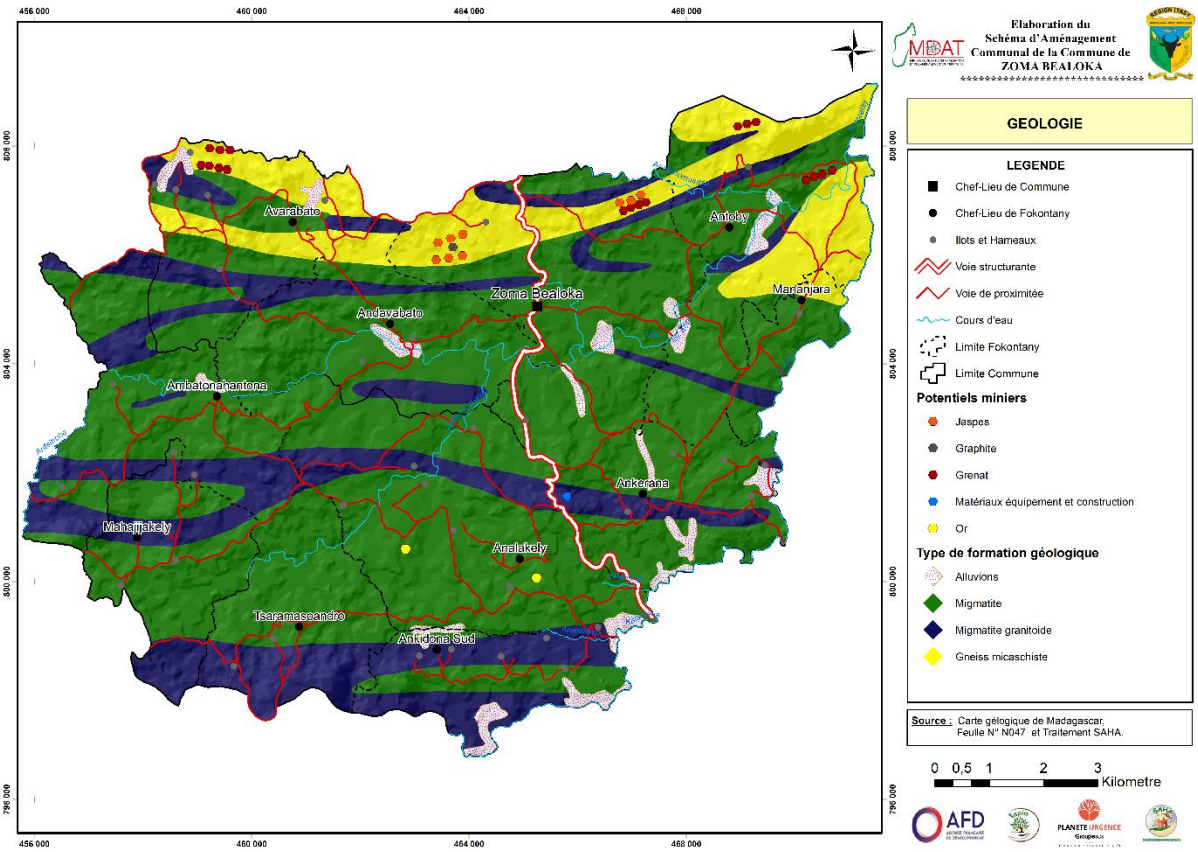
- Les Migmatites et migmatites granitoïdes présentent des caractéristiques qui augmentent les risques géologiques, tels que des mouvements du sol ou des glissements de terrain, des mesures de gestion des risques doivent être mises en œuvre dans la planification de l'aménagement du territoire.
- Alluvions : On les retrouve le long des fleuves et rivière, en particulier sur Ankéridrano. Les alluvions, qui sont des dépôts de sédiments transportés et déposés par l'eau, peuvent avoir des implications significatives sur l'aménagement du territoire en raison de leurs caractéristiques géologiques et de leur réactivité aux processus hydriques. Les zones alluviales sont généralement sujettes aux inondations en raison de la proximité des cours d'eau.
- Le Gneiss micaschiste en raison de sa texture feuilletée, il peut être sujet à l'érosion, en particulier dans des zones soumises à des précipitations importantes. Des mesures de gestion de l'érosion et du drainage peuvent être nécessaires pour prévenir la dégradation du sol. On les retrouve surtout dans la partie Nord de la Commune

Tableau 8 : Formation géologique

Type	**Superficie (Ha)**	**Taux**
Alluvions	339,52	2,72%
Gneiss micaschiste	1 441,72	11,54%
Migmatite	8 120,89	64,98%
Migmatite granitoïde	2 594,55	20,76%
Total	**12 496,68**	100,00%

Source : Traitement Sig SAHA/Carte géologique NO47

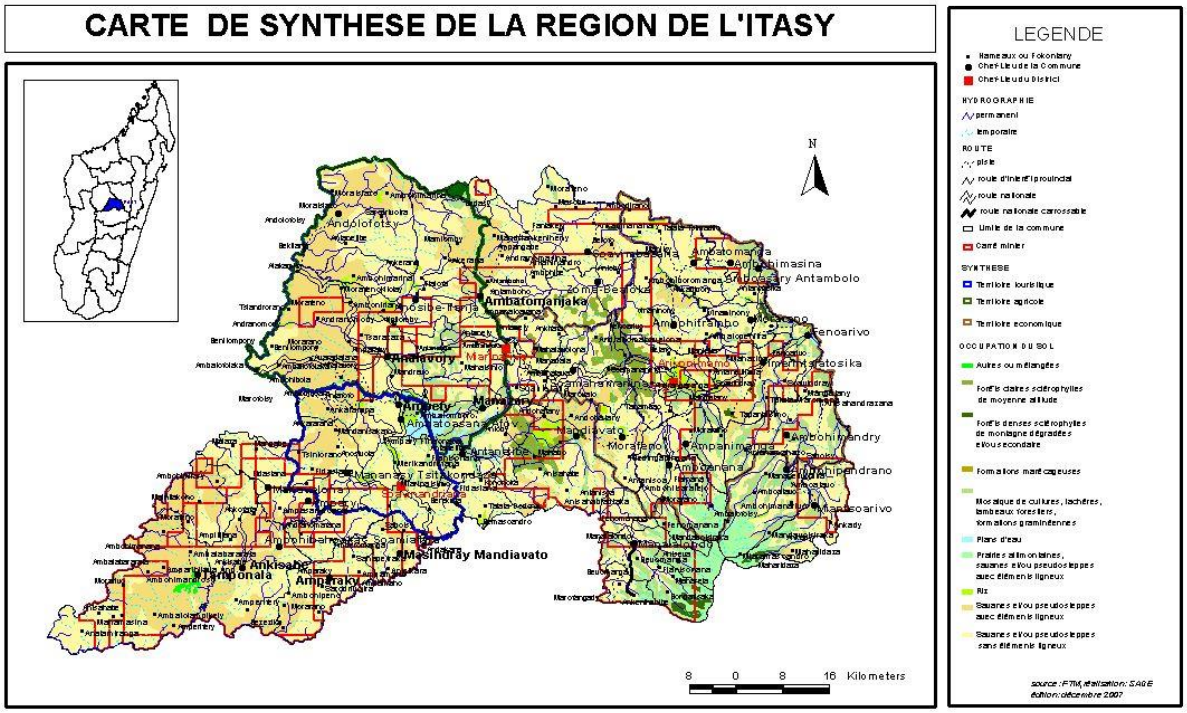
Carte 8 : Carte géologique et potentiel minier



Potentiel minier

Malgré les potentiels miniers, notamment l'or, dans le fokontany d'Analakely, selon le BCMM, la Commune ne présente pas de carré minier. Autre fois, en 2007 selon le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire d'Itasy, la Commune de Zoma Bealoka faisait partie du carré minier

Carte 9 : Ancien carré minier de la Région Itasy



Le grenat, graphite et le Jaspe se retrouve au nord de la Commune dans les Fokontany de d'Avarabato, Andavabato, Zoma Bealoka et d'Antoby.

- Les grenats se forment généralement dans des environnements métamorphiques et ignés. Ils peuvent être trouvés dans des roches métamorphiques telles que le schiste, le gneiss et la marbre, ainsi que dans certaines roches ignées. En plus de son utilisation dans la bijouterie, le grenat est également utilisé comme matériau abrasif dans des applications industrielles telles que le sablage et le polissage.

- Le jaspe est une variété de quartz microcristallin, ce qui signifie qu'il est composé de minuscules cristaux de quartz. Il est souvent associé à des formations de roche sédimentaire et se trouve dans une variété de couleurs et de motifs attrayants. Le jaspe a été utilisé à travers l'histoire pour la fabrication d'objets décoratifs, de statues, de sceaux et d'amulettes. Il a été apprécié pour sa dureté et sa capacité à être sculpté.

- Le graphite est une forme cristalline naturelle du carbone, un élément chimique. Il se distingue par sa structure cristalline en feuillets qui lui confère des propriétés uniques.

2.3. La dimension sociale et sociétale

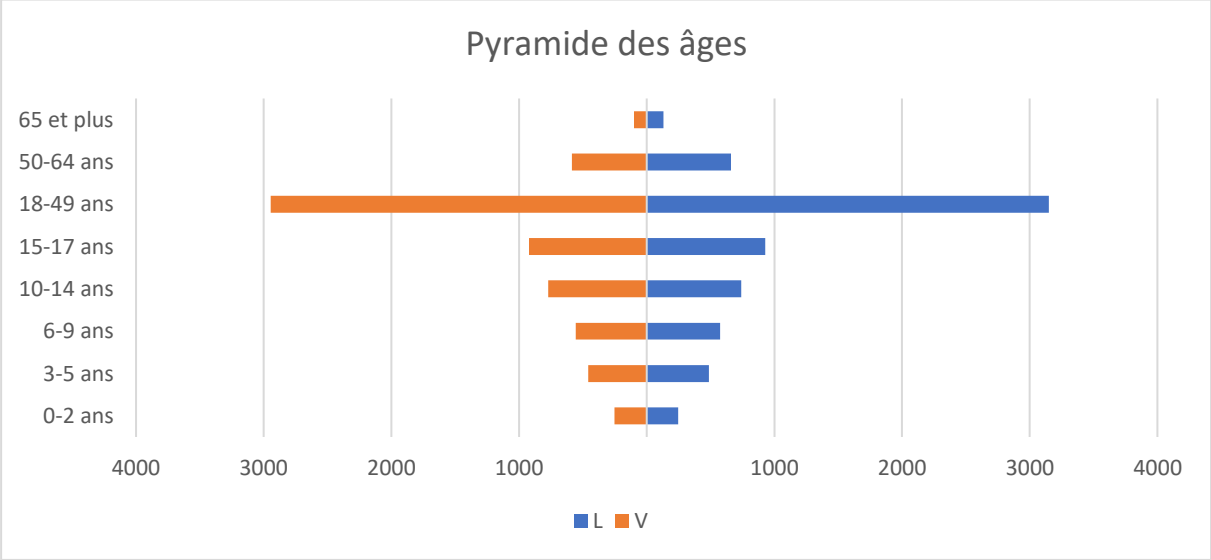
2.3.1. Démographie et ethnie

La Commune compte 11 657 habitants sur l'année 2023, avec une population inégalement répartie. La densité brute varie de 316 hab/km² dans le fokontany de Mananjara à 50 hab/km² dans le fokontany de Tsaramasoandro. Zoma Bealoka est le plus peuplé avec 2 173 habitants au vu de son statut de Chef-lieu de la Commune.

Tableau 9 : Démographie et densité

Fokontany	Densité brute [hab/km²]	Population 2023
AMBATONAHANTONA	55	708
ANALAKELY	67	1 287
ANDAVABATO	68	809
ANKERANA	109	1 304
ANKIDONA SUD	146	1 057
ANTOBY	65	981
AVARABATO	112	1 176
MAHAJIJAKELY	90	735
MANANJARA	316	969
TSARAMASOANDRO	50	458
ZOMA BEALOKA	140	2 173
Moyenne/Total	110,62	11 657

Source : Traitement Sig SAHA/CCAT



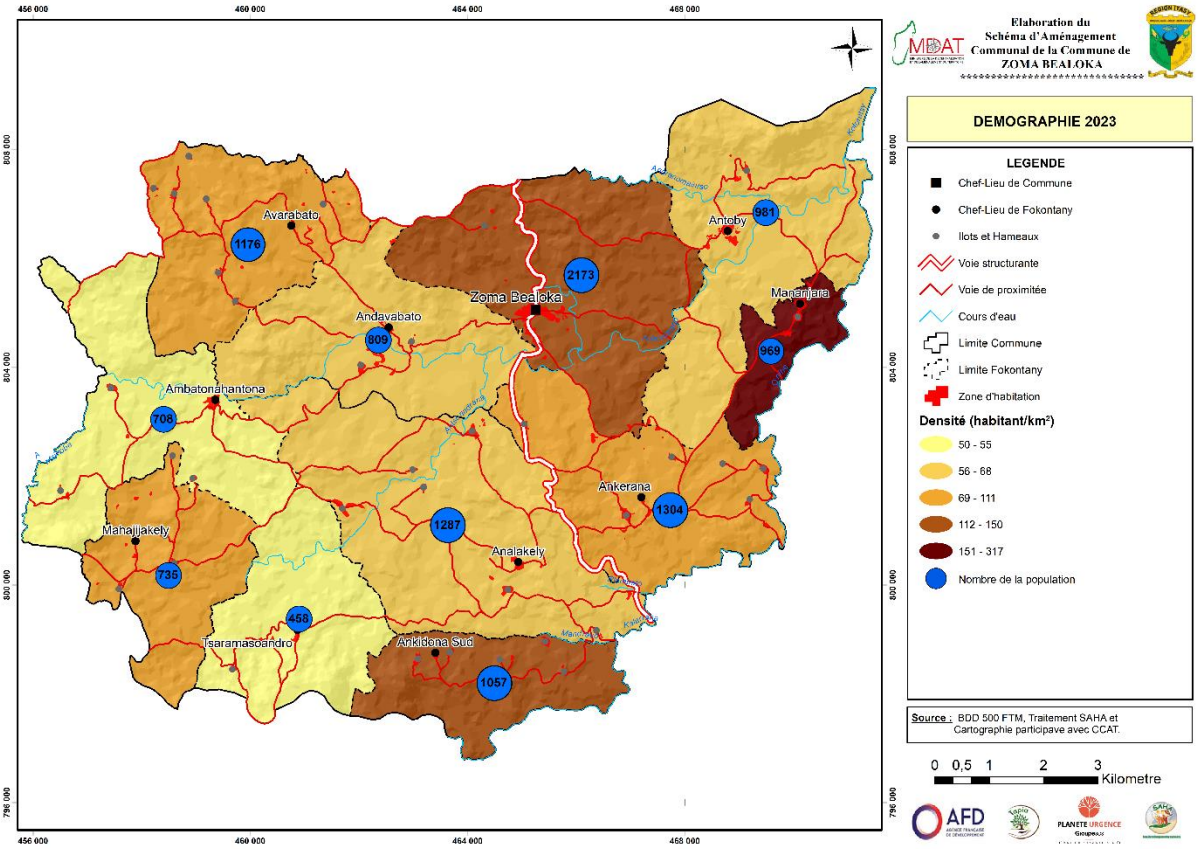
Source : Enquête ménage/Traitement ONG SAHA

Figure 10 : Pyramide des âges

Les résultats des enquêtes nous ont permis de quantifier la population par tranche d'âges. Ainsi, on peut en déduire que :

- Une bonne proportion entre population active et charge de la société
- Un équilibre entre le genre masculin et féminine

Carte 10 : Démographie



2.3.2. *Mouvement migratoire et taux d'accroissement de la population*

Des migrants économiques venant des autres localités arrivent dans la commune pour travailler dans le secteur agricole, améliorer leurs perspectives économiques, cherchant des terrains fertiles ou de meilleures conditions de vie.

Tableau 10 : Taux d'immigrant

Originaire de la Commune	**90,60%**
Migrant	9,40%
Total	100,00%

Source : Enquête ménage

Les migrants des Communes voisines (Soavimbazaha, Ambatomanjaka...) dans le district sont les plus fréquents, elle comptabilise 53.50% de la migration.

L'attractivité territoriale de Zoma Bealoka est plus avancée à la vue des équipements publics existant (CEG, CSB II, Lycée), la vaste étendue de terrain aménageable inoccupé et de la migration matrimoniale.

Tableau 11 : Localisation des immigrations

Migration venantes	**Taux**
De Commune voisine	53,50%
De District voisine	34,90%
De Région voisine	11,60%
D'autre Province	0,00%

Migration venantes	Taux
Total	100,00%

Source : Enquête ménage

Les fokontany de Mananjara, Ankidona Sud et d'Antoby semble avoir un taux de croissance plus élevé que la moyenne régionale qui est de 2,9%. Par contre, les fokontany d'Analakely, Ankerana, d'Avarabato, de Mahajijakely et Tsaramasoandro semble présenté le minimum de taux de croissance. Ces faits peuvent être expliqués par la non-uniformisation des limites administratives. En effet, à l'échelle Communal qui reste inchangé, on peut constater que la Commune de Zoma Bealoka suit le régime régional au niveau du taux d'accroissement annuel qui est de 2,87%. Ces derniers mettent en évidence **qu'aucun mouvements migratoires externe majeur** ne s'est produite lors des quinze dernières années.

Tableau 12 : Taux d'accroissement annuel

FOKONTANY	Population 2007 Instat projection	Population 2023	Taux d'accroissement annuel
Ambatonahantona	458	708	2,95%
Analakely	1049	1 287	1,37%
Andavabato	515	809	3,06%
Ankerana	963	1 304	2,04%
Ankidona Sud	548	1 057	4,48%
Antoby	515	981	4,39%
Avarabato	924	1 176	1,62%
Mahajijakely Et Tsaramasoandro	820	1193	2,53%
Mananjara	455	969	5,17%
Zoma Bealoka	1379	2 173	3,08%
Total	7626	11657	2,87%

Source : CCAT

2.3.3. Habitation

L'architecture des logements est typique des zones rurales des Haute Terre Malagasy avec des structures en terre (Feta tany, ou brique), et toiture en tôle avec des fondations simples et traditionnelles. Elle s'implante sur une superficie de 70 m² et possède au moins 4 chambres.
Les habitations comprennent généralement deux niveaux et sont regroupé par famille qui forme un hameau.
En termes d'habitation, 97,75% des maisons d'habitation sont constituées principalement de maisons individuelles.



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 11 : Habitation type

2.3.4. Le système éducatif

Le tableau suivant montre la généralité des infrastructures scolaire dans la Commune. D'une manière qualitative, on peut distinguer les institutions privées de niveau I qui recouvre une bonne partie des infrastructures scolaire par la présence de sept (7) écoles privées. Malgré cela, le fokontany de Tsaramasoandro ne dispose pas d'Ecole Primaire Public (cf carte) mais d'Ecole Communautaire.

Tableau 13 : Etablissement scolaire

Niveau	**Préscolaire**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Etablissement	8	19	1	1
Enseignant	2	17	14	7
Elève	200	1 810	386	155
Salle de classe	8	62	8	4
Elève/salle	25	29	48	39

Source : Chef ZAP







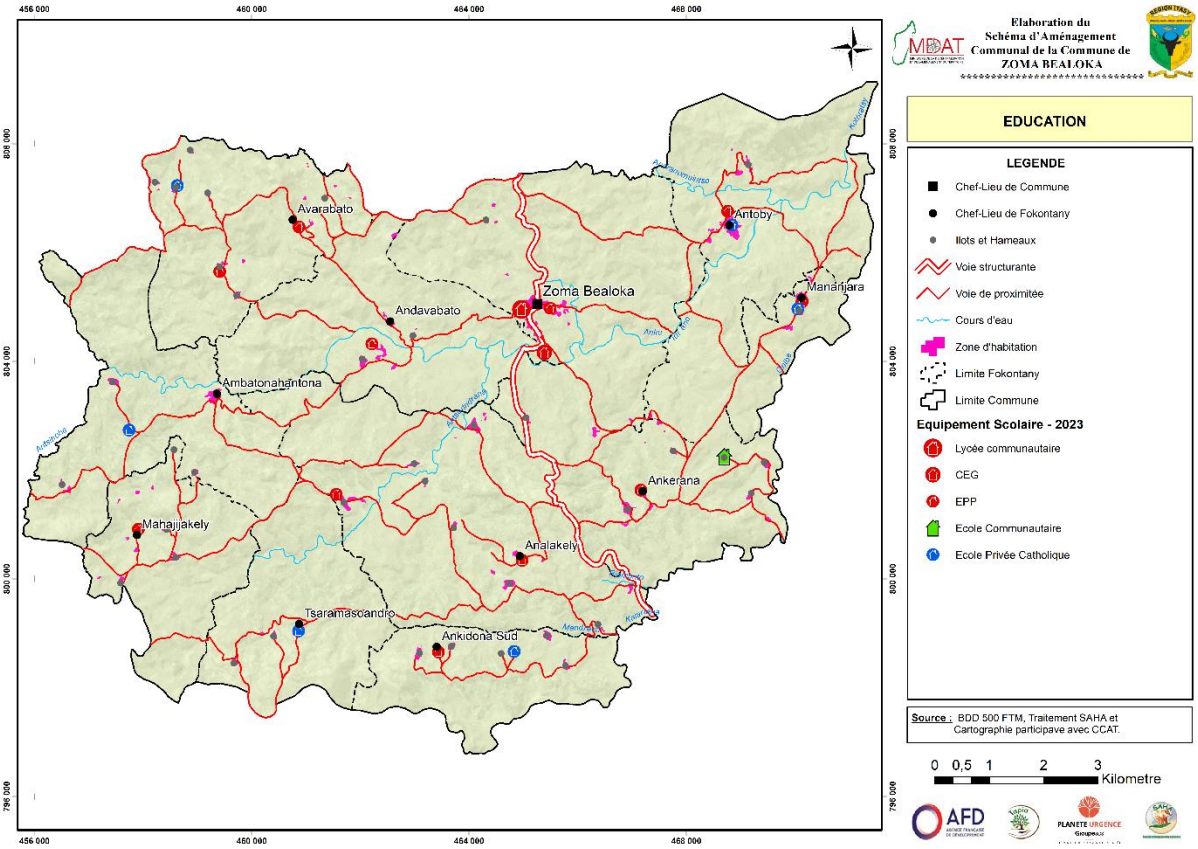
Figure 12 : Etablissement scolaire

Généralement, on peut noter **une bonne couverture des infrastructures scolaire** à la vue de leur répartition géographique avec un moyen de 29 élèves/salle pour les établissements de niveau primaire. Un des atouts pondérant de la Commune est la présence de **Collège d'Enseignement Général (CEG)** mais surtout de **Lycée** bien qu'elle soit encore communautaire. Néanmoins, l'état des équipements scolaire suggère la nécessité de réhabilitation, car 48% des salles de classe sont appréciées comme étant en mauvais état.

En appréciant le ratio élève/salle, on peut déjà en déduire le **manque de nombre de salles** pour l'établissement niveau II (48 au lieu de 35 élèves/salle).
En combinant la répartition par âge et le nombre d'élève, on peut remarquer que :

- Sur la tranche d'âge [3-9 ans], on remarque un **taux élevé de scolarisation** en référence avec la tranche d'âge.
- Sur la tranche d'âge de [10-14 ans], en occurrence en niveau II, seulement 1 enfant sur 4 a accès à l'établissement CEG
- Les jeunes supérieurs à 15 ans : 8 enfants sur 10 ne fréquentent plus l'école.

Carte 11 : Etablissement scolaire



2.3.5. *Santé publique*

La Commune dispose un CSB II à Zoma Bealoka ainsi que de 9 centres de nutrition Communautaire (Toby Fafi).
Les centres de nutrition communautaires sont des installations qui fournissent des services de nutrition et de santé à la communauté locale. Ces centres sont souvent mis en place pour aborder les problèmes de malnutrition, surtout chez les populations vulnérables comme les enfants en bas âge, les femmes enceintes ou allaitantes, et les personnes âgées.
Le Centre de Santé de Base est la plus grande structure de soins de santé située au niveau de la Commune. Le centre joue un rôle essentiel dans la prestation de soins de santé primaires et de services médicaux de base aux populations locales.
Les principales attributions du CSB II sont :

- Consultation générale et Vaccin
- Accouchement et maternité
- Surveillance nutritionnelle

Tableau 14 : Infrastructure médicale

Infrastructure	**Chambre**	**Etat**
Maternité	04	Bon
Consultation	07	Moyen
Ancien bâtiment (Dispensatrice, gardien)	08	Mauvais
Logement du personnel de santé	03	Mauvaise
WC et douche	02	Moyen

Source : Chef CSB

Tableau 15 : Equipement médical

Equipement médical	Nombre
Lits	12
Matelas	07
Tensiomètre	01
Oxymètre	01
Bureau	03
Armoire de rangement	01

Source : Chef CSB

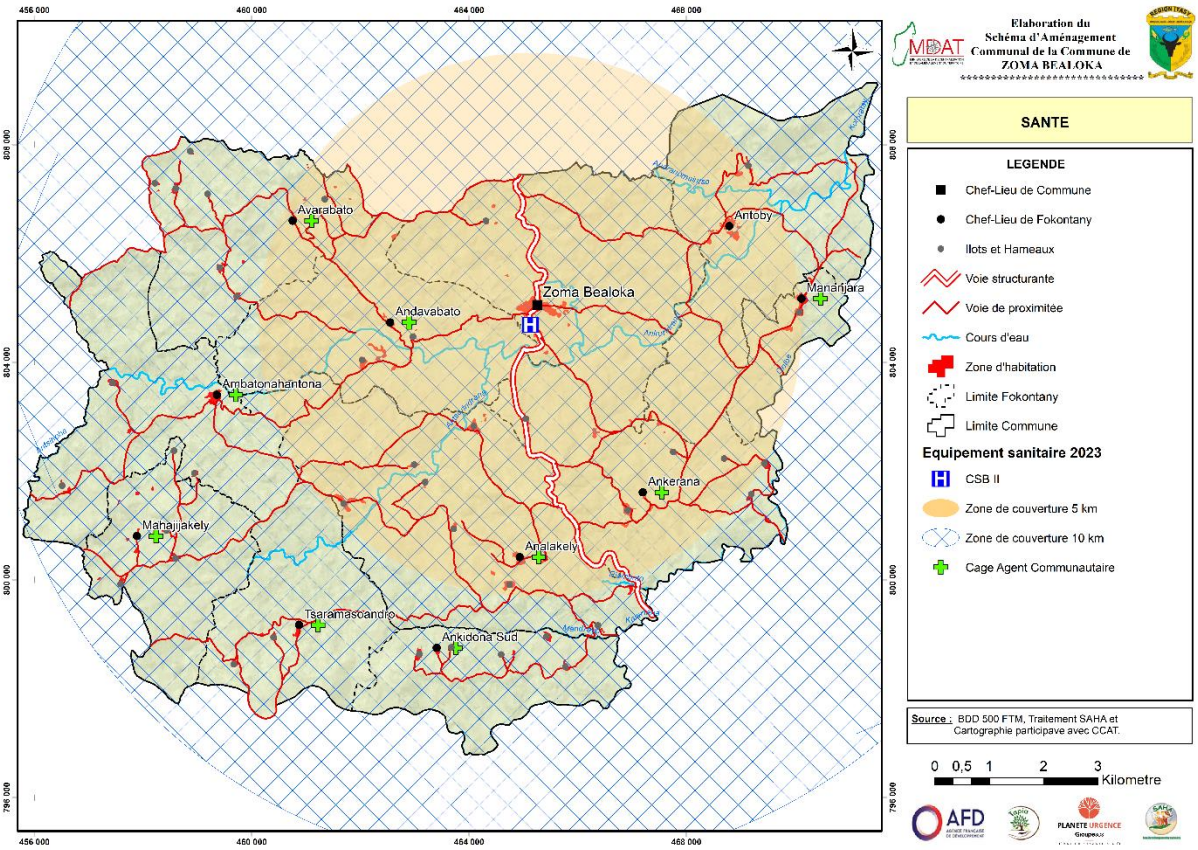
En termes de ressource humaine, la Commune dispose un nombre de personnes acceptable.

Tableau 16 : Ressource humaine des établissements médicaux

Désignation	Entité	Nombre
Docteur	Ministère de la Santé Public	01
Sage-Femme	Bénévole	03
Dispensatrice	Commune	01
Gardien	Commune	01
Agent Communautaire	Office Régional de la Nutrition, Ministère de la Santé Public	22

Source : Chef CSB

Carte 12 : Infrastructure médicale



2.3.6. Accès à l'eau potable

Seule les fokontany de Tsaramasoandro, Ankerana, Analakely, Ambatonahantona, et de Zoma Bealoka bénéficie d'une adduction en eau potable via des bornes fontaines. Sur toute la Commune, on comptabilise 30 Borne fontaine avec un nombre élevé dans le fokontany de Zoma Bealoka.

Tableau 17 : Equipement en adduction en eau potable

Localité	**Fokontany**	**Nombres**
Zoma Bealoka	Zoma Bealoka	11
Ambatonahantona	Ambatonahantona	5
Ambodinampany	Analakely	5
Tsaramasoandro	Tsaramasoandro	5
Ambaravarantapia	Ankerana	4
TOTAL		30

Source : Enquête fokontany/CCAT

Le taux d'accès à l'adduction en eau potable reste relativement faible. Seul 1/3 de la population jouit de ses équipements publics. Le faible taux de desserte de ses équipements impose un effort supplémentaire au niveau de la Commune et ses partenaires.

Tableau 18 : Source d'eau potable

Source d'eau	**Taux**
Branchement individuel	0,50%
Borne fontaine	21,80%
Puits et eau de source	77,70%

Source : Enquête ménage

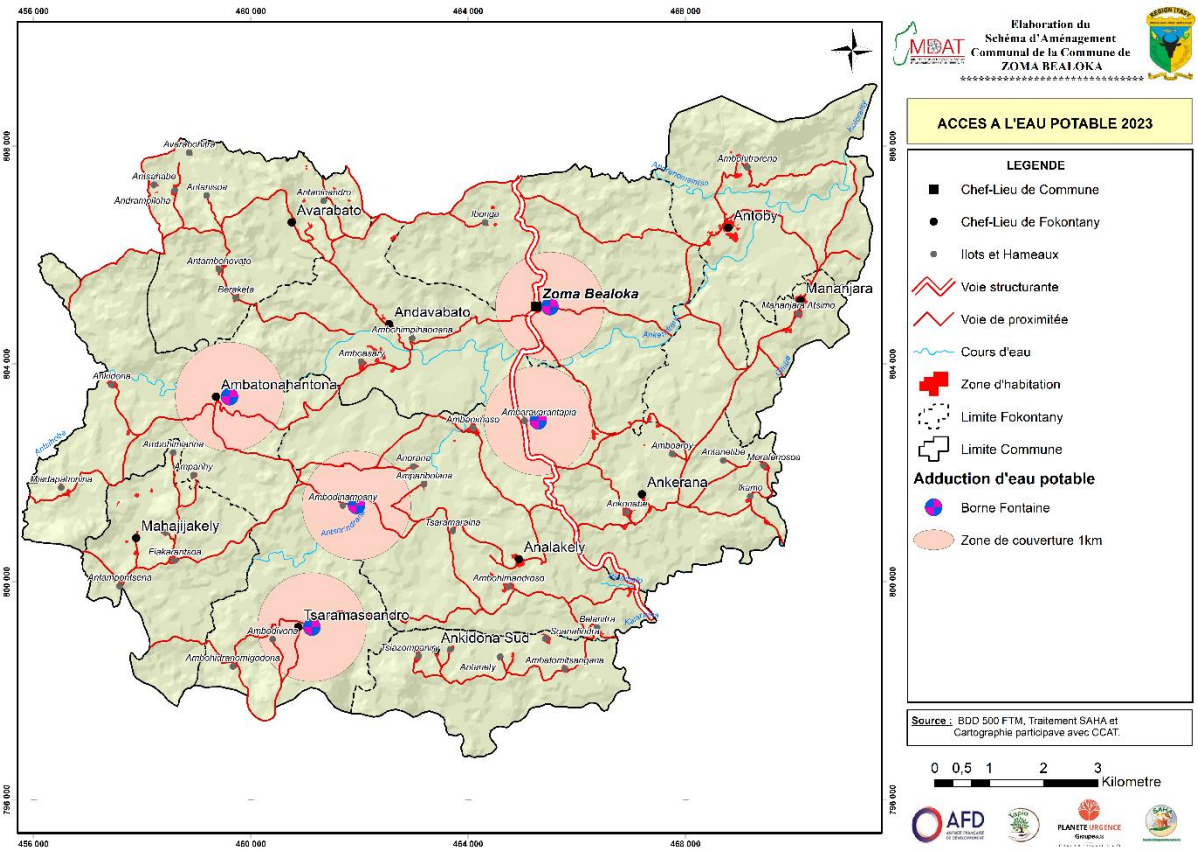
Le reste des Fokontany s'approvisionne via des moyens traditionnels (Puits non protégé et eau de source). Cette situation interpelle des mesures additionnelles pour le traitement des eaux, raison pour laquelle, la population choisit de bouillir l'eau avant usage. Le taux élevé de cette mode d'accès traditionnel montre une **carence en infrastructure d'adduction en eau potable.**



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 13 : Borne fontaine d'Ankerana et de Zoma Bealoka

Carte 13 : Accès à l'eau potable



2.3.7. *L'assainissement et l'hygiène*

Ensemble, l'assainissement et l'hygiène jouent un rôle crucial dans la prévention des maladies d'origine hydrique, telles que les infections gastro-intestinales, et contribuent à améliorer la qualité de vie des individus. Ces concepts sont également étroitement liés à d'autres aspects du développement durable, tels que la préservation des ressources en eau et la protection de l'environnement.

En termes d'assainissement et hygiène, seul le fokontany de Zoma Bealoka dispose d'infrastructure publique. La défécation à l'air libre est encore existant malgré le faible taux (5%). L'usage du WC traditionnel marque en grande partie le mode de défécation de la population de local.

Tableau 19 : Assainissement et hygiène

Mode d'assainissement	**Taux**
Défécation à l'air libre	5,00%
WC traditionnel	92,20%
WC public (traditionnel)	2,80%
Total	100,00%

Source : Enquête ménage

Les eaux usées font référence à l'eau qui a été utilisée dans divers processus domestiques et qui est maintenant considérée comme polluée ou contaminée. Le rejet de ses eaux est actuellement à l'air libre, dans la cour, typique des zones rurales.

Tableau 20 : Mode d'évacuation des eaux usée

Evacuation des eaux usée	**Taux**
A l'air libre	62,10%
Fossé	7,40%
Puisard	21,00%
Étang	9,50%
Total	100,00%

Source : Enquête ménage

Les ordures ménagères, également appelées déchets ménagers, se composent des déchets produits dans les foyers et les ménages au quotidien. Ces déchets peuvent inclure une variété de matériaux provenant des activités domestiques, de la cuisine, de la salle de bains, et d'autres endroits de la maison. Le mode de gestion des ordures ménagère reste pour le moment particulier par incinération.

Tableau 21 : Gestion des ordures ménagères

Bac à ordure	5,10%
Incinéré	87,90%
Nourriture de d'animaux	7,00%
Total	100,00%

Source : Enquête ménage

2.3.8. Approvisionnement en énergie domestique

Chaque ménage essaye de trouver leur propre source d'éclairage variant de la lampe à pétrole, bougie à l'énergie solaire. L'usage du groupe électrogène reste par contre dans le cadre d'événement festif particulier.
Seul le fokontany de Zoma Bealoka bénéficie d'un branchement en électricité. Malgré cela ce dernier est fréquemment interrompu pour diverses raisons.

Tableau 22 : Eclairage

Type	**Taux**
Groupe électrogène	0,30%
Bougie	0,50%
Lampe Pétrole	74,50%
Batterie	20,90%
Autre	3,80%

Source : Enquête ménage

L'énergie de cuisson la plus utilisée dans la Commune reste par ailleurs le bois. L'usage du bois comme énergie de cuisson est fréquent dans les Communes Ruraux, et présente un enjeu **majeur pour l'environnement et la forêt Tapia.** L'usage du charbon est négligeable dans la Commune mais elle en produit en faible quantité.

Tableau 23 : Energie de cuisson

Électricité	0,50%
Bois	98,20%
Charbon	1,30%

Source : Enquête ménage

2.3.9. Sports et loisirs

La Commune ne possède pas de « Tranomponolona » pourtant nombreux sont les fokontany où réside des « Mpihira Gasy ».

Les activités sportives exercées dans la Commune de Zoma Bealoka se limitent au football. Il faut souligner que de tels équipements ont impérativement besoin d'améliorations.au niveau de service en termes de gradin, de clôture pour sécuriser les événements, une pelouse en bon état pour une meilleure jouabilité, une piste d'athlétisme autour pour optimiser l'espace et des vestiaires salubres pour les sportifs.

Tableau 24 : Infrastructure Sportive

Fokontany	**Terrain**	**Equipe de foot**
Tsaramasoandro	2	05
Mananjara	1	04
Ankerana	0	0
Zoma Bealoka	1	03
Mahajijakely	0	0
Ambatonahantona	0	0
Antoby	1	03
Avarabato	1	07
Andavabato	1	02
Ankidona Sud	1	03
Analakely	1	02

Source : CCAT



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 14 : Terrain de Zoma Bealoka

2.4. Le tissu économique et moyen de subsistance

Les moyens de subsistance se réfèrent aux diverses sources de revenus et de ressources dont dépendent la communauté pour répondre à leurs besoins essentiels journalier. La dominance de l'agriculture et élevage reflète les moyens de subsistance dans la Commune.

Tableau 25 : Mode de Subsistance

Moyen de subsistance	**Taux**
Prestation de services (économie résidentielle)	01,50%
Agriculture et élevage (économie productive)	98,50%

Source : Enquête ménage

2.4.1. L'économie résidentielle

L'économie résidentielle fait référence à la fourniture d'un travail, d'un savoir-faire ou d'une expertise par une personne ou une entreprise à une autre en échange d'une rémunération. Cela peut prendre de nombreuses formes et s'appliquer à divers secteurs d'activité.

Les fonctionnaires ne représentent qu'une infime part, on assiste à un faible taux diversification de l'économie résidentielle. Ce dernier est causé part :

- Le manque de main d'œuvre qualifié
- La situation énergétique de la Commune (accès à l'énergie)
- La demande en termes de service

Les commerçants sont relativement faibles comptes tenus de l'effectif de la population. Elles sont plus présentes au niveau du chef-lieu de la Commune du fait que ce dernier abrite le plus de population.

Les salles de projection et les multi-service de vidéo ou de film se font rare pour cause de l'accès à l'énergie et la faible demande de la population locale. On les retrouve surtout au niveau du Chef-lieu qui bénéficie de branchement en électricité.

Les décortiquerie de riz sont plus fréquentes dans le territoire Communale du fait de la production rizicole de la Commune. L'énergie n'est pas une contrainte car l'utilité de ces décortiquerie se font uniquement lors des récoltes, ainsi chaque entité use du groupe électrogène pour satisfaire la clientèle.

Tableau 26 : Type d'économie résidentielle

Fokontany	**Projection Vidéo**	**Commerçant**	**Décortiquerie de riz**	**Multi-service**
Zoma Bealoka	01	13	04	03
Analakely	01	02	02	
Ankerana		02	02	
Avarabato			01	
Ankidona Sud			02	
Antoby		04	01	
Mananjara	01	05	02	
Andavabato		03		
Mahajijakely		01		
Ambatonahantona		02	01	
Tsaramasoandro		02		
Total	03	36	13	03

Source : Enquête ménage




Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 15 : Décortiquerie et grenier communautaire

Le marché hebdomadaire de Mampijanona

Les marchés hebdomadaires sont souvent des éléments importants de la vie communautaire, offrant un espace social et économique pour les habitants. Mampijanona fut créé en 2005 pour concurrencer le marché de Soavimbazaha, trop éloigné de la Route Nationale.

2.4.2. L'économie productive

L'économie productive se réfère à la partie de l'économie qui est impliquée dans la création et dans la fabrication de biens et de services. Cette composante de l'économie est souvent associée aux secteurs de production.

Filière rizicole

En absence de statistique officielle de la Direction Régional de l'Agriculture et de l'Elevage, le rendement par récolte du riz présente quelque ambiguïté. Les surfaces propices à la riziculture sont déjà majoritairement exploitées. La Commune dispose de 2008 ha de rizière avec un rendement comprise entre [2.5T/ha et 3.5 T/ha] par récolte. En analysant le tableau suivant, on se rend compte que la production en une récolte de riz présente des excédents variants de 2560T à 4367T. Cette situation justifie la potentialité rizicole de la Commune.

Tableau 27 : Production rizicole

Superficie	Rendement (t/hectare)	Production (T)	Besoin 2023 (T)	Excèdent (T)
2008	2,5	4550	1958	2560
	3,5	6325		4367




Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 16 : Rizière post-récolte et pré-récolte

Malgré cela la production rizicole présente quelques déficits et menaces compte tenu du Changement Climatique à savoir :

- Ensablement des rizières qui réduit la productivité de riz. Ce phénomène se traduit par le transport des sédiments, notamment du sable, dans les champs de riz. Les sédiments peuvent affecter la capacité du sol à retenir l'eau, ce qui peut entraîner des problèmes d'irrigation et une gestion inadéquate de l'eau.

Le transport de sédiments peut obstruer les canaux d'irrigation, affectant ainsi la distribution de l'eau dans les champs.

- Mode de culture traditionnel, en particulier la méthode inondée, peut être très consommatrice d'eau. Le manque de variation de semence ne facilite pas la tâche des agriculteurs
- Inondation des rizières en période de crue dans les zones alluvionnaire

La Commune possède 13 barrages hydro-agricoles. Ces barrages se trouvent la partie nord-est de la Commune.
Parmi ces 13 barrages, seulement 3 sont fonctionnels, un état alarmant compte tenue de leurs utilités et la pérennité de la production du riz.

Tableau 28 : Liste des barrages

Fokontany	**Rivière**	**Etat**
Ankerana	IKialariana	Fonctionnel
Zoma Bealoka	Ambodirina	A réhabilité
Andavabato	Ankeridrano	Fonctionnel
Zoma Bealoka	Tetezan'Ankeridrano	A réhabilité
Zoma Bealoka	Marotsingala	Fonctionnel
Antoby	Andranomaintso	A réhabilité
Antoby	Andranomaintso 2	A réhabilité
Analakely	Ambanimaso-Antsondrina	A réhabilité
Mananjara	Anonibe	A réhabilité
Mananjara	Anonibe	A réhabilité
Mananjara	Anonibe	A réhabilité
Mananjara	Anonibe	A réhabilité
Antoby	Ankeridrano	A réhabilité
Ankidona Sud	Anosibe (Ikalariana)	A réhabilité
Antoby	Anorohoro (Ankeridrano)	A réhabilité

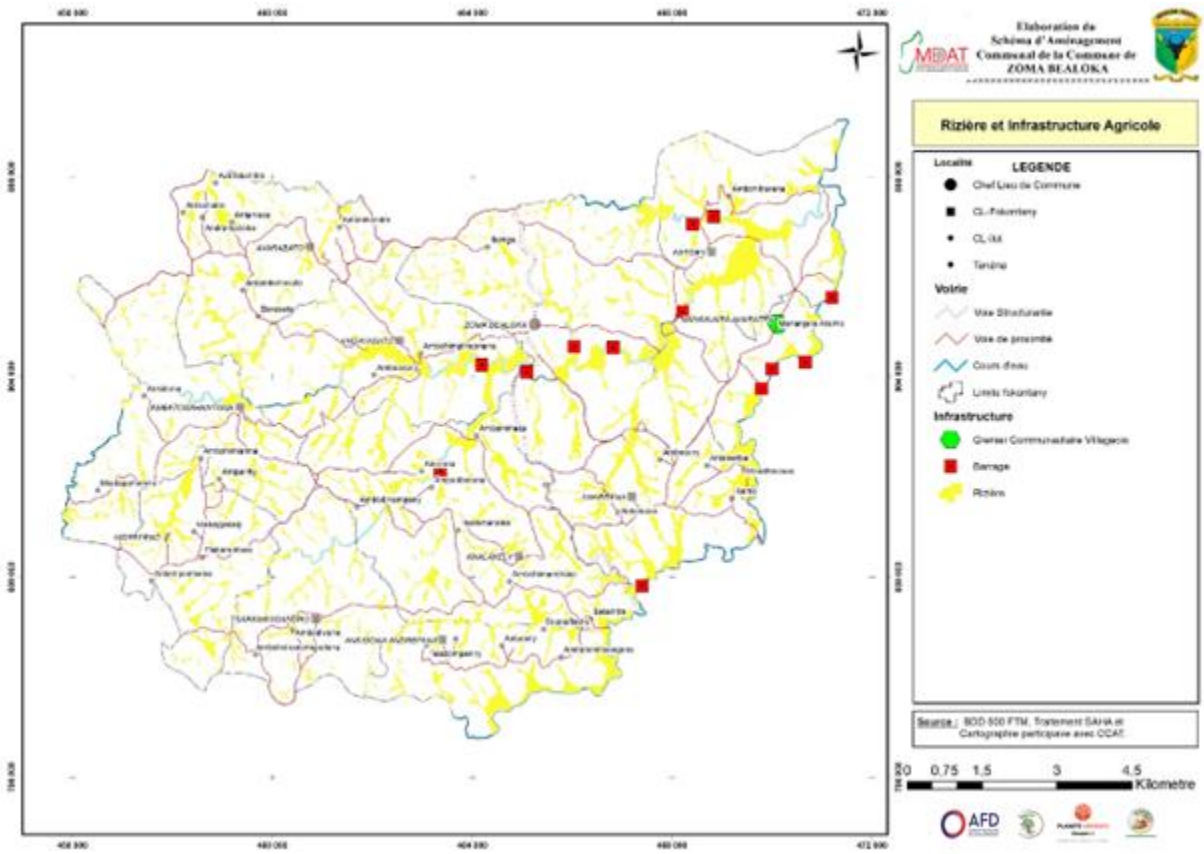
Source : CCAT



Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 17 : Barrage d'Ankeridrano

Carte 14 : Territoire Rizicole



Filière « autres »

L'autre filière agricole regroupe les cultures maraîchères. Elle s'étale sur près de 2990 ha.
La culture maraîchère se réfère à la pratique de cultiver des légumes, des fruits, des herbes et d'autres plantes à des fins alimentaires. C'est une forme d'agriculture qui se concentre généralement sur la production de cultures horticoles destinées à la consommation humaine.

La rotation des cultures est souvent pratiquée pour éviter l'épuisement du sol et réduire le risque de maladies et de ravageurs spécifiques à une culture. Les principales productions sont synthétisées dans le tableau suivant.

Les rendements sont assez faibles pour les cultures sur tanety comme par exemple le cas du maïs qui est surtout destinée à la consommation locale. Pour les cultures de manioc, les rendements constatés sont souvent nettement inférieurs aux standards nationaux

Tableau 29 : Production agricole

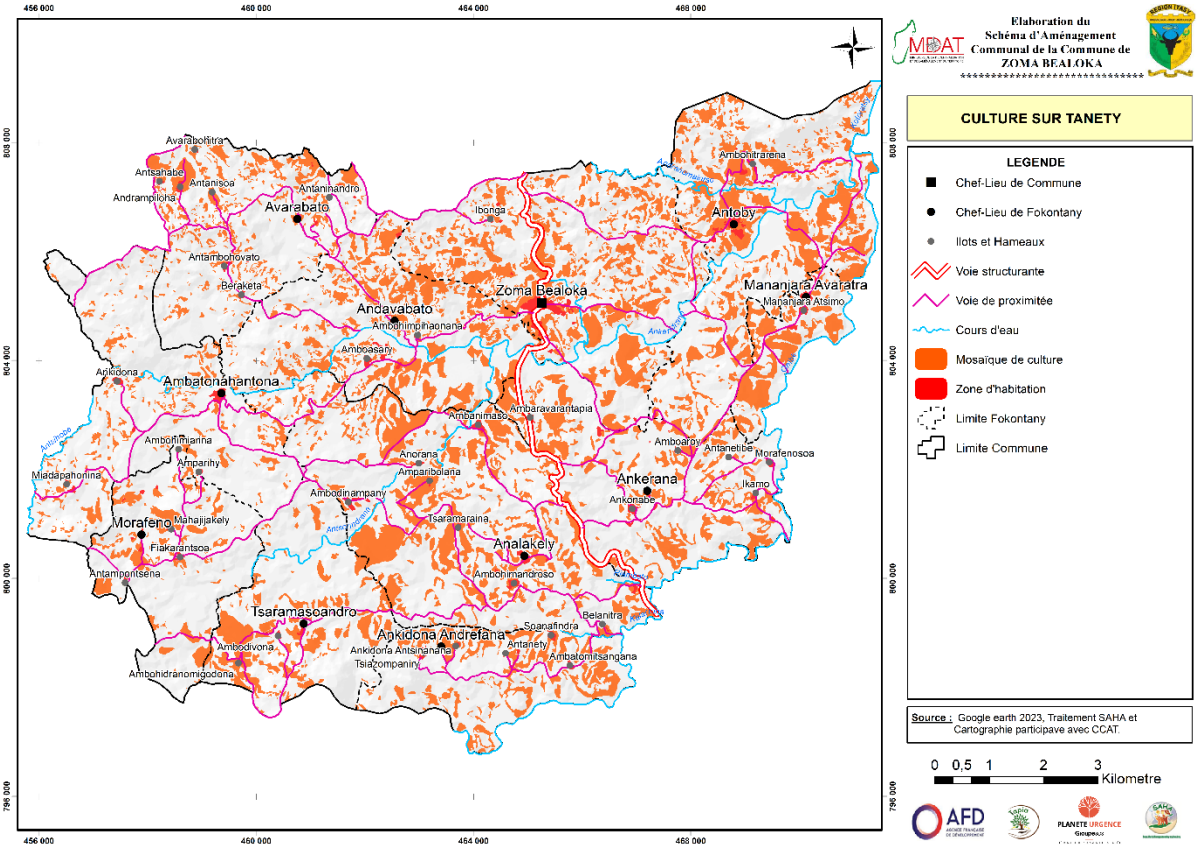
Désignation	**Production (T) 2021**
Maïs	52
Manioc	4 628
Haricot	25
Arachide	34
Pois de terre	17
Pomme de terre	56
Ananas	40

SOURCE : DRAEP Itasy

D'une manière générale, on remarque que :

- Le développement spatial de l'agriculture dans le Sud de la Commune présente des limites au vue du vaste étendu des forêts Tapia.
- L'Ouest de la Commune est faiblement aménagé en matière d'agriculture, du fait que ce sont des fokontany sont faiblement peuplé (Ambatonahantona et Andavabato)

Carte 15 : Culture sur Tanety



Elevage

L'élevage joue un rôle crucial en tant qu'appui à l'agriculture, formant souvent un système intégré où les activités agricoles et d'élevage se complètent mutuellement. Dans la Commune de Zoma Bealoka, l'élevage fait office de tampon dans les périodes de soudure.

La filière « lait » mérite d'être développée davantage à Zoma Bealoka. Pour l'ensemble de la commune, il a été recensé 2923 bovins dans la Commune.

La filière porcine, activité peu développée car nécessitant une trésorerie relativement conséquente, demeure pour l'éleveur une forme d'activité d'épargne.

Tableau 30 : Elevage

Désignation	Nombres	Nbr Eleveur
Bovin	2923	584
Porc	2126	505
Poulet	18100	3 620

Source : PCD de la Commune

La combinaison judicieuse de l'agriculture et de l'élevage dans des systèmes agricoles intégrés améliore la résilience globale des exploitations, favorise une utilisation durable des ressources et contribuer à la sécurité alimentaire. Les activités de productions rurales sont en

général assez diversifiées et méritent que les filières existantes soient plus encadrées pour les développer davantage. D'autres filières sont à promouvoir compte tenu des débouchés à proximité.

2.5. La gouvernance locale et territoriale

2.5.1. Organisation de la gouvernance locale

La gouvernance communale est composée de trois entités selon la loi sur les collectivités territoriale décentralisé à savoir :

- Le Bureau Exécutif : 13
- Les Conseillers Communaux : 5
- La Structure locale de Concertation : 60

La Commune dispose d'une Structure Locale de Concertation suivant décret n° 2015 – 957 relatifs à la Structure Locale de Concertation des Collectivités territoriales décentralisées. Elle comprend 10 (Dix) collèges à savoir :

- Bureau Exécutif
- Conseillé
- Service Déconcentré de l'état
- Association des Femmes
- Notable
- VOI : Vondron'olona Ifotony (Communauté Locale de base)
- Jeune
- Opérateur économique
- Association paysanne
- Chef fokontany

2.5.2. Bureau administratif

L'administration communale souffre d'un manque d'équipements pour ne parler que des 9 Fokontany sur 11 qui n'ont pas de bureau. Le territoire communal n'est donc pas administré normalement et la population des Fokontany n'ont pas accès aux services qui leur sont dus.
La présence d'un patrimoine communal comme celui du « Tranompokonolona » de Zoma Bealoka sont nécessaires pour accueillir les manifestations populaires.

2.5.3. Compte administratif

Le compte administratif au niveau des collectivités locales, comme les communes ou les départements, est un document budgétaire qui présente les résultats financiers de l'exercice précédent

Dépense :
Les dépenses font référence aux dépenses effectuées par la Commune en tant que Collectivité Territoriale Décentralisé. Force est de constaté que les dépenses en fonctionnement comptabilisent au moins 90% des dépenses dans les années 2021 et 2019. Cette situation montre **la faiblesse du pouvoir d'investissement** de la Commune.

Tableau 31 : Dépense Communal

Libelle	**2 019**	**2 021**
Section 1 : Fonctionnement		
Charge du personnel	17 184 400	15 444 862
Achat de biens	433 452	2 323 372
Charge permanents et achat de service	3 028 138	7 469 438

Libelle	2 019	2 021
Dépenses d'intervention	508 000	3 482 400
Impôts et taxes		
Transfer et subvention	520 000	255 000
Total fonctionnement	21 673 990	28 975 072
Section 2 : Investissement		
Immobilisation corporelle	15 000	4 500
Immobilisation incorporelle et concession	3 000	2 656 000
Total investissement	18 000	2 660 500

Source : Compte administratif Zoma Bealoka

Recette

Le recette de la Commune à doubler de l'année 2019 à l'année 2021, ceci est dû aux contributions reçues qui a triplé d'une part puis d'autre part aux recette non fiscale et fond et dotation réserves qui ont accru à l'année 2021.

Une contribution fait référence à un don d'argent ou de ressources financières. Cela peut inclure des contributions à des organisations caritatives, des projets communautaires, des campagnes de collecte de fonds, etc.

Les recettes non fiscales font référence aux droit et ristourne que perçoit la Commune via des prélèvements obligatoires pour pouvoir jouir d'un droit bien défini, ou prélèvements destinés à compenser la mise en valeur d'une ressource locale ou les effets négatifs entraînés par cette mise en valeur, notamment pour les exploitations forestières et minières.

Tableau 32 : Recette Communale

Recette	2019	2021
Impôts sur bénéfice et gain	294 500	99 750
Impôts sur les patrimoines	2 039 300	1 242 670
Impôts sur les biens et service	1 528 450	1 368 000
Contribution reçue	9 945 300	28 000 000
Recette non fiscale	3 969 950	4 978 700
Fond, dotation réserves		2 400 000
Subvention d'équipement		
Total recette	17 777 500	38 089 120

Source : Compte administratif Zoma Bealoka

2.5.4. La fiscalité locale

La fiscalité locale fait référence aux impôts, taxes, redevances, droits et les ristournes perçus au niveau local par les communes. Ces revenus locaux sont utilisés pour financer les dépenses publiques et les services locaux, tels que l'entretien des infrastructures, les écoles, les services sociaux, la sécurité publique, etc. Le minimum que la commune perçoit sont les suivantes :

- **IMPOTS**

L'impôt est un prélèvement perçu par l'Etat ou ses démembrements sans contrepartie directe, spécifique et bien déterminée. Sa finalité est collective servant au financement des charges commune.

Les services imposables

- L'impôt de licence de vente des alcools et produits alcooliques ;
- L'impôt de licence foraine sur les alcools et produits alcooliques ;
- L'impôt de licence sur les installations temporaires, saisonnières et occasionnelles

- L'impôt de licence sur les activités temporaires, occasionnelles et / ou saisonnières
- L'impôt de licence sur l'organisation des tombolas et de loterie ;
- L'impôt de licence sur l'exploitation des billards et assimilés, des appareils, vidéos et baby-foot à des fins lucratives
- L'impôt synthétique ;
- L'impôt foncier sur les terrains
- L'impôt foncier sur la propriété bâtie ;

Les impôts que perçoit la Commune au contribuable sont néanmoins très restreints à savoir :

- L'impôt foncier sur les terrains est un type d'impôt qui est généralement prélevé sur la valeur des terrains détenus par les propriétaires.
- L'impôt foncier sur la propriété bâtie

Tableau 33 : Impôts perçus par la Commune

	Prévision				**Réalisation**		
Année	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021
Impôt foncier sur les terrains	13 162 800	13 200 800	26 335 600	13 167 800	4 854 000	10 020 100,00	7 864 000,00
Taux de réalisation					36,88%	75,91%	29,86%
L'Impôt foncier sur la propriété bâtie *(IFPB)*	5 324 000	5 334 000	10 658 000	5 329 000			
Taux de réalisation							

Source : Compte administratif Zoma Bealoka

Le taux de recouvrement des impôts fonciers sur le terrain et impôt foncier sur la propriété bâtie tend vers une décroissance nette.
Pour l'impôt foncier sur le terrain, le taux de recouvrement est de 36.88% en 2019, elle parcourt un rythme sinusoïdal jusqu'à l'année 2021 pour régresser à 29.86%. En 2020, une campagne de sensibilisation a été mise en œuvre pour améliorer la fiscalité locale de la Commune. Cette situation suggère que la Commune a des difficultés au niveau du recouvrement quand l'année en service ne présente pas de sensibilisation.
L'impôt sur les propriétés bâties n'ont pas eu le même effet, elle n'a pas été perçu lors d'année 2019 à 2021 malgré sa présence dans les recettes prévisionnelles.

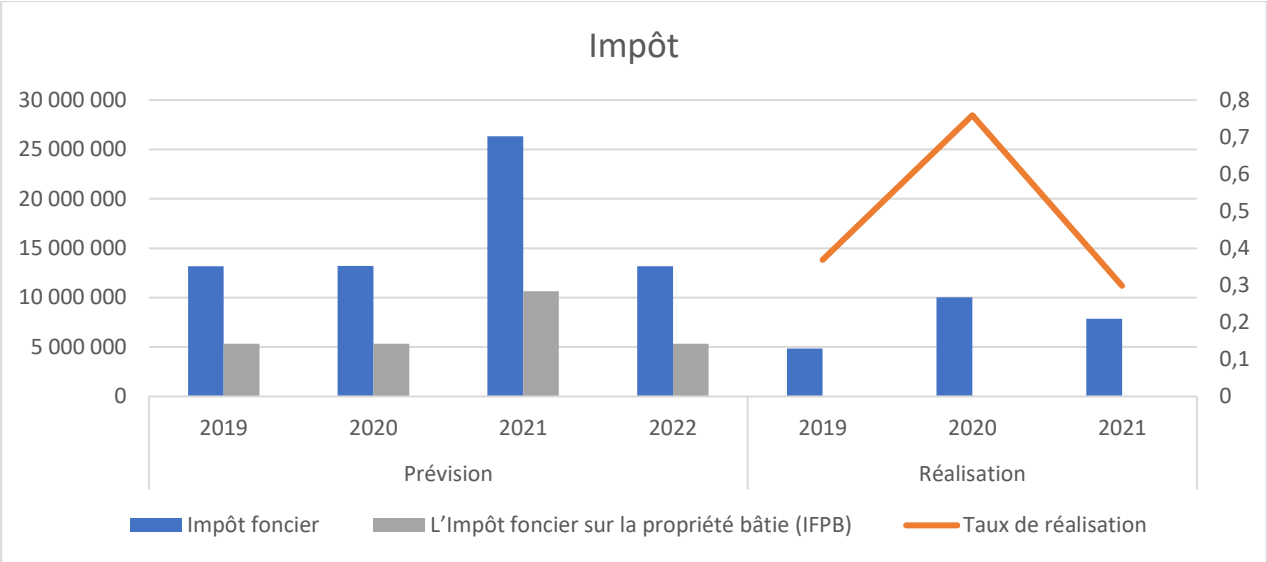


Figure 18 : Evaluation de perçue par la Commune

- **TAXE et Droit**

Les taxes et les redevances ont pour contrepartie un service déterminé, même si leur montant n'est pas proportionnel à la valeur du service rendu. Les droits sont des prélèvements obligatoires pour pouvoir jouir d'un droit bien défini, par exemple le droit de passage sur une route, le droit d'exploitation minière, le droit de faire circuler des bovidés, etc.
Les taxes et droit applicables par la Commune sont les suivantes :

- La taxe de protection civile ;
- La taxe de résidence pour le développement ;
- La taxe sur l'eau et/ou l'électricité ;
- La taxe sur l'entrée dans les fêtes, spectacles et manifestations diverses ;
- La taxe sur les vélomoteurs et autres véhicules à moteur non immatriculés
- La taxe sur les cérémonies coutumières autorisées
- La taxe d'abattage
- La taxe de visite et de poinçonnage des viandes
- Le droit relatif à la circulation des animaux de l'espèce bovine et porcine

Tableau 34 : Taxe et Droit perçue par la Commune

	Prévision				Réalisation		
Année	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021
Prestation de Service	3 000 000	3 000 000	8 185 000	10 090 000	2 275 700	3 320 000,00	14 185 500,00
Taux de réalisation					75,86	110,67	173,31%
Droit relatif à la circulation des animaux bovine et porcine		3 600 000	2 455 000	3 080 000		2 883 400	4 322 100
Taux de réalisation						80,09	176,05
Taxes professionnelle-TP	4 168 800	4 000 000	4 300 000	2 500 000	4 248 875	2 379 320	4 689 605
Taux de réalisation					101,00%	59,48%	109,06%

Source : Compte administratif Zoma Bealoka

- **RISTOURNE**

Les ristournes et les prélèvements sur les produits sont des prélèvements fiscaux destinés à compenser la mise en valeur d'une ressource locale ou les effets négatifs entraînés par cette mise en valeur, notamment pour les exploitations forestières et minières

- Les ristournes sur les extractions de terres, sable et pierres
- Des ristournes et prélèvements sur les produits de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de l'élevage

Tableau 35 : Ristourne bénéficié par la Commune

	Prévision				Réalisation		
Année	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021
Produits des ristournes et prélèvements	2 000 000	1 900 000	5 000 000	8 360 000	15 301 737	13 374 130,09	9 486 785,92
Taux de réalisation					765,09	703,9	189,74

Source : Compte administratif Zoma Bealoka

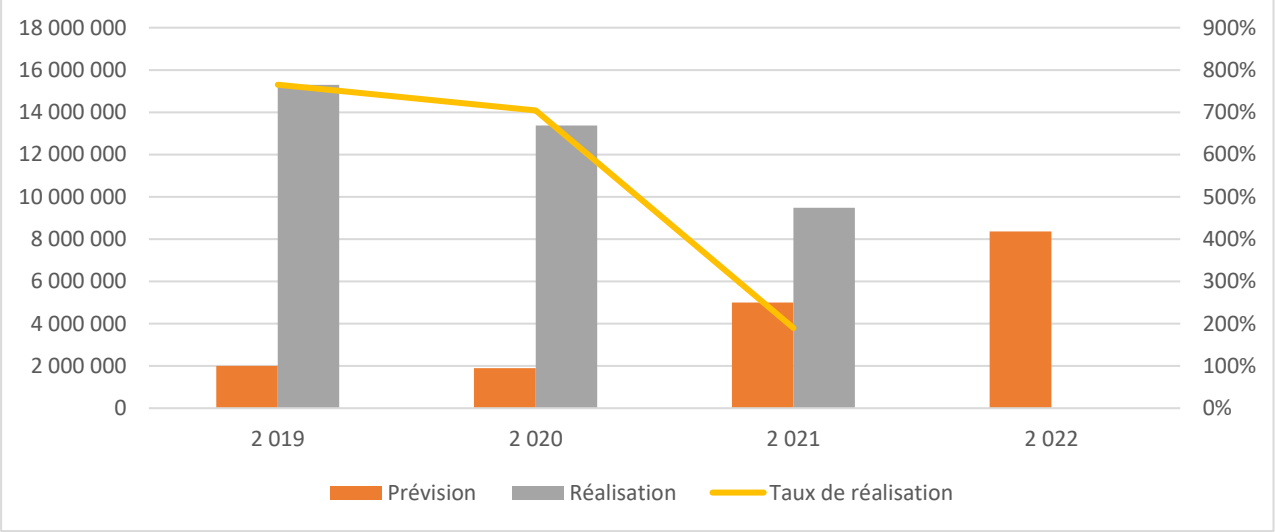


Figure 19 : Evaluation des taux de réalisation de Ristourne

2.5.5. Le Foncier

La Commune de Zoma Bealoka ne dispose actuellement pas de Guichet foncier. Malgré cela, la communauté locale aménage et bénéficie de l'usage des terrains sans pour autant justifier leur appropriation et leur légitimité. Cet usage par accoutumance se développe et justifie l'occupation des terrains par l'intermédiaire d'un acte de notoriété.
La perception locale montre qu'en moyen un ménage possède 4 terrains avec une superficie moyenne de 3886 m².

2.5.6. Sécurité territoriale

En termes de sécurité, la Commune dispose d'une Patrouille de Sécurité Rurale. Cette entité est épaulée par les 45 quartiers mobiles qui se repartirent dans le territoire Communal. La Commune ne présente pas d'insécurité majeur.
La Commune est aussi soumise au « Dinam-paritra » homologué régissant les forêts de Tapia et les lacs satellites. La loi portant réglementation des Dina en matière de sécurité publique (Loi n°2001-004 du 25 octobre 2001) définit les dina comme étant « des conventions collectives typiquement malgaches. Ensemble de règles coutumières d'organisation de la

société et, en tant que tels, ils ont été conçus comme l'émanation d'une réelle volonté populaire, et observées comme telle, car ils furent institués par ceux-là même qui en avaient ressenti le besoin. »
De fait, « les Dina ont toujours existé à Madagascar depuis les époques les plus reculées sous forme orale ou écrite. Ils avaient comme cadre institutionnel le Fokonolona : communauté humaine, spatiale et entité administrative ».

2.5.7. Service Déconcentré de l'Etat

En termes d'encadrement territorial, la Commune dispose d'un strict minimum de Service Déconcentré de l'Etat à savoir :

- Chef d'arrondissement Administratif : est un responsable administratif local qui supervise les affaires d'un arrondissement au sein d'une structure administrative plus vaste
- Chef CSB : Responsable de la Santé et établissement médical publics
- Chef ZAP : responsable de superviser les activités pédagogiques

Parmi les Services non représentés, on peut remarquer le service foncier est inexistant, représentant de ministère de la forêt.

2.5.8. Association et VOI

Le VOI est régie par le décret n° 2000-027 du 13 janvier 2000 relatifs aux communautés de base chargées de la gestion locale des ressources naturelles renouvelables. Selon l'article premier de ce décret, « en application des dispositions de la loi n° 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables, le présent décret a pour objet de définir la structure et les règles de fonctionnement des communautés de base susceptibles de se voir confier la gestion des ressources naturelles renouvelables ».
La Commune comprend 8 VOI (Vondron'olona Ifotony) ou Communauté Locale de Base en attente de transfert de gestion. Ces communautés sont présente dans la partie Sud de la Commune dans les fokontany d'Ankerana, Analakely, Tsaramasoandro, Mahajijakely et d'Ankidona Sud. Leurs existences ont été conditionnées par l'importante étendue de forêt Tapia. Elle ne dispose pas de transfert de gestion des ressources naturelle renouvelable mais s'apprête actuellement via des formation organisationnel et institutionnel.

Tableau 36 : Liste des Communauté de Base (VOI)

Nom Coba	**Fokontany**	**Nombre des membres actifs**
EZAKA	ANKERANA	26
TAFARAY	ANKERANA	39
MIARO	ANALAKELY	47
FANANTENANA	ANALAKELY	55
FANDROSOANA	ANALAKELY	94
FIVOARANA	ANKERANA	30
VONONA	ANDAVABATO	29
MAITSO	ANDAVABATO	16
Total		336

Source : CCAT

2.6. La structuration du territoire

2.6.1. Accessibilité

Infrastructures de mobilité

Les infrastructures de transport et de mobilité sont les principales artères ou axes dans une communauté, desservant l'ensemble du territoire communal et assurant la connexion avec les territoires voisins. Ces infrastructures sont cruciales pour la circulation des personnes, des biens et pour favoriser le développement économique.

La Route Régionale est les axes de transport qui traversent la commune, reliant les Commune voisin. Elles peuvent être pavées et adaptées à un trafic intense.

Le moyen le plus facile d'accéder à la Commune reste la Route Régionale reliant Trano Vy (CR Soamahamanina) à Soavimbazaha.

Les pistes rurales sont importantes pour connecter les zones plus éloignées et rurales. Elles peuvent être essentielles pour les activités agricoles et pour assurer l'accessibilité dans des zones moins développées.

Tableau 37 : Classification des routes

Type	Classification	Longueur (km)
Route Régionale	Voie Structurante	11,366
Piste Rurale	Voie de proximité	8,811
Voie piétonne	Voie de proximité	4,6

Source : Traitement SIG SAHA

Il est à préciser que les voie dans la Commune sont en terre. La largeur de la plupart des routes inventoriées au sein de la commune est largement inférieure à la norme selon leur catégorie, ce qui rend parfois difficiles les déplacements à l'intérieur de la Commune.

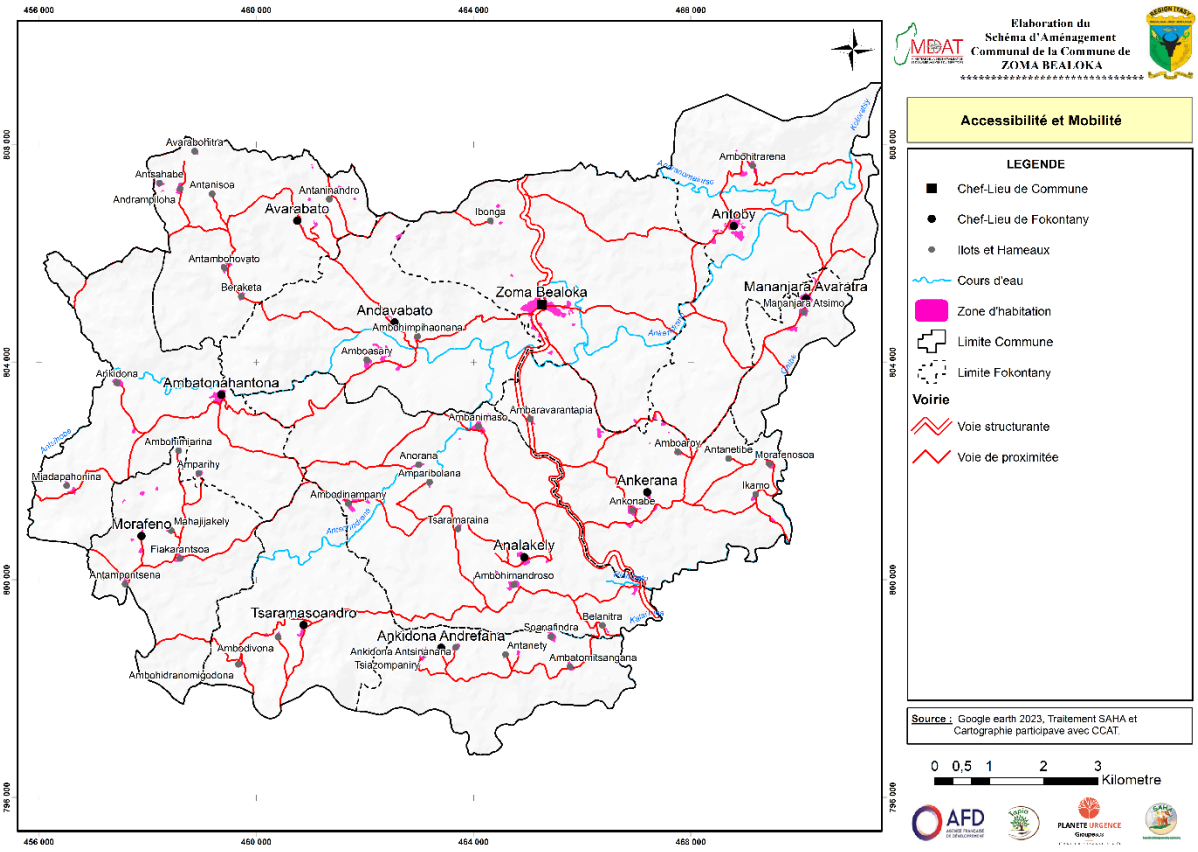
L'état des routes se dégrade à chaque saison pluvieuse. La détérioration des routes en terre pendant la saison des pluies est un problème courant dans de nombreuses régions. Les précipitations excessives peuvent avoir des effets néfastes sur les routes non revêtues, entraînant divers problèmes tels que la formation de flaques d'eau, l'érosion du sol, la formation de bourbier, et la dégradation générale de la surface de la route

Il est important de reconnaître que la préservation des routes en terre pendant la saison des pluies nécessite une approche holistique, intégrant des solutions techniques, communautaires et gouvernementales. La planification à long terme et la gestion proactive sont essentielles pour atténuer les effets néfastes des intempéries sur les infrastructures routières.




Cliché : ONG SAHA 2023

Figure 20 : Route Régionale (Ankerana, Analakely)



Moyen de transport

Les charrettes tirées par des zébus, sont utilisées pour le transport de marchandises. Ces charrettes peuvent être une option économique dans les zones rurales où les véhicules motorisés peuvent être limités.
A ce dernier s'ajoute quelques camions des opérateurs économiques tels que Leucofruit. Les véhicules tout-terrain tels que les motos tout-terrain peuvent être utilisés dans certaines zones de la Commune pour naviguer à travers des terrains difficiles.

Tableau 38 : Moyen de transport

Fokontany	Moto	Bicyclette/vélo	Charrette
Zoma Bealoka	46	75	45
Analakely	27	87	64
Ankerana	22	72	47
Avarabato	08	15	12
Ankidona Sud	12	72	47
Antoby	06	65	34
Mananjara	17	52	45
Andavabato	12	25	23
Mahajijakely	02	26	08
Ambatonahantona	18	54	48
Tsaramasoandro	05	30	14
Total	175	573	387

Source PCD de la Commune

2.6.2. *Infrastructures de télécommunication*

Station radio et télévision

La totalité du territoire de la commune reçoit la diffusion de deux principales stations radio, à savoir la Radio Nationaly Malagasy ou RNM et la Radio Vary Magnitry. Des stations locales émettant au sein de la cuvette sont également captées dans le territoire communal.
La presse écrite n'existe pas encore. Les stations privées de la ville de Miarinarivo : Radio RDB - Radio AMI (Akon'i Miarinarivo) émettent jusqu'à Zoma Bealoka. En plus, la Radio Nationale et six Radio FM peuvent être captées. Les chaînes de Télévision : TVM, TV Plus Madagascar et RTA sont captées convenablement à l'intérieur de la Commune.

Téléphonie et internet

L'ensemble du territoire communal est couvert par les trois principaux opérateurs de téléphonie et internet opérant à Madagascar : Orange Madagascar, Airtel Madagascar et Telma.

2.6.3. *Réseau d'établissements humains*

La compréhension du réseau d'établissements humains est essentielle pour la planification et le développement durable de la Commune, permettant une gestion équilibrée des ressources et une amélioration de la qualité de vie des habitants.

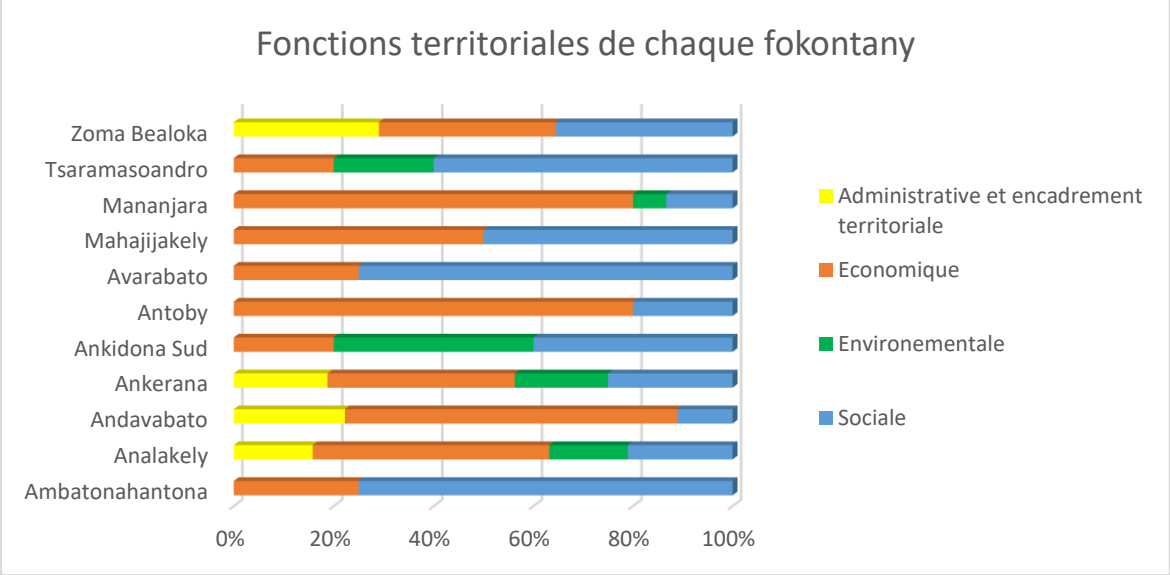


Figure 21 : Evaluation des fonctionnalités de chaque fokontany

Dans la Commune, ce réseau d'établissements humains est souvent caractérisé par des agglomérations plus petites et dispersées avec de quatre fonctions bien distinctes à savoir :

- La fonction sociale : Les fonctions sociales d'un territoire englobent divers aspects qui influent sur la qualité de vie, les relations sociales et la cohésion communautaire. Elle se traduit par la proximité de service de base, des équipements de base tel que les Centre de santé, école, et adduction en eau potable

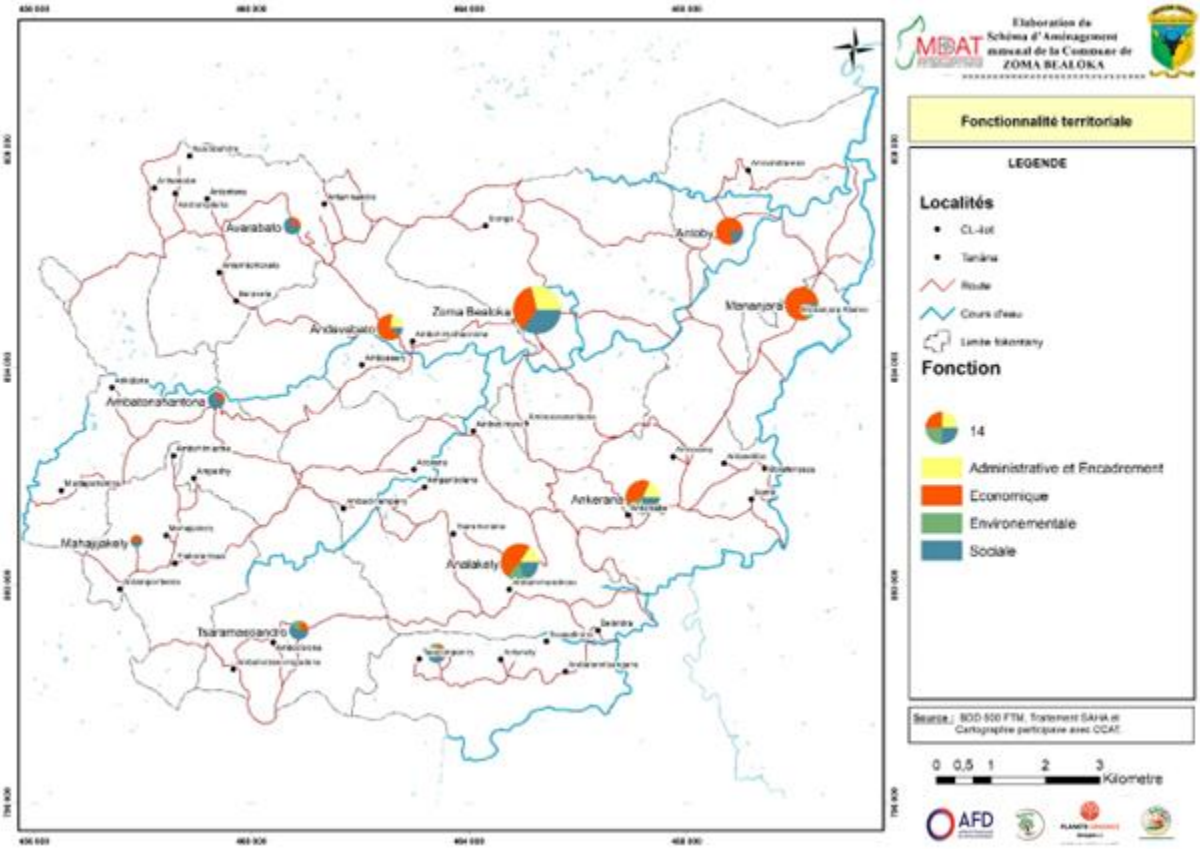
- La fonction économique : Les fonctions économiques d'un territoire sont liées à son rôle dans le développement économique, la création de richesses et l'amélioration du niveau de vie de ses habitants. Les territoires ayant des fonctionnalités économiques peuvent être des zones de production agricole, fournissant des cultures, des élevages et des produits agroalimentaires. L'agriculture contribue à la sécurité

alimentaire et à l'économie locale. Elle se traduit par une vaste étendue de terrain aménagé en production agricole et le nombre d'infrastructure économique existant tel que les barrages, ponts, et marché…

- La fonction d'encadrement territorial et administrative : La fonction d'encadrement territoriale et administrative d'un territoire concerne l'organisation, la gestion et la régulation des activités au sein de ce territoire. Cela englobe divers aspects liés à l'administration locale, à la gouvernance, à la réglementation et à la coordination des services publics tel que la présence de VOI, la Mairie et les Service Déconcentré de l'Etat

- La fonction environnementale : Les fonctions environnementales d'un territoire font référence à son rôle dans la préservation, la gestion et la durabilité des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité. Elle se caractérise par la présence de forêt Tapia

Carte 16 : Illustration des Fonctions de chaque Fokontany



Pôle Communal - Zoma Bealoka

La localité joue trois rôles bien définis pour la Commune à social, administrative et économique. Elle se catégorise comme étant le cœur de la Commune et l'absence de fonction environnementale n'enlève en rien sa particularité.

- De l'économie via son accessibilité avec la Route Régionale, l'économie de résidentielle et productive et l'encadrement territorial de la Commune.
- Administrativement comme pôles administratifs où se trouvent les principaux bureaux comme la Mairie, les institutions locales et les services publics au sein de la commune.
- Sur le plan social par le regroupement de divers services publics tels que les écoles, les centres de santé, les équipements sportifs, etc., pour faciliter l'accès aux habitants.

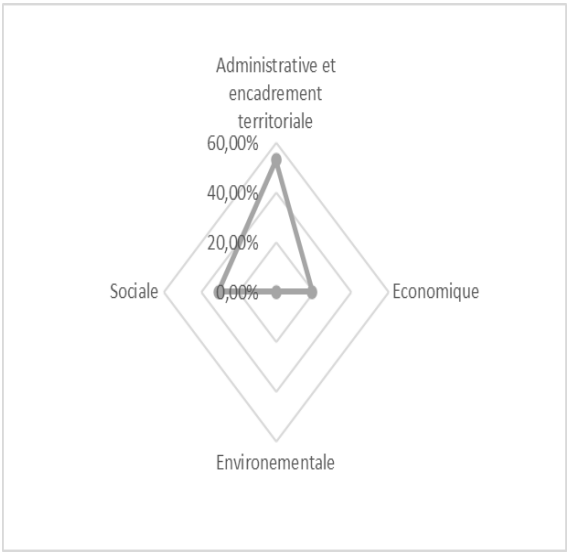


Figure 22 : Fonction de Zoma Bealoka

Pôle appuis - Ankerana et Analakely

Elle se caractérise par leur **multifonctionnalité**. Leur zone d'influence est nettement inférieure à Zoma Bealoka mais elle propage les 4 fonctions territoriales durables.

Un territoire multifonctionnel peut inclure une diversité d'usages des sols tels que zones résidentielles, zones agricoles, zones commerciales, zones naturelles préservées, etc.
Elle appuis le Pôle Communal en termes de fonction environnementale.

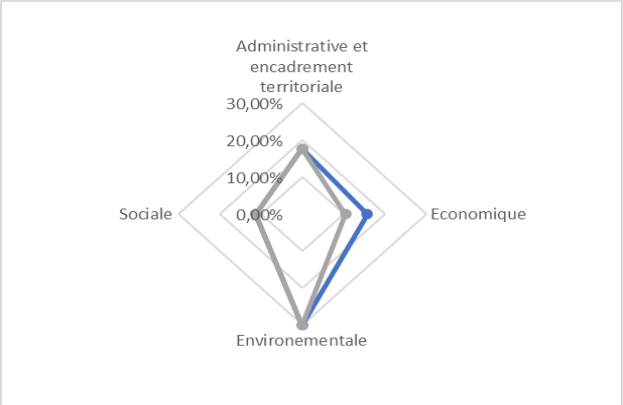


Figure 23 : Fonction d'Ankerana et Analakely

Pôle local

Le pôle local fait référence à la concentration et à la focalisation des activités, des services et des fonctions au sein d'une localité des fokontany. A l'inverse d'un pôle Communale, le pôle local a une aire d'influence plus réduite et sont limité à un faible taux d'habitant.

Pôle local administratif

Elle se caractérise par un mono-fonctionnalité et se réfère particulièrement à l'administration et l'encadrement territorial à la vue des deux Communautés locales existantes.

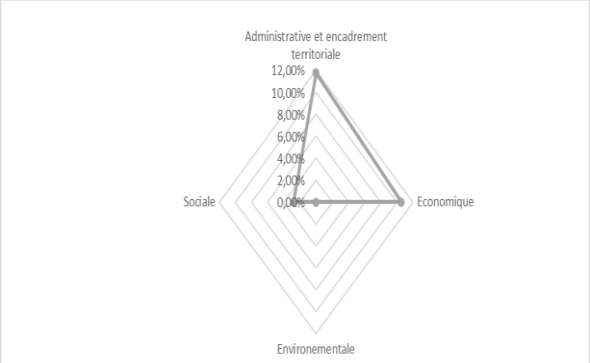


Figure 24: Fonction d'Andavabato

Pole local économique

Elle se caractérise par un mono-fonctionnalité et se réfère particulièrement à l'économie. Elle constitue un fort rôle économique dans la Commune. Dominé par l'économie productive, ces fokontany sont réputé par leur vaste étendue de terrain agricole. Elles sont reliées au pôle Communale par une route en terre dégradé qui influe sur l'écoulement des produits.

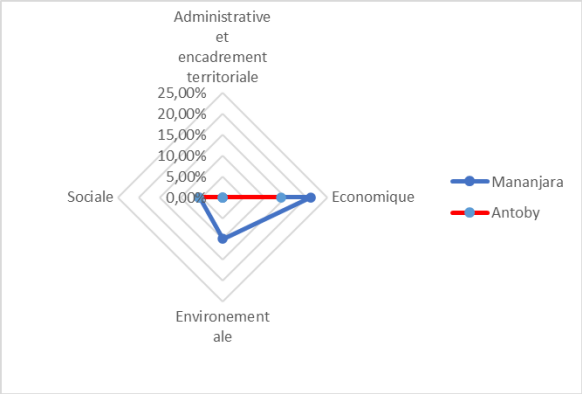


Figure 25 : Fonction de Mananjara et d'Antoby

Pole local environnemental

Elle se caractérise par une mono-fonctionnalité et se réfère particulièrement à l'environnement.

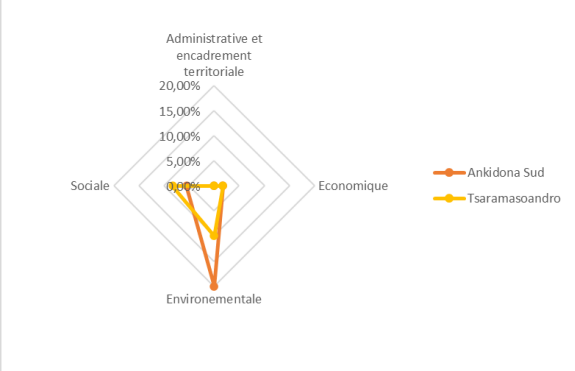


Figure 26 : Pôle local environnemental

3. Schéma spatial d'aménagement du territoire communal en 2023

3.1. Structure de l'aménagement du territoire communal en 2023 (un seul Paysage)

- Maillage (toponymie et dispersion du peuplement)

11 fokontany avec une quarantaine d'hameaux

- Quadrillage (infrastructures de mobilité et accessibilité/connectivité)

Voie structurante la Route Régionale reliant la RN1 à la Commune de Soavimbazaha
Voie de proximité regroupant tous les pistes qui relient les chefs-lieux de FKT avec les hameaux des environs immédiats vers le Chef-lieu du Commune

- Hiérarchie des établissements humains (centralité et polarisation)

Pole Communal : Zoma Bealoka
Pole Appuis : Ankerana et Analakely
Pole Local Agricole : Antoby et Mananjara
Pôle local Administrative : Andavabato
Pôle Local Environnementale : Ankidona Sud et Tsaramasoandro

- Zonage des vocations des terres

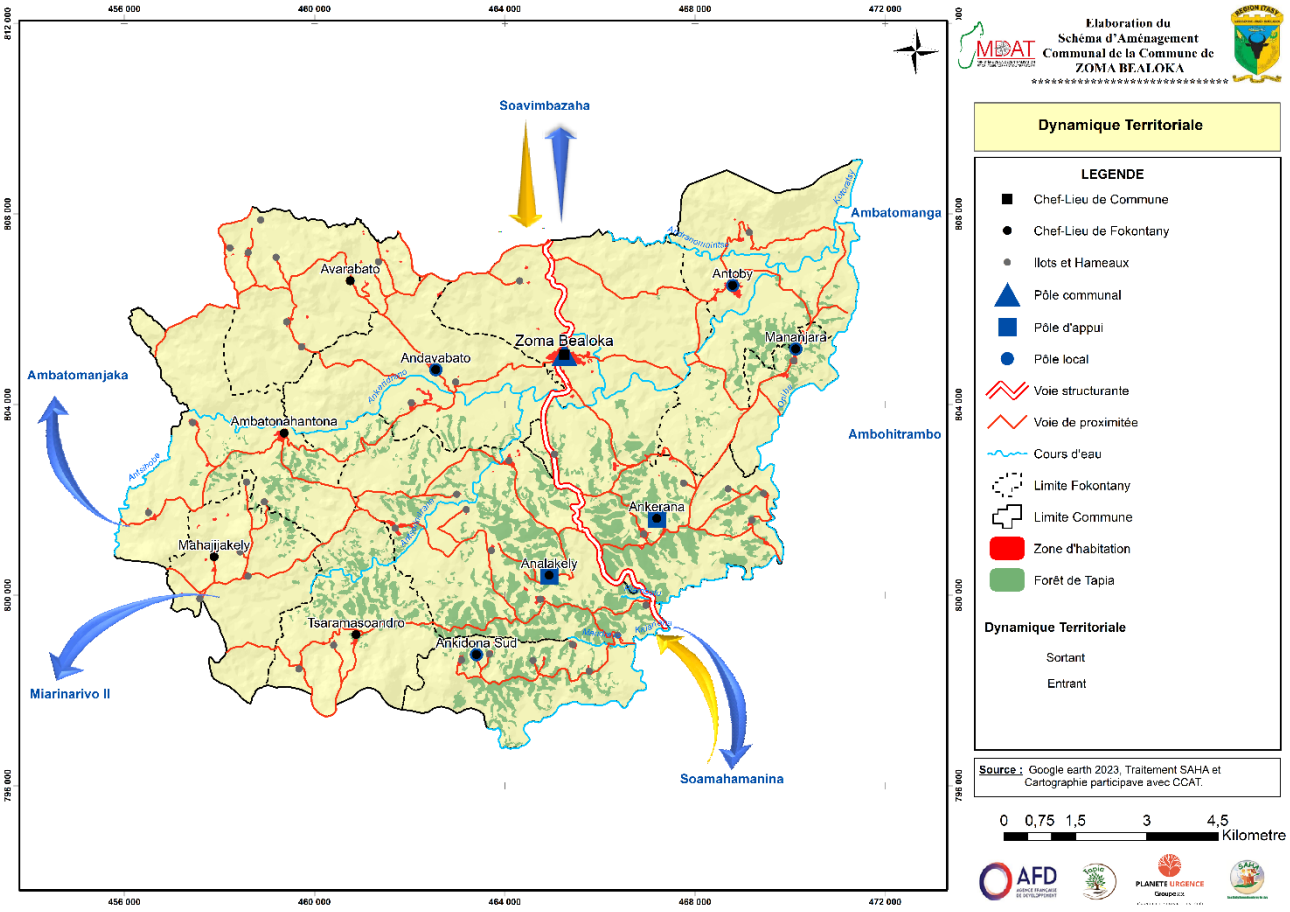
Mosaïque de culture : 2 990,45 ha
Sol nu et Rocher : 347,67 ha
Forêt de Tapia : 1 505,04 ha
Forêt artificielle : 81,00 ha
Plaine Rizicole : 2 008,52 ha
Zone d'habitation : 140,49 ha
Savane : 5 423,87 ha

3.2. Dynamiques territoriales

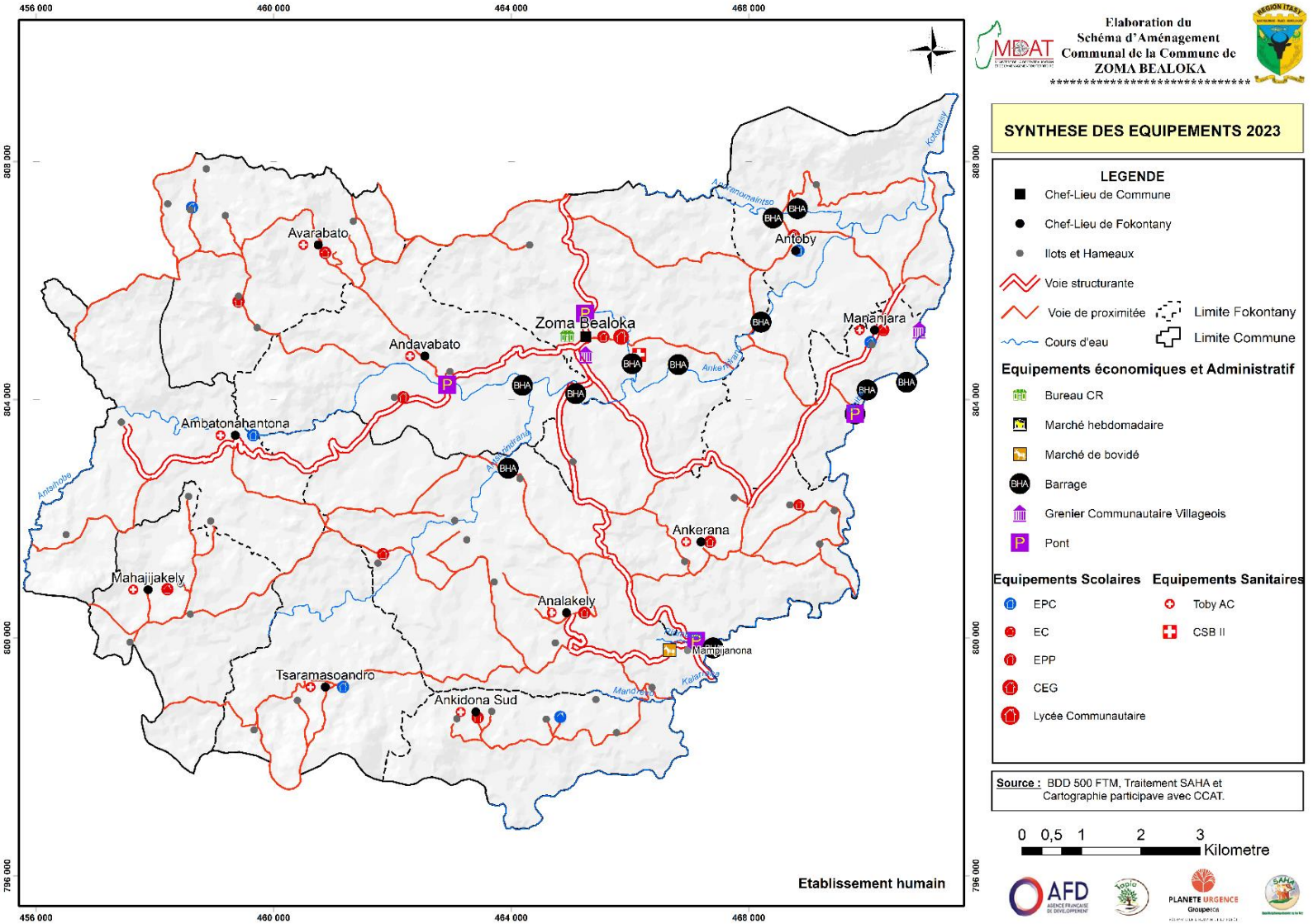
- Flux internes
 - Mampijanona : Marché hebdomadaire
 - Zoma Bealoka : Infrastructure structurante CSB et Lycée
 - Zoma Bealoka, Mananjara : écoulement de produit agricole

- Flux externes
 - Commune Rurale de Soavimbazaha : Marché hebdomadaire
 - Commune Rurale de Ambatomanga : Vente des matières première artisanale,
 - Commune Rurale de Soamahamanina : Zone de passage obligé des produits agricole, accès au Commune
 - Commune Rurale de Zoma Bealoka : Lycée pour la partie Ouest de la Commune
 - Commune urbaine de Miarinarivo : Service administrative Régional et Approvisionnement des Commerçants
 - Commune Rurale de Ambatomanjaka : Dispensaire et Marché de Bovidé

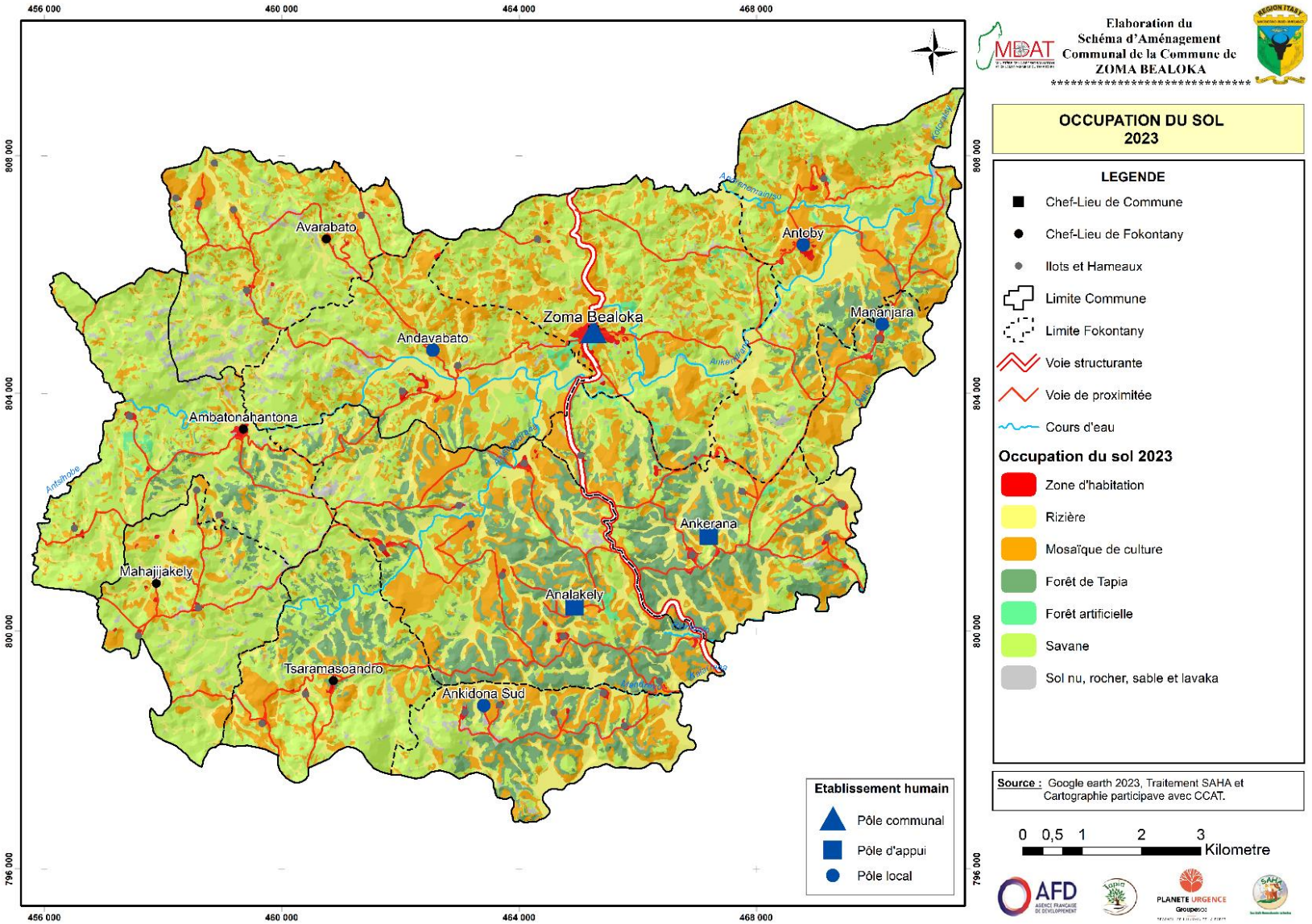
Carte 17 : Dynamique Territoriale



3.3. Synthèse du Schéma spatial d'aménagement du territoire communal en 2023



Carte 18 : Hiérarchie des établissement humains



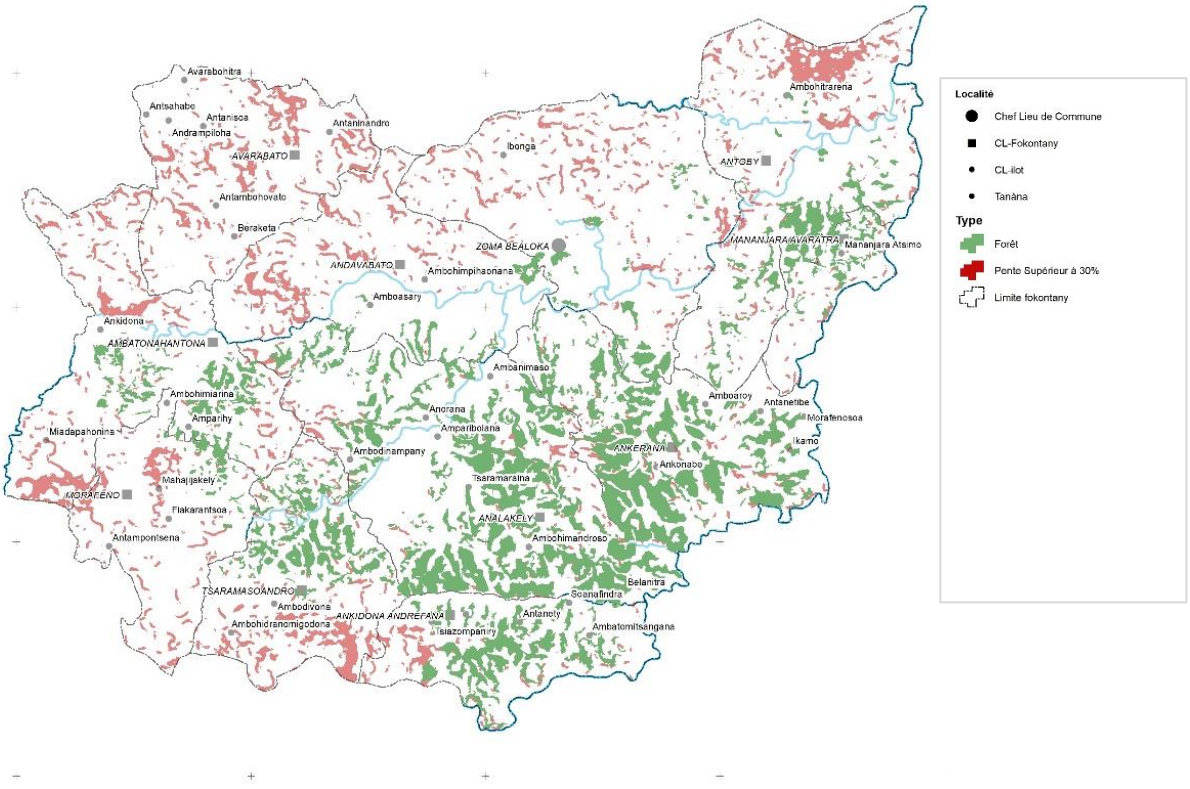
4. Enjeux territoriaux

4.1. Enjeux environnementaux et physiques

4.1.1. Erosion et glissement de terrain

Une des enjeux environnementaux qui menace la Commune est le glissement de terrain. Par sa nature géomorphologique, la Commune est un territoire qui présente une forte probabilité d'érosion. Ainsi, la stabilisation des terrains est étape de passage obligé pour tout aménagement et mise en valeur de terrain planifier. Elle vise à maintenir la fertilité du sol, à prévenir l'érosion et à favoriser des conditions propices à la croissance des cultures.
Sur les 1089 ha à fort risque d'érosion (terrain à pente supérieur à 30%), seulement 115 ha est occupé par des aménagement antiérosif (forêt). En effet, l'agroforesterie est un moyen efficace antiérosif. Elle intègre des arbres et des arbustes dans les systèmes agricoles. Les racines des arbres peuvent aider à stabiliser le sol, tandis que les feuilles fournissent une couverture protectrice.

Figure 27 : Combinaison thématique pente et forêt



4.1.2. Défrichement de la forêt au profit de l'énergie

L'utilisation de bois de chauffe et de charbon constituent les principales modes de cuisson dans la CR de Zoma Bealoka, bien que cela présente de nombreux défis environnementaux. Une étude réalisée à Madagascar a fait ressortir que les besoins annuels en combustible par habitant sont estimés à 0,686 m3. Ainsi, avec une population au nombre de 11 657 habitants, les besoins domestiques annuels en combustible au niveau de la commune sont de l'ordre de 7 997 m3. Faisant suite à l'accroissement du nombre de la population, les besoins domestiques en combustible vont également augmenter. A cet effet, les habitants de la CR de Zoma Bealoka vont connaître d'ici à 15 ans une crise d'énergie et un risque de surexploitation des ressources naturelles. Des efforts sont nécessaires dans la production de bois de chauffe

et l'adoption des foyers de cuisson économes permettant d'optimiser l'utilisation des forêts, de limiter efficacement la déforestation, la perte de biodiversité et l'impact des émissions de carbone associées.

Tableau 39 : Besoin en surface reboisé

Effectif de la population 2023	Besoin en Volume de Bois-Energie de la Commune(m3/an)	Production de Volume Commercial d'Eucalyptus m3/ans /ha	Besoin en Superficie en reboisement d'eucalyptus (ha)
11 657	7 997	20	404

SOURCE : Traitement SIG ONG SAHA

Depuis 1980, la forêt de Tapia a subi diverses pressions à cause des feux de brousse, des exploitations abusives pour la fabrication de charbon et de bois de chauffe ainsi que l'extension des zones de culture. De ce fait, des perturbations sur les plans écologiques, sociaux et économiques se sont découlées dont la filière soie sauvage qui s'est considérablement réduite. En 2001, le service des forêts a initié le transfert de la responsabilité de gestion de la forêt aux communautés locales. Depuis 2004, les communautés de base des communes voisines, dont Arivonimamo II et Soamahamanina, se sont appropriés la gestion de leur forêt de Tapia. Cependant, les communautés de base gestionnaires de la forêt de Tapia de la CR de Zoma Bealoka n'ont été créées que l'année dernière (2022).

4.1.3. Exploitation aurifère

La CR de Zoma Bealoka fait partie du « cœur géographique » de Madagascar qui est réputée pour ses richesses écologiques et minières. Malgré l'annulation et effacement des carré minier existant dans la Commune, il n'est pas écarté que ces derniers ne se délivre une nouvelle fois. Ainsi, un des principaux enjeux qui menace l'environnement de la zone figure l'exploitation des ressources minières. En effet, une exploitation minière s'étale souvent sur plusieurs décennies et s'étend sur une grande échelle de surface. Etant donné la relative pauvreté hydrographique de la zone, on aperçoit sans peine les conséquences d'une telle exploitation minière intensive, toujours très gourmande en eaux, sur les ressources agricoles, et la survie même des populations locales. Ainsi, une exploitation minière de grande envergure serait un danger non seulement pour la destruction de l'environnement mais également sur les héritages identitaires et la survie même de la population locale. Elle constitue **un facteur de rupture** du présent document.

4.2. Enjeux sociaux

4.2.1. Haut degré de privation de services collectifs de base

La privation élevée de ces services collectifs de base peut être indicatrice d'inégalités, de marginalisation sociale et économique, et de défis structurels dans une communauté de Zoma Bealoka. L'identification de ces lacunes est cruciale pour orienter les politiques publiques visant à améliorer la qualité de vie et à promouvoir le développement durable.
L'analyse de l'existant montrent que :

- 43,22% des enfants (moins de 18 ans) scolarisable sont scolarisé. Un accès limité à l'éducation peut entraver le développement individuel et communautaire. Les opportunités d'emploi peuvent être réduites, laissant les gens dans un cycle de pauvreté.
- Une grande partie de la population ne bénéficie pas d'eau potable (21%). La privation d'eau potable et d'installations sanitaires adéquates peut contribuer à la propagation de maladies hydriques et à des conditions de vie insalubres.

- 82% de la population doivent parcourir plus de 5km pour avoir accès au soin de base du CSB II. Le manque d'accès aux soins de santé peut entraîner des problèmes de santé non traités, des épidémies, et une diminution globale de la qualité de vie.
- L'absence d'accès à des sources d'énergie fiables peut affecter la qualité de vie, l'accès à l'information et le développement économique.

4.2.2. Normalisation des équipements sociaux en alignement avec les standards minimum sectoriels

La normalisation des équipements sociaux en alignement avec les standards minimum sectoriels consiste à établir des normes et des critères spécifiques pour assurer la qualité, la sécurité et la fonctionnalité des équipements sociaux dans un secteur donné.

- Les établissements scolaires de niveau 1 et niveau 2 dépasse les 35 élèves par salle ce qui influe sur la qualité du système éducative
- La Commune ne dispose de poste de police,

4.3. Enjeux économiques

4.3.1. Pérennité de la production rizicole

La pérennité de la production rizicole se réfère à la capacité de maintenir et de développer la production de riz sur le long terme, tout en préservant les ressources naturelles, en garantissant la sécurité alimentaire, et en contribuant au bien-être économique des communautés agricoles. Les superficies irriguées étant inchangé, il est indispensable d'amélioré la productivité pour maintenir la production rizicole de l'année 2023 via :

- Des systèmes efficaces de gestion de l'eau, tels que l'irrigation efficace et la conservation de l'eau, sont cruciaux pour assurer la pérennité de la production rizicole. Chaque fokontany est occupé en moyenne de 6% de Rizière. A ce dernier s'ajoute 13 barrages dont 3 fonctionnels. Une situation alarmante aux vues de la productivité rizicole et influe directement à la sécurité alimentaire de la Commune. Ainsi la maitrise de l'eau est un facteur essentiel à la production rizicole.
- L'amélioration Génétique : le développement et l'utilisation de variétés de riz résistantes aux maladies, aux ravageurs et adaptées aux conditions locales peuvent renforcer la résilience de la production.
- Les agriculteurs doivent avoir un accès équitable aux marchés pour vendre leurs récoltes à des prix justes, ce qui contribue à la viabilité économique de la production. Ainsi, la réhabilitation des routes et la promotion des coopératives ou association paysanne sont indispensable pour l'écoulement des produits, la

Tableau 40 : Production Rizicole 2038

Superficie irriguée	Rendement par récolte	Production (T)	**Besoin de la population 2038 (T)**	**Excédent 2038 (T)**
2008	2,5	4518	**3006**	**1511**
2008	3,5	6325	**3006**	**3318**

SOURCE : Traitement SIG ONG SAHA

En combinant ces facteurs, il est possible de développer des systèmes agricoles de riziculture qui sont à la fois productifs, socialement équitables et écologiquement durables, contribuant ainsi à la pérennité de la production rizicole.

4.3.2. Mise en valeur des terrains aménageable

En moyenne, 43,24% de chaque fokontany reste non aménagé (savane). Cette situation influe sur l'économie productive de la Commune. La superficie aménageable disponible par habitant est d'environ 8000 m² ce qui est relativement élevé pour permettre à une population rurale de prospérer. Pour le moment, la superficie aménagée par unité d'habitant est de 4 500m² habitant.

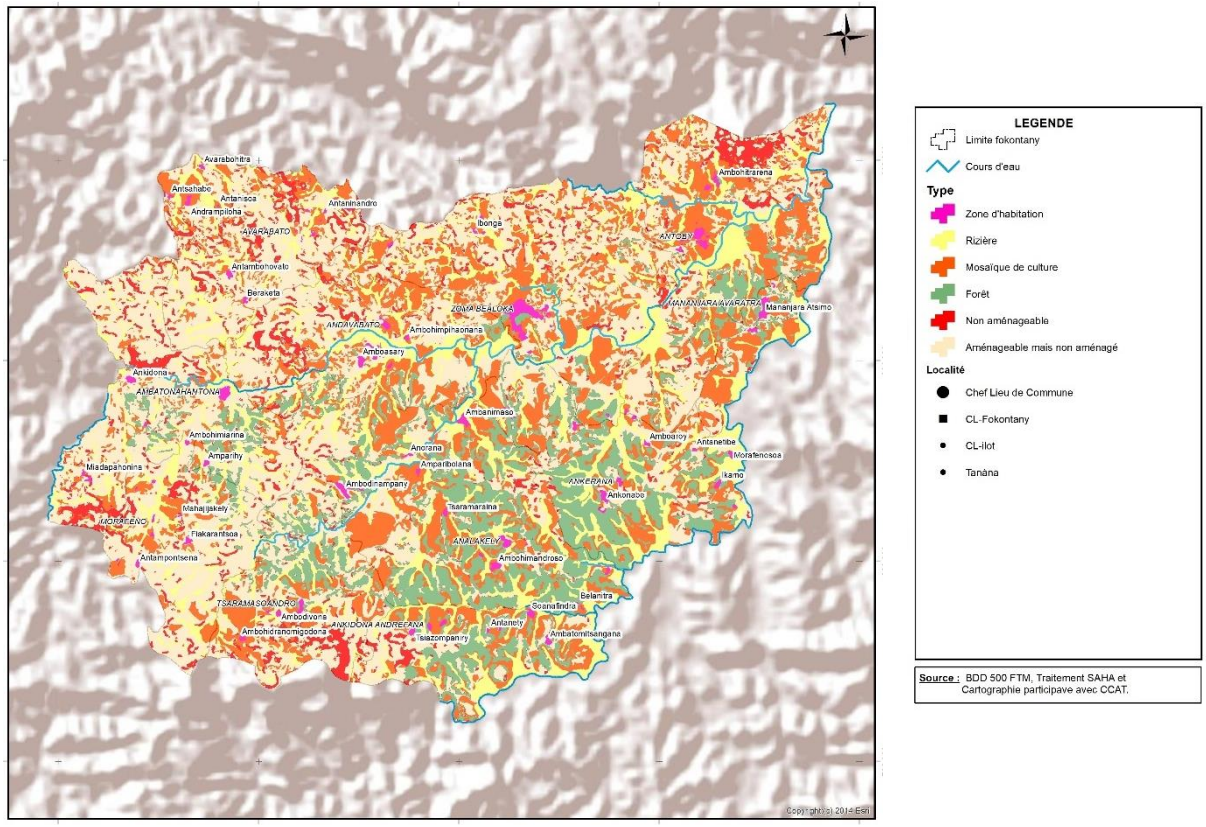
Tableau 41 : Mise en corrélation terrain mise en valeur et population

Fokontany	**Taux terrain mise en valeur**	**Terrain aménageable non mise en valeur**	**Population 2023**
Ankidona Sud	48,13%	33,79%	1 057
Zoma Bealoka	43,75%	22,31%	2 173
Avarabato	32,19%	56,31%	1 176
Analakely	44,44%	17,48%	1 287
Ankerana	42,25%	28,90%	1 304
Tsaramasoandro	31,82%	50,61%	458
Ambatonahantona	21,99%	64,62%	708
Mahajijakely	29,10%	58,68%	735
Andavabato	44,16%	36,62%	809
Mananjara	61,82%	11,02%	969
Antoby	49,34%	40,09%	981

SOURCE : Traitement SIG ONG SAHA

Le faible mise en valeur des terrains s'explique par la triade : **sécurité foncière, l'aménageabilité et nombre de population**.
En effet, on remarque une légère corrélation (30%) entre le nombre de population et l'étendue des terrains aménagé. L'aménageabilité des terrains dépende par contre de l'aptitude de la population locale a travaillé la terre. L'aménagement du terrain et la sécurité foncière sont interconnectés. Des mécanismes de sécurité foncière sont essentiels pour encourager la mise en valeur des terrains et ainsi prétendre une amélioration du développement économique de la Commune.

Figure 28 : Mise en valeurs des terrains aménageables



4.4. Enjeux de gouvernance locale

4.4.1. Pouvoir d'investissement de la Commune

Le pouvoir d'investissement d'une commune fait référence à sa capacité à engager des dépenses en capital pour des projets d'investissement, tels que la construction d'infrastructures publiques, l'amélioration des services, l'achat d'équipements, etc. Ce pouvoir d'investissement est largement déterminé par les ressources financières disponibles pour la commune. On a vu que la Commune disposait peu de marge de manœuvre dans ses dépenses, avec une dépense de fonctionnement s'élevant à 90%. Ce taux ne pouvant pas être réduite, force la Commune à améliorer ces recettes via la fiscalité local. L'amélioration de cette fiscalité locale fait appel des stratégies de mobilisation des ressources et données fiscales, c'est-à-dire :

- La collaboration avec les acteurs clés de proximité
- Le système de mobilisation des impôts fonciers
- Le renforcement de la collaboration avec le centre fiscal
- La mise en valeur et l'optimisation de l'exploitation de droit de place sur le marché
- La conscientisation des contribuables de leur devoir à payer leurs impôts.

A titre de référence, les ristournes et prélèvements sur les produits de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de l'élevage fixé par l'article 229 à 231 lois 2014-020 relatif aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes ; stipule que 65% de ses ristournes son propre au Commune. Ainsi, pour un taux de 10 ariary/kg de ristourne de paddy, la Commune de Zoma Bealoka devrait bénéficier de **29 367 000 d'Ariary** pour une récolte.

4.4.2. Pertinence des Transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR) au profit de CoBa

La mise en place des communautés locales de base ou Vondron' Olona Ifotony (VOI) constitue une occasion importante pour la gestion durable des ressources naturelles notamment la forêt de Tapia. La VOI est constitué par tout groupement volontaire d'individus (âgés de plus de 18 ans, hommes et femmes) unis par les mêmes intérêts et obéissant à des règles de vie commune. Elle regroupe selon le cas, les habitants d'un hameau, d'un village ou d'un groupe de villages. Selon la Loi Gelose, un contrat de transfert de gestion est réalisé entre l'administration forestière, les VOI et les Communes qui représentent les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Le contrat a comme objectif principal d'assurer une conservation durable, participative et communautaire de la biodiversité. La VOI sera dotée d'une personnalité morale et pourra tirer avantage des ressources en procédant à leur commercialisation et valorisation sous réserve du suivi du Plan d'aménagement et de gestion (PAG) et des cahiers des charges qui accompagnent chaque contrat de transfert de gestion. De ce fait, la réalisation des transferts de gestion et le renforcement des capacités des VOI seront des opportunités dans la préservation des forêts naturelles de Tapia et dans l'accroissement de la résilience économique des VOI en charge de la gestion durable de ces forêts dans la Région Itasy.

4.4.3. Sécurité foncière et absence de bureau d'immatriculation foncière

L'absence de bureau d'immatriculation foncière pénalise la Commune à double tours. D'une part, aucun ménage ne dispose de certificat foncier qui rend les impôts Foncière sur les terrains difficile à évaluer et d'autre part, la mise en valeur des terrains est relativement liée à la sécurité foncière.
Les impôts fonciers sur le terrain d'après le code General de l'impôts dans l'article 10.01.01, les impôts fonciers sur le terrain appartient à la Commune. L'impôt est obtenu par application d'un tarif exprimé en Ariary par ha de voté pour quatre ans par le Conseil Communal avec un tarif minimum de 500 ariary/ha. En simulant que la Commune est couverte à 50% de certificat foncière avec le seuil minimum de tarif, on obtient une recette de 3 124 000 ariary.

4.5. Enjeux de structuration du territoire communal

4.5.1. La mobilité au sein du territoire communal

L'élargissement, la mise à la norme, la réhabilitation et réfection de la routes régional constituent une étape importante bien que la réalisation de ce projet d'élargissement ne puisse pas être réalisée dans l'immédiat, par contre la réfection des points noirs et l'assainissement lorsque cela est concevable de ces routes doivent être réalisés à moyen terme mais surtout avant la saison des pluies pour certains tronçons.
Dans l'immédiat, une réhabilitation s'impose dans les points noirs pour améliorer la fluidité de l'écoulement des produits et ainsi que la mobilité de la Communauté locale.

4.5.2. Le relais de la zone d'influence de la Commune-extension du recouvrement en infrastructure de base

Il fait référence à une extension ou à une expansion de l'influence de la Commune sur des zones voisines en matière d'infrastructures de base. En effet, la fonctionnalité sociale de la Commune n'encadre pas la totalité du territoire Communal. La zone de Couverture des infrastructures structurante sont difficile d'accès alors que 1/3 du territoire sont à 5km des infrastructures structurantes.

PARTIE 2 : Etude prospective territoriale

1. Tendance lourde et invariant de la Commune de Zoma Bealoka

1.1. Taux d'accroissement de la population (maillage)

Accroissement basé à 2.9% uniforme pour chaque fokontany suivant le rythme régional. La Commune devra accueillir près de 6.000 habitants.

Tableau 1 : Projection de la population suivant le RGPH

Fokontany	2023	Estimation 2038
Ambatonahantona	708	1 088
Analakely	1 287	1 976
Andavabato	809	1 241
Ankerana	1 304	2 002
Ankidona Sud	1 057	1 621
Antoby	981	1 506
Avarabato	1 176	1 804
Mahajijakely	735	1 129
Tsaramasoandro	969	1 487
Mananjara	458	703
Zoma Bealoka	2 173	3 338
Total	11 657	17 897

1.2. Quadrillage (voie structurante)

La route régionale demeurera la seule voie structurante de la Commune. Elle gardera les même caractéristique (état, largeur) sans aucun changement majeur.

1.3. Développement spatiale (zonage)

1.3.1. Rizière (Surface invariant).

La surface rizicole étant invariant, on peut s'attendre à une baisse de produit exportable au fur des 15 prochaines années. Ainsi, à défaut de hausse de rendement, la Commune devra trouver une autre filière pour compenser cette baisse.

Tableau 2 : Production de Riz 2038

Surface rizicole (invariant) ha	Rendement (t/ha)	Production (T)	Besoin estimé à l'année 2038	Excédant
2008	2,5	4518	3006,696	1511,304
	3,5	6325		3318,304

1.3.2. Forêt

En analysant l'occupation du sol 2013 et 2023, on a pu en déduire un taux d'accroissement de 2.99% par an. Ainsi en projetant ce taux, on peut s'attendre à une

superficie de 2 462 ha après 15 ans. Les différents projets de reboisement actuel confirmeront cette hausse.

1.3.3. Zone d'habitation

On s'attend à ce que la surface de zone d'habitation dédoublera aux vues du taux d'accroissement de la population. Ainsi, on estime que sa superficie atteindra les 280 ha.

1.3.4. Mosaïque de culture (conditionné par le nombre de population)

La culture sur tanety est aussi conditionnée par le nombre de population. On s'attend a ce que sa superficie s'étale jusqu'à 4590ha au détriment de la savane.

1.4. Hiérarchie des établissements humains

Pole communal : Zoma Bealoka
Pole appuis : Analakely- Ankerana
Pole local: Morafeno, Ambodinampany, Ankidona Andrefana, Amboasary, Avarabato, Antambohovato, Antoby, Mananjara Avaratra, Antanety

1.5. Dynamique territorial

Sans aucune incidence majeure, la dynamique territoriale restera inchangée :

- *Flux internes*
 - *Mampijanona : Marché hebdomadaire*
 - *Zoma Bealoka : Infrastructure structurante CSB et Lycée*
 - *Zoma Bealoka, Mananjara : Stockage de produit*

- *Flux externes*
 - *Commune Rurale de Soavimbazaha : Marché hebdomadaire*
 - *Commune Rurale de Ambatomanga : Vente des matières première artisanale,*
 - *Commune Rurale de Soamahamanina : Zone de passage obligé des produits agricole, accès au Commune*
 - *Commune Rurale de Zoma Bealoka : Lycée pour la partie Ouest de la Commune*
 - *Commune urbaine de Miarinarivo : Service administrative Régional et Approvisionnement des Commerçants*
 - *Commune Rurale de Ambatomanjaka : Dispensaire et Marché de Bovidé*

1.6. Gouvernance

La mobilisation de ressources propres internes communales vise à renforcer l'autonomie financière, à diversifier les sources de revenus, à soutenir le développement local et à améliorer la qualité des services publics, contribuant ainsi à une gouvernance locale plus efficace et durable.

Selon le budget primitif, on estime que

- *L'impôts foncier sur le terrain sera estimé à 13 167 800 ariary*
- *L'impôt foncier sur le propriété bâtis sera estimé à 5 329 000 ariary*
- *Droit des actes administratifs /droit de délivrance des actes administratifs sera estimé à 10 090 000 ariary*
- *Produit des ristournes et des prélèvements sera estimé à 8 360 000,00 ariary*
- *Droit relatif à la circulation des animaux bovine et porcine sera estimé à 3 080 000,00 ariary*

2. Facteur déterminant de développement de la Commune

2.1. Route Régionale

Les routes jouent un rôle essentiel dans le transport des marchandises d'un endroit à un autre. Elles facilitent le commerce en permettant le mouvement efficace des biens entre les zones de production, les centres logistiques, et les marchés de consommation. Cela favorise le développement économique en connectant les entreprises aux opportunités commerciales. La construction de routes peut stimuler le développement économique dans desrégions jusque-là isolées. Une infrastructure routière de qualité est un moteur essentiel du développement économique. Elle favorise la croissance, stimule les échanges commerciaux, crée des emplois, améliore la mobilité et renforce la connectivité régionale et nationale. Les investissements dans les routes sont donc souvent considérés comme des investissements stratégiques pour le développement économique à long terme.

La route régionale joue un rôle d'artère structurante

2.2. Technique rizicole et maitrise de l'eau

Selon la stratégie nationale de développement rizicole, l'objectif est l'atteinte d'une production de 5T/ha. La maîtrise de l'eau dans la riziculture est essentielle pour assurer des rendements durables, minimiser les pertes et promouvoir une utilisation efficace des ressources en eau. Les pratiques varient en fonction des conditions locales, des ressources disponibles et des objectifs spécifiques de production.

2.3. Transfert de gestion des ressources naturel renouvelable

Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables est souvent motivé par la recherche d'une approche plus équilibrée, durable et participative de la gestion des ressources, visant à répondre aux besoins des communautés locales tout en préservant l'environnement à long terme.

Il a des avantages multifaces à savoir :

- *Durabilité environnementale*
- *Participation communautaire.*
- *Développement local*
- *Reconnaissance des droits fonciers*
- *Adaptation au changement climatique*
- *Conservation de la biodiversité*
- *Réduction de la pauvreté :*
- *Prise en compte des connaissances traditionnelles :*
- *Renforcement de la gouvernance locale*
- *Promotion de l'équité :*

3. Schéma spatial d'aménagement 2038

3.1. Hiérarchie des établissements humains

Pole communal : **Zoma Bealoka**

LE CCAT a réaffirmé l'impérative de garder la localité **de Zoma Bealoka** en tant que pole Communal. Ainsi, le Chef-lieu de Commune continuera a abrité les équipements structurants pour consolider son statut.

Pole relais/appuis : **Analakely- Ambatonahantona- Mananjara**

L'aménagement du territoire vise a amélioré l'accès au service et équipement de base. C'est dans cette optique que le CCAT a choisi les localité d'Analakely, Ambatonahantona et de Mananjara comme pole relais. Ces localités se trouvent à plus de 5 km du Chef-lieu de

Commune, elle joue le rôle de relais pour étendre le rayon d'influence de la Commune et ainsi assuré l'accès au service de base.

- Analakely : elle a été choisie par sa localisation de porte d'entrée de la Commune. Elle abrite le Marché hebdomadaire et présente des fonctions environnementales.
- Ambatonahantona : la localité est la moins peuplé dans la Commune, de ce fait elle comprend de vaste terre inoccupée et sans mise en valeur. Son reclassement en pole relais dédoublera la population et permettra l'utilisation efficiente des terrains aménageable
- Mananjara : Le fokontany est catégorisé comme étant la plus dense. De ce fait, pour s'assurer de la proximité des services collectif vers une équité social, la localité devra posséder des équipements de base.

 Pole local: **Morafeno, Ambodinampany, Ankidona Andrefana, Amboasary, Avarabato, Antambohovato, Antoby, Mananjara Avaratra, Antanety**

Les pole locaux demeure inchangé a l'exception des localités qui sont devenu des pole relais. Ces pôles sont des localités qui abrite déjà des équipements de base.

Carte 19: Hiérarchie des établissements humains 2038

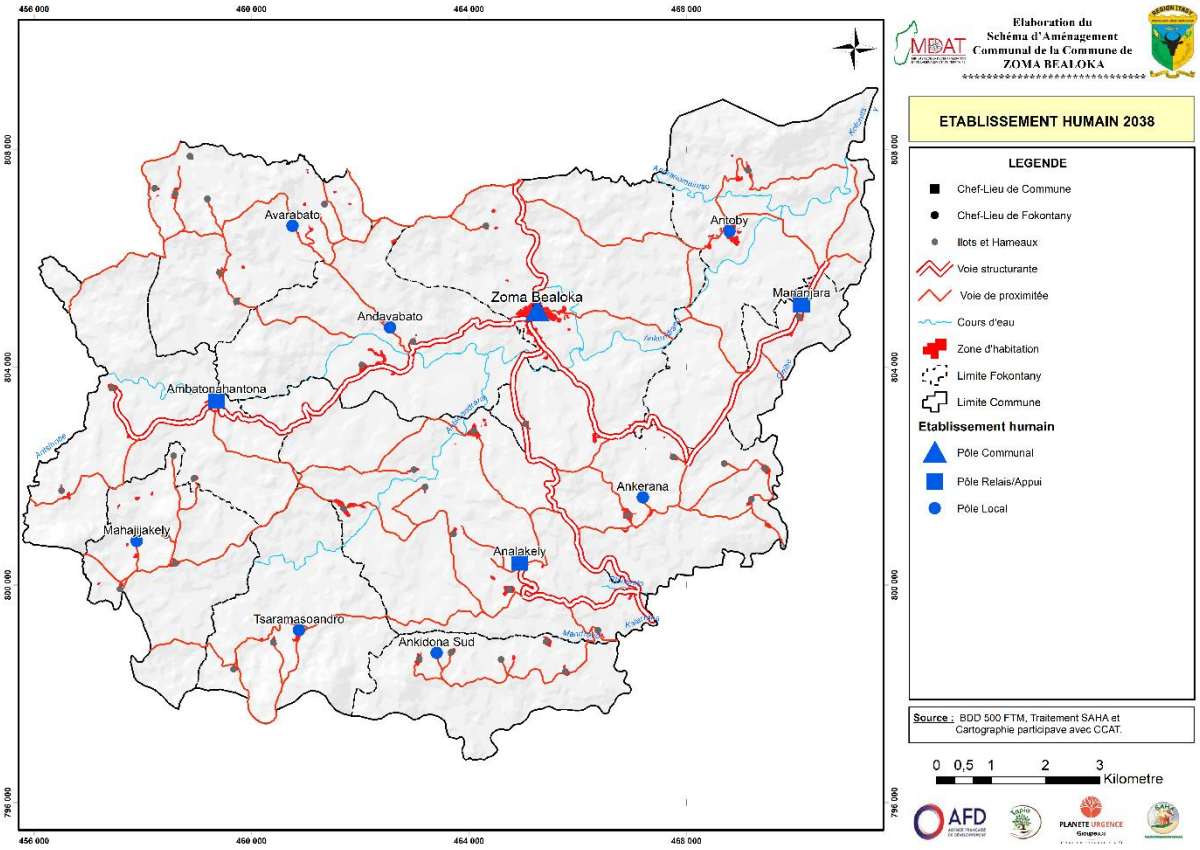


Tableau 42 : Projets de développement 2038

Projets	**AMBATONAHANTONA**	**ANALAKELY**	**ANDAVABATO**	**ANKERANA**	**ANKIDONA SUD**	**ANTOBY**	**AVARABATO**	**MAHAJIJAKELY**	**MANANJARA**	**TSARAMASOANDRO**	**ZOMA BEALOKA**
Formation en technique Agricole (Riz, manioc, Maïs)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Equipement agricole pour les coopératives et associations (Tracteur et motoculteur)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Appui des paysans en matérielles agricoles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Formation en technique d'élevage (porc, volaille, poisson)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Construction de barrage				X	X	X					
Réhabilitation de barrage	X	X				X			X	X	X
Construction de marché											X
Construction de marché de bovidé		X									
Rénovation du marché		X						X	X		
Augmenter les agences de Microfinance											X
Formation technique en petit métier (artisanat et menuiserie)											X
Mise en place d'un centre de formation technique											X
Construction d'un CSB I	X										
Construction d'une dentisterie											X
Rénovation du CSB II											X
Construction de Toby AC						X					X
Construction d'une EPP										X	
Construction de CEG	X	X							X		
Construction d'une Lycée Technique											X
Adduction d'eau potable		X	X	X	X	X	X	X	X		
Réhabilitation des BF	X	X								X	X
Construction d'un central hydroélectrique									X		

Projets	AMBATONAHANTONA	ANALAKELY	ANDAVABATO	ANKERANA	ANKIDONA SUD	ANTOBY	AVARABATO	MAHAJIJAKELY	MANANJARA	TSARAMASOANDRO	ZOMA BEALOKA
Electrification rurale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Construction de pont	X	X				X			X		X
Construction d'un pont radier		X			X						
Réhabilitation de pont				X					X		
Construction de route	X	X	X			X			X		X
Réhabilitation de route		X	X	X					X		X
Transformation d'ananas en jus naturel									X		
Transformation de canne à sucre en éthanol	X										
Transformation d'arachide en huile végétal											X
Transformation d'alimentation animale											X
Transformation de Tapia en vin											X
Lutte contre les feux de brousse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Reboisement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mise en place de pépinière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Transfert de Gestion des forêts Tapia aux VOI		X		X	X			X		X	X
Eradication des bois non Tapia dans les forêts naturelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mise en place d'un Guichet foncier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mise en place d'un barrière économique		X									
Construction de bureau Fokontany	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Construction d'un bureau pour le PSR (Patrouille de Sécurité Rurale)											X
Mise en place d'un Poste avancé de la GN											
Promotion d'un Dina Communale											X

Projets	AMBATONAHANTONA	ANALAKELY	ANDAVABATO	ANKERANA	ANKIDONA SUD	ANTOBY	AVARABATO	MAHAJIJAKELY	MANANJARA	TSARAMASOANDRO	ZOMA BEALOKA
Remise en place de la caserne militaire											X
Construction de Tranompokonolona											X
Construction d'une place de divertissement	X	X					X				
NOMBRE DE PROJET PAR FOKONTANY	19	24	14	16	15	17	13	14	20	15	31

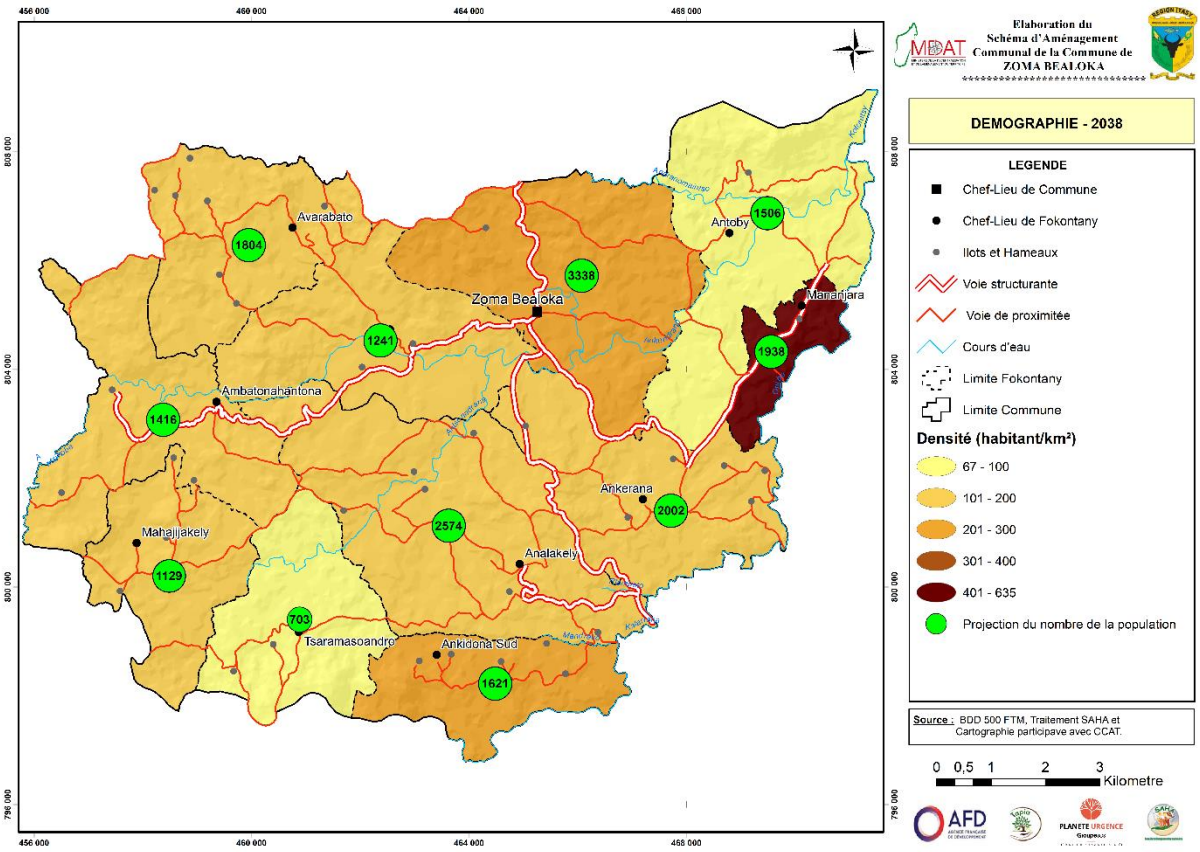
3.2. Taux d'accroissement de la population (maillage)

On estime un dédoublement de la population dans les pôles relais. Les autres fokontany suivront un accroissement basé à 2.9% suivant le rythme régional. La Commune devra accueillir près de 7.000 habitants.

Tableau 43 : Projection de la population 2038

Fokontany	Estimation 2038
Ambatonahantona	1088
Analakely	1976
Andavabato	1241
Ankerana	2002
Ankidona Sud	1621
Antoby	1506
Avarabato	1804
Mahajijakely	1129
Tsaramasoandro	1487
Mananjara	703
Zoma Bealoka	3338
Total	17897

Carte 20 Démographie 2038



3.3. Quadrillage (voie structurante)

La hiérarchisation des voies d'accès se caractérise par les voies structurantes et les voie de proximité. Le CCATU avait décidé de

Tableau 44 : Hiérarchie des routes

Type de route	Alignement	Largeur	Emprise
Voie structurante	5m	6m	10m
Voie de proximité	2m	4m	6m

3.3.1. Voie structurante

Une "voie structurante" fait référence à une infrastructure de transport clé qui joue un rôle crucial dans la connectivité et le déplacement des personnes et des marchandises. Elle joue un rôle clé comme une artère majeure qui structure et organise le réseau routier de la Commune. Elle se relie les pôles relais au pôle communal.

3.3.2. Voie de proximité

Les voies de proximité relient souvent les différentes parties d'une zone rurale, permettant aux résidents d'accéder aux infrastructures locales, aux écoles, aux marchés, aux fermes et aux services de base.

3.4. Développement spatiale (zonage)

Le développement spatial de la Commune se caractérise par la forte présence de zone de culture sur tanety combiné à de l'agroforesterie et par l'insertion d'une zone de reboisement.

3.4.1. Rizière (Surface invariant).

La filière rizicole sera renforcée pour atteindre un rendement de 3.5t/ha. Elle sera accompagnée d'une formation en technique amélioré et un perfectionnement de semence pour permettre l'atteinte du résultat.

Tableau 45 : Production de Riz 2038

Surface rizicole (invariant) ha	Rendement (t/ha)	Production (T)	Besoin estimé à l'année 2038	Excédant
2008	3,5	6325	3006,696	3318,304

Source : Traitement ONG SAHA

3.4.2. Foret naturel :

Le forêt Tapia devra faire l'objet d'un transfert de gestion renouvelable naturel pour encourager la participation communautaire et valorisé la Communauté de base. Ainsi, les principales actions se dérouleront dans le sud de la Commune. L'abattage des arbres autres que le Tapia dans ces derniers se fera dans le premier quinquennat. L'application du Dina Régional sera un outil prépondérant pour justifier ces fait projets.
Ainsi, la Commune instaurera un périmètre de protection de 50 m le long du contour du forêt Tapia.

3.4.3. Zone de reboisement pour Bois-Energie

Le besoin en superficie de reboisement est conditionné par la consommation en bois énergie. Cependant, la culture d'eucalyptus ne permet pas une production immédiate, alors il faudra attendre au moins 3 ans pour la récolte du volume commercialisable.

Tableau 46 : Besoin en Bois énergie

Année	Population	Besoin en bois énergie m3/hab/ans	Besoin de la Commune (m3/ans)	Production m3/ans/ha	Besoin en superficie en ha/an
2 023	11 657	0,686	7 997	20	404
2 038	17 897	0,686	12 277	20	620

Source : Traitement ONG SAHA

Selon le CIRADD, la Commune devrait compter 2000ha de zone à reboisé pour couvrir leur besoin annuel de bois énergie et ainsi atteindre son autonomie. A défaut de cela, le secteur environnemental insiste sur l'agroforesterie. Ainsi, après concertation avec, la Commune va allouer 890 ha de zone de reboisement et 1800 ha d'agroforesterie.

3.4.4. Culture sur tanety et agroforesterie

On assistera à l'étalement des cultures sur tanety mélangé à l'agroforesterie. Lors de l'atelier de cohérence sectorielle, le CIRAD a insisté sur l'instauration d'agroforesterie à défaut de manque de zone de reboisement.

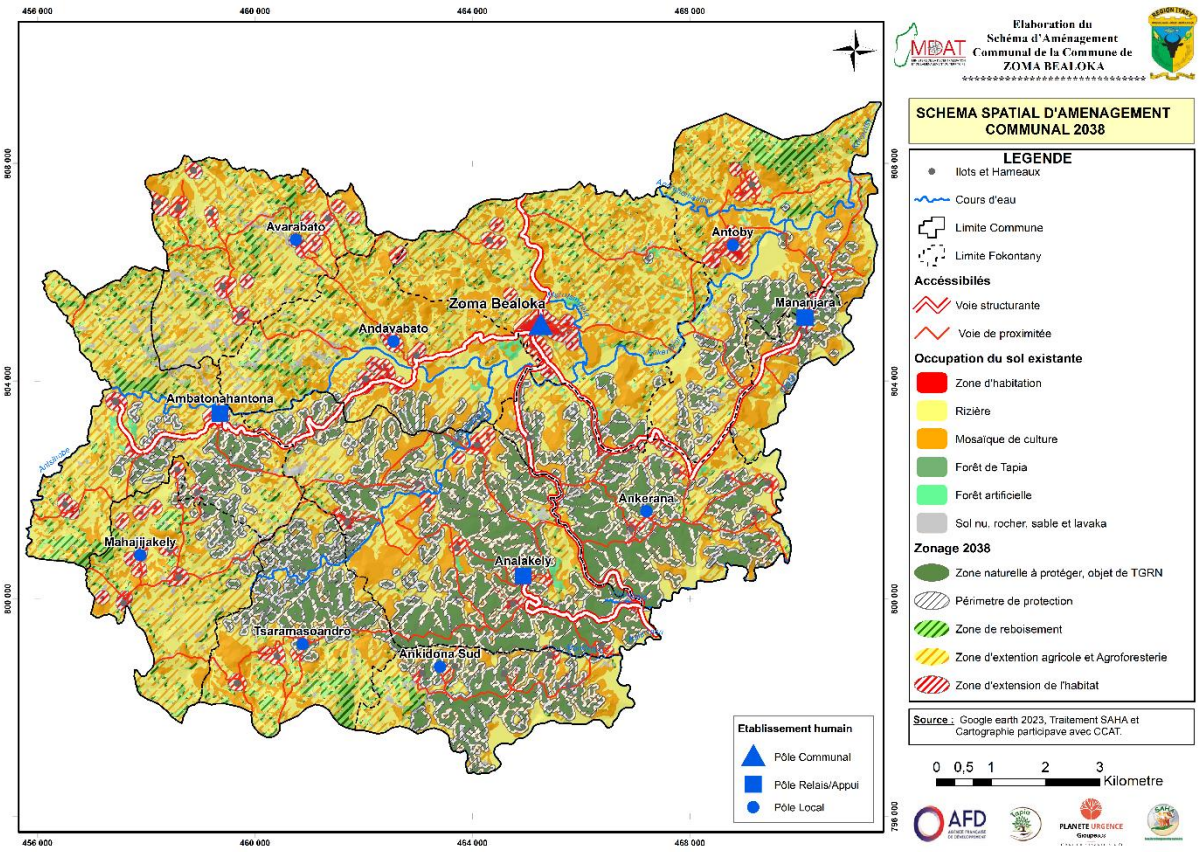
L'agroforesterie est une pratique agricole qui combine la culture d'arbres, d'arbustes et/ou de cultures herbacées sur une même parcelle de manière simultanée ou séquentielle. Cette approche innovante vise à optimiser l'utilisation des terres, à améliorer la productivité agricole, à préserver la biodiversité et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

Les autres filières que la Commune a suscitées pour accompagner la production rizicole est la consolidation du secteur élevage tel que le porcin. La relation entre l'agriculture et l'élevage de porcs est étroite et interdépendante. L'élevage de porcs fait partie intégrante du secteur agricole, et les deux activités peuvent se compléter de plusieurs manières. Ce dernier se traduira par la mise en exergue de l'agriculture, c'est-à-dire que :

- L'agriculture fournit les matières premières nécessaires à l'alimentation des porcs. Les cultures céréalières telles que le maïs, le soja, l'orge et d'autres céréales sont souvent cultivées pour être utilisées dans les rations alimentaires des porcs.
- L'élevage de porcs peut être intégré à des pratiques agricoles telles que la rotation des cultures. Certains agriculteurs intègrent la culture de plantes fourragères dans leurs champs qui peuvent également être utilisées pour nourrir les porcs.
- Les déchets agricoles, tels que les résidus de cultures ou les sous-produits de la transformation alimentaire, peuvent être utilisés comme composants dans l'alimentation des porcs. Cela contribue à une utilisation plus durable des ressources agricoles.
- Les déchets générés par l'élevage de porcs, tels que les fumiers, peuvent être utilisés comme engrais pour les cultures. Cela complète le cycle de vie des nutriments, favorise la fertilité du sol et réduit la dépendance aux engrais chimiques.

Cependant, il est important de souligner que la relation entre l'agriculture et l'élevage de porcs doit être gérée de manière responsable pour minimiser les impacts environnementaux, assurer le bien-être animal, respecter les normes sanitaires et répondre aux besoins des communautés locales. Une planification attentive et une gestion durable sont essentielles pour créer une synergie positive entre ces deux activités.

Carte 21 : Scénario retenu 2038



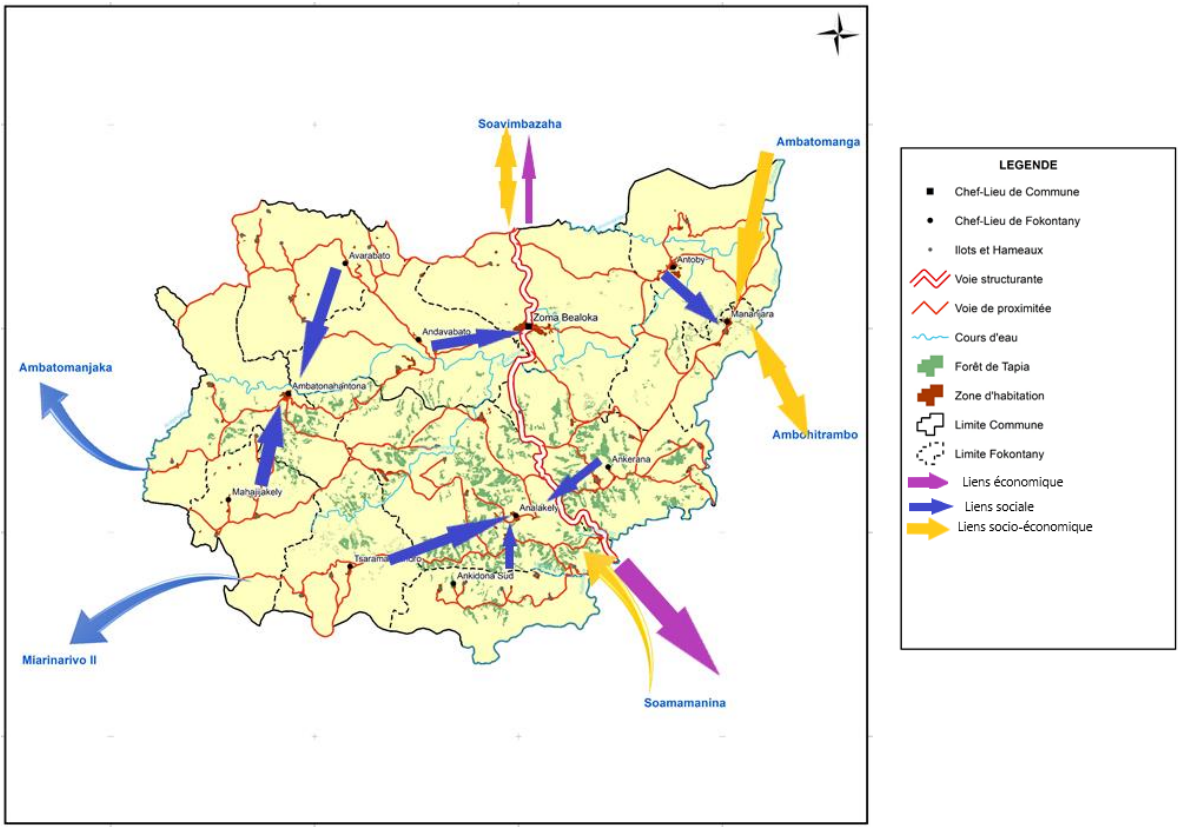
3.5. Dynamique territorial

Sans aucune incidence majeure, la dynamique territoriale restera inchangée :

- Flux internes
 - Mampijanona : Marché hebdomadaire
 - Zoma Bealoka : Infrastructure structurante CSB II et Lycée
 - Ambatonahantona, Mananjara, Analakely : CEG, Lycée
 - Ambatonahantona CSB I
 - Zoma Bealoka, Mananjara : Stockage de produit

- Flux externes
 - Commune Rurale de Soavimbazaha : Marché hebdomadaire
 - Commune Rurale de Ambatomanga : Vente des matières première artisanale,
 - Commune Rurale de Soamahamanina : Zone de passage obligé des produits agricole, accès au Commune
 - Commune Rurale de Zoma Bealoka : Lycée pour la partie Ouest de la Commune
 - Commune urbaine de Miarinarivo : Service administrative Régional et Approvisionnement des Commerçants
 - Commune Rurale de Ambatomanjaka : Dispensaire et Marché de Bovidé

Figure 29 : Dynamique territoriale 2038



3.6. Gouvernance

La mobilisation de ressources propres internes communales vise à renforcer l'autonomie financière, à diversifier les sources de revenus, à soutenir le développement local et à améliorer la qualité des services publics, contribuant ainsi à une gouvernance locale plus efficace et durable.

S'il est nécessaire pour la Commune de compter sur ses propres ressources pour fonder sa politique de développement, il serait utile de focaliser ses efforts sur les recouvrements des impôts fonciers et des taxes directs et indirects.

Les dépenses doivent être maîtrisées surtout en fonctionnement et la gestion des équipements collectifs comme les bornes fontaines doit être équilibrée. Concernant les trois principales sources de revenus, à savoir l'IFPB, IFT et les taxes, les revenus escomptés dans le cadre d'une hypothèse de redressement peuvent donner les résultats futurs suivants :

Tableau 47 : Estimation des ressources fiscale

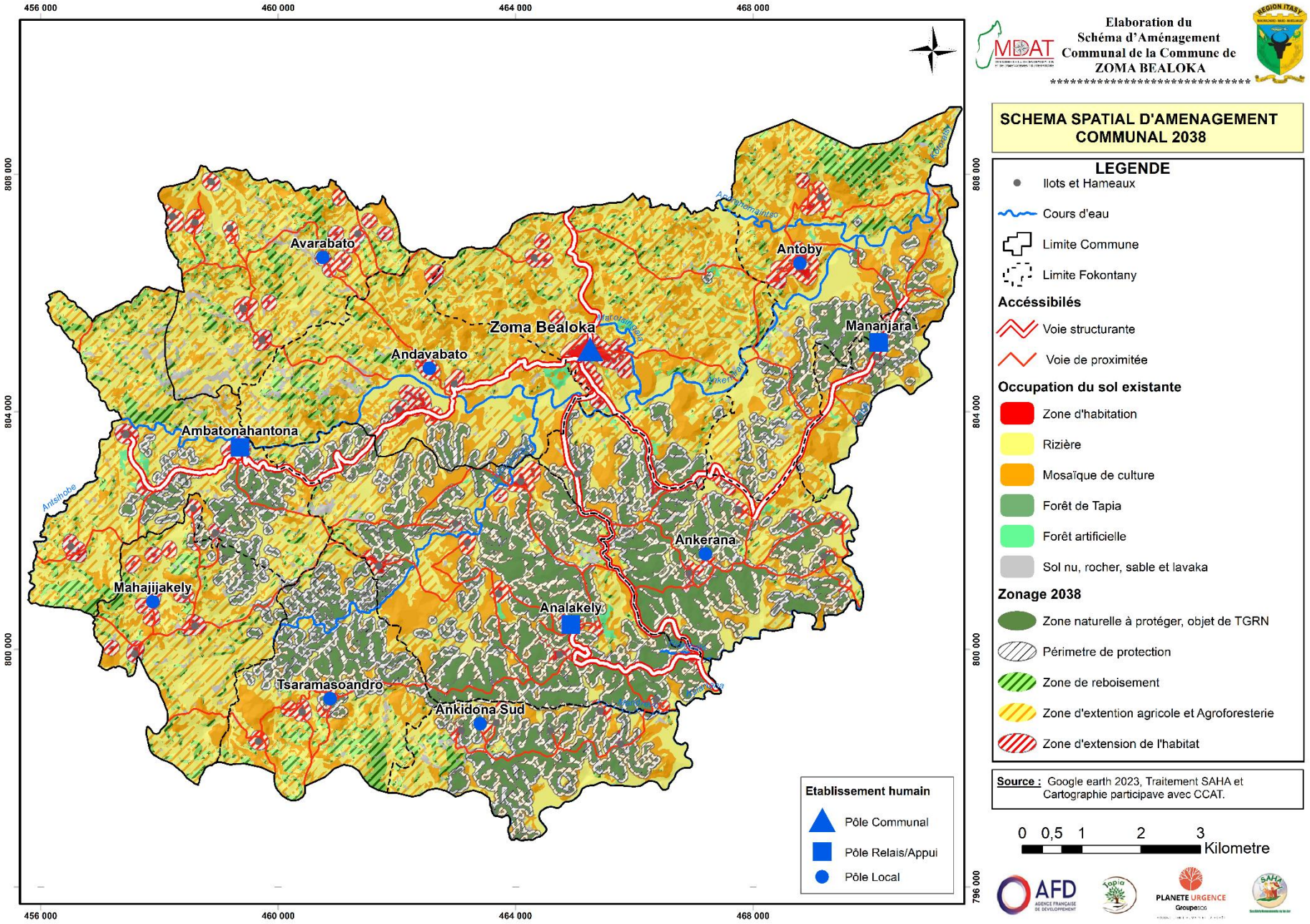
Type	**Référence**	**Quantité imposable**	**Taux minimum à appliqué**	**Unité**	**Total**
IFT	Art 10.01.01 du CGI	12 696	500	ar/ha	6 348 000,00
IFPB	Art 10.02.01. Du CGI	2 331	2000	ar/bâti	4 662 000,00
Produit de ristourne et prélèvement	Art 229 à 231 lois 2014-020 dont 65% pour la	4 518 000	20	ar/kg	58 734 000,00

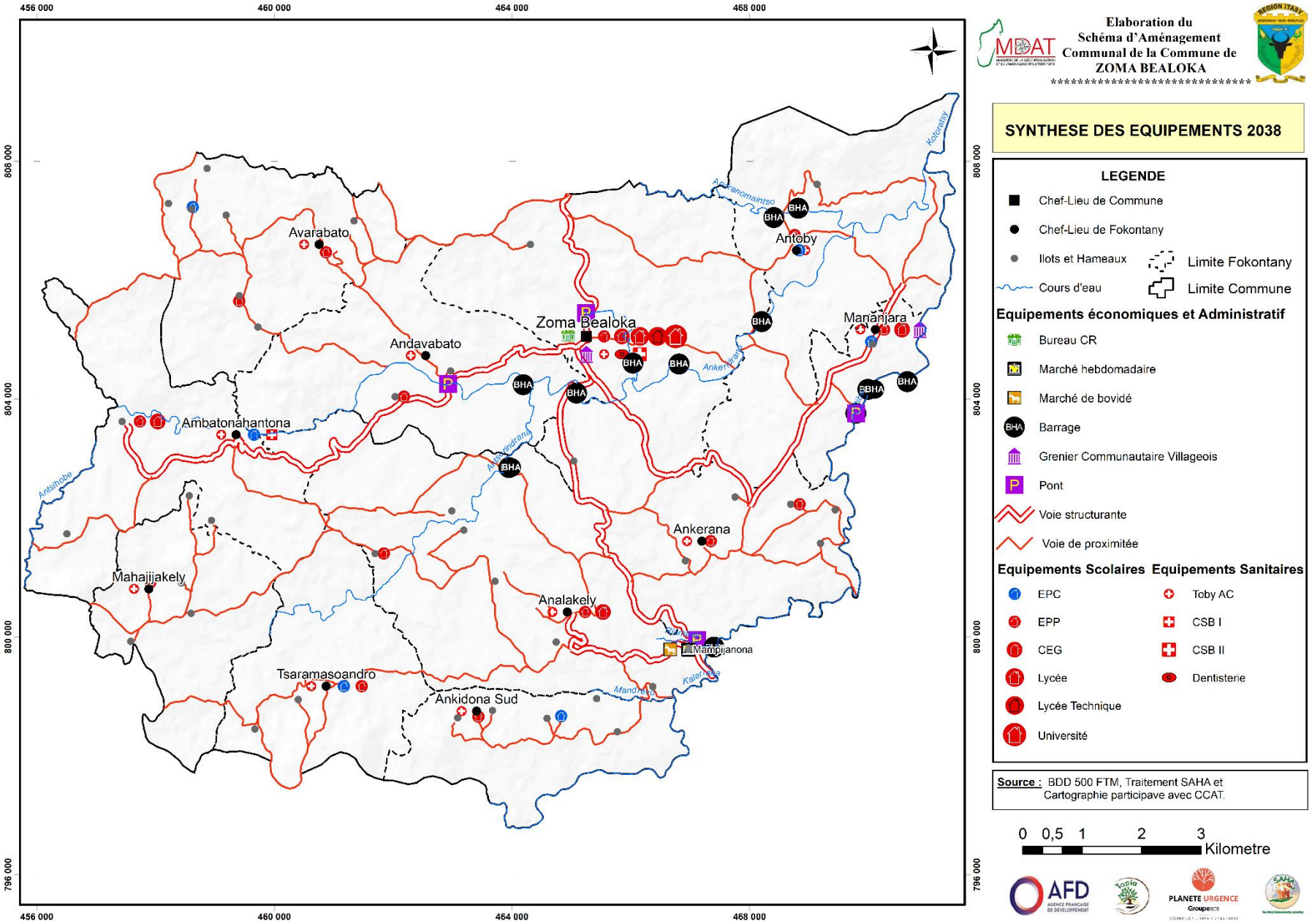
Type	Référence	Quantité imposable	Taux minimum à appliqué	Unité	Total
	Commune (riz seulement)				
Droit des actes administratifs	Budget primitif	10 090 000	1	fft	10 090 000,00
Droit relatif à la circulation des animaux bovine et porcine sera estimé	Budget primitif	3 080 000	1	fft	3 080 000,00
Total					82 914 000,00

Source : Traitement ONG SAHA

La Commune peut escompter recouvrer un minimum 82 millions d'ariary en montant en droits et taxes, en IFT et en IFPB en 2024. Ces trois rubriques constituent les ressources maîtrisables de la Commune puisqu'elles sont perçues au niveau de la Commune. Ce sont ces ressources qui vont permettre à la Commune de faire des investissements afin de promouvoir un cadre de vie meilleur pour la population en concentrant au départ les efforts au niveau du secteur socio-économique et de bonne gouvernance.

4. Synthèse du schéma d'aménagement spatiale 2038


456 000
460 000
464 000
468 000
808 000
804 000
800 000
796 000
Elaboration du
Schéma d'Aménagement
Communal de la Commune de
ZOMA BEALOKA
SCHEMA SPATIAL D'AMENAGEMENT
COMMUNAL 2038
LEGENDE
Ilots et Hameaux
Cours d'eau
Limite Commune
Limite Fokontany
Accéssibilés
Voie structurante
Voie de proximitée
Occupation du sol existante
Zone d'habitation
Rizière
Mosaïque de culture
Forêt de Tapia
Forêt artificielle
Sol nu, rocher, sable et lavaka
Zonage 2038
Zone naturelle à protéger, objet de TGRN
Périmetre de protection
Zone de reboisement
Zone d'extention agricole et Agroforesterie
Zone d'extension de l'habitat
Source : Google earth 2023, Traitement SAHA et Cartographie participave avec CCAT.
0 0,5 1 2 3
Kilometre
Avarabato
Antoby
Zoma Bealoka
Andavabato
Mananjara
Ambatonahantona
Ankerana
Mahajijakely
Analakely
Tsaramasoandro
Ankidona Sud
Etablissement humain
Pôle Communal
Pôle Relais/Appui
Pôle Local
AFD
PLANETE URGENCE


456 000
460 000
464 000
468 000
808 000
804 000
800 000
796 000
Avarabato
Andavabato
Zoma Bealoka
Antoby
Manarijara
Ambatonahantona
Ankerana
Mahajijakely
Analakely
Mampijanona
Tsaramasoandro
Ankidona Sud
BHA
Elaboration du
Schéma d'Aménagement
Communal de la Commune de
ZOMA BEALOKA
SYNTHESE DES EQUIPEMENTS 2038
LEGENDE
Chef-Lieu de Commune
Chef-Lieu de Fokontany
Ilots et Hameaux
Cours d'eau
Limite Fokontany
Limite Commune
Equipements économiques et Administratif
Bureau CR
Marché hebdomadaire
Marché de bovidé
Barrage
Grenier Communautaire Villageois
Pont
Voie structurante
Voie de proximitée
Equipements Scolaires
EPC
EPP
CEG
Lycée
Lycée Technique
Université
Equipements Sanitaires
Toby AC
CSB I
CSB II
Dentisterie
Source : BDD 500 FTM, Traitement SAHA et Cartographie participave avec CCAT.
0 0,5 1 2 3
Kilometre
AFD
PLANETE URGENCE

5. Directive Communal d'Aménagement du Territoire

Les directives d'aménagement pour la commune de Zoma Bealoka, en application du SAC (Schéma d'Aménagement Communal) vision 2038 sont cruciales pour orienter le développement territorial de la commune et s'inscrivent dans le cadre de la planification stratégique de l'aménagement du territoire.

Les points clés de ces directives inclues :

- Application du SAC Vision 2038 : Les directives sont alignées sur le Schéma d'Aménagement Communal vision 2038, indiquant une vision à long terme pour le développement de la Commune. Elle une planification stratégique visant à anticiper les besoins futurs et à promouvoir un développement durable.

- Obligatoires et Intégrales : Les directives sont obligatoires, ce qui signifie qu'elles doivent être respectées dans toutes les initiatives d'aménagement sur le territoire communal. De plus, elles font partie intégrante du schéma, soulignant leur importance dans le cadre global de la planification.

- Compatibilité avec les Directives Nationales : Les directives sont conçues de manière à être compatibles avec les directives nationales. Cela garantit une harmonisation entre les objectifs locaux et nationaux en matière d'aménagement du territoire, de foncier, d'environnement, de forêts, d'eau, etc.

- Alignement aux Textes et Politiques Sectoriels : Les directives s'alignent également sur les textes et politiques sectoriels en vigueur. Cela assure la cohérence avec les orientations et régulations spécifiques à chaque secteur, facilitant ainsi une approche intégrée du développement communal.

La DCAT comprend neuf (09) sections relatives à chaque programmation d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements prévus :

- Section 1 : Zoning établi pour la Commune Rurale de Zoma Bealoka,
- Section 2 : Réserves d'emprise des domaines publics
- Section 3 : Voiries et réseaux divers (VRD)
- Section 4 : Délivrance de permis de construire,
- Section 5 : Réserves foncières
- Section 6 : Zone de reboisement
- Section 7 : Gestion de déchets ménagers,
- Section 8 : Assainissement et VRD
- Section 9 : Ecosystèmes naturels à préserver

En adoptant ces directives, la commune de Zoma Bealoka montre son engagement envers une planification territoriale réfléchie, prenant en compte les besoins de la population, la préservation de l'environnement, et l'alignement avec les objectifs nationaux. La mise en œuvre réussie de ces directives nécessitera probablement une collaboration étroite entre les autorités locales, les acteurs communautaires et d'autres parties prenantes impliquées dans le processus d'aménagement.

Les classes de vocation et d'utilisation des terres adoptées par le Comité Communal de l'Aménagement du Territoire pour les 15 prochaines années démontrent une approche stratégique et diversifiée de la planification territoriale. Chacune des zones définies vise des objectifs spécifiques et contribue à un développement équilibré et durable de la Commune.

5.1. Section 1 : Zoning établi pour la Commune de Zoma Bealoka

5.1.1. *Zone d'habitation*

Définition : Il s'agit des zones destinées à l'extension des établissements humains où vit actuellement la population. Ces zones comprennent également les surfaces prévues pour la mise en place des infrastructures sociales et des équipements publics prédéfinis.
Usages dominants : construction de lotissements d'habitations, installation de bâtiments pour l'exercice d'activités économiques relevant des secteurs secondaire et tertiaire.
Usages compatibles : installation d'infrastructures sociales, équipements publics, réseaux routiers internes, espaces verts individuels ou collectifs, tueries, structures de protection antiérosive et contre les feux.
Bases légales de référence : Code et autres textes liés à l'urbanisme et l'habitat, notamment le Règlement National d'Urbanisme décrit dans la loi 2015-052 du 03 février 2016 relative à l'urbanisme et l'habitat ; Normes sectorielles concernant les infrastructures sociales et les équipements publics (Annexe 5) ; Législation foncière ; règles définies localement ; textes sur les zones inondables et les zones sensibles.

5.1.2. *Zone de rizière*

Définition : Il s'agit des surfaces destinées aux riziculture de la population locale, englobant à la fois les rizières recensées en 2021 et les extensions souhaitées.
Usages dominants : riziculture irriguée
Usages compatibles : Installation d'ouvrages et équipements liés à l'agriculture (barrages, canaux, bassin de rétention etc.), aménagement de pistes d'évacuation des produits agricoles, installation de protection antiérosives et contre les feux.
Bases légales de références : Textes sectoriels relatifs à chaque activité ou installation, textes sur la protection des zones sensibles avoisinantes (forêt), législation foncière.

5.1.3. *Forêt naturelle*

Définition : Il s'agit de la Forêt Tapia
Usages dominants : Conservation, préservation, restauration selon la nature et l'état des ressources.
Usages compatibles : Installation d'ouvrages ou d'infrastructures, équipements annexes et aménagement de pistes d'accès liés à la conservation, la restauration, liés aux valorisations durables des ressources naturelles.
Bases légales de référence : Code de gestion des Aires Protégées assortis des décrets de création des aires protégées et des PAG ; Textes sur les TGRN dont la Loi nº 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables (GELOSE) et le Décret N° 2001-122 du 14 Février 2001, fixant les conditions de mise en œuvre de la gestion contractualisée des forêts de l'Etat (GCF) et autres textes sur les périodes et modes d'exploitation des RN ; cahiers des charges respectifs des AP, NAP, exploitation forestière ; l'ensemble de la législation foncière.

5.1.4. *Zone de reboisement*

Définition : Aux fins de disposer de stock en bois énergie, une superficie d'au moins 1 700 Ha a été décidée par les parties prenantes pour être dédiée à la plantation de bois énergie, respectant les dispositifs antiérosifs d'usage. Les essences à développer seront identifiées sur la base de recommandation des responsables forestiers de la région ITASY.
Usages dominants : Zone abritant des reboisements à des fins exclusives de production permanente pour les besoins en essences ciblées pour le bois de chauffe.
Usages compatibles : Installation d'ouvrages ou d'infrastructures et équipements liés à la plantation de « bois énergie » et sa valorisation durable, l'aménagement de piste d'accès, des

pares-feux, et tout autres dispositions permettant l'optimisation et la protection de l'exploitation des bois énergie.

Bases légales de référence : Code de gestion des Aires Protégées assortis des décrets de création des aires protégées et des PAG ; Textes sur les TGRN dont la Loi nº 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables (GELOSE) et le Décret N° 2001-122 du 14 Février 2001, fixant les conditions de mise en œuvre de la gestion contractualisée des forêts de l'Etat (GCF) et autres textes sur les périodes et modes d'exploitation des RN ; cahiers des charges respectifs des AP, NAP, exploitation forestière ; l'ensemble de la législation foncière.

5.1.5. *Culture sur tanety et agroforesterie*

Définition : Dans une logique de restauration des terres dégradées et de lutte contre l'érosion, une zone d'intervention sur tanety a été identifiée par les parties prenantes. Elle sera dédiée à des pratiques agricoles adaptées au relief, notamment la culture sur courbes de niveau, l'agroforesterie et les aménagements antiérosifs. Les espèces à développer seront sélectionnées sur la base des recommandations des services techniques agricoles et forestiers de la région concernée.

Usages dominants :Zone dédiée à la mise en place de systèmes de culture durables sur tanety, intégrant :

- des cultures vivrières adaptées (maïs, manioc, arachide, etc.),
- des pratiques antiérosives (cordons pierreux, haies vives, paillage),
- et des systèmes agroforestiers (combinaisons d'arbres et de cultures).

Cette zone a pour vocation la production agricole résiliente, la restauration de la fertilité des sols, et l'augmentation du couvert végétal, en favorisant la sécurité alimentaire locale.

Usages compatibles : Installation d'ouvrages liés à la gestion durable des eaux et sols (petits ouvrages de rétention, talus, diguettes).Plantation d'espèces ligneuses à usage multiple (fertilisation du sol, bois de service, fourrage, fruits). Développement d'infrastructures de collecte, transformation et stockage des produits agroforestiers. Pistes d'accès rurales, coupe-feu, et dispositifs de lutte contre les feux de brousse.

Bases légales de référence : Loi n° 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables (GELOSE). Décret n° 2001-122 du 14 février 2001 sur la gestion contractualisée des forêts (GCF). Code de gestion des Aires Protégées, assorti des décrets de création, PAG et cahiers des charges respectifs. Législation foncière nationale, notamment en matière de sécurisation foncière rurale. Textes relatifs à la promotion de l'agriculture durable, à la décentralisation de la gestion environnementale et à l'agroécologie.

5.2. Section 2 : Réserves d'emprise des domaines publics

Tableau 48 : Réserve d'emprise des domaines publics

Classe / Type	Réserve d'emprise
Route Régionale	10 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Route communale (voie principale à 2 voies – double sens) # ⇒ *Chef-lieu de Fokontany*	10 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Route communale (voie secondaire à 2 voies – double sens) # ⇒ *Hameaux principaux*	10 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Voie de desserte et d'accès / piste rurale	5 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Ruelle	2 m de part et d'autre de l'axe de la voie
Voie piétonne et servitude	1 m de part et d'autre de l'axe de la voie

5.3. Section 3 : Voirie et réseau divers

Tableau 49 : Voirie et Réseau divers

Classe / Type	Réserve d'emprise
Forêts naturelles	50 m de la limite
Cours d'eau : Ruisseaux et rivières	20 m de la ligne des plus hautes eaux (lit majeur)
Source d'eau naturelle	Rayon de 50 m autour de la source si protégée sinon 250 m
Canal d'irrigation	2 m à partir du bord
Points d'eau	Rayon de (H+25 m)
Réseau d'eau potable	1 m de la conduite

5.4. Section 4 : la délivrance de permis de construire

Tout projet de nouvelle construction sur le territoire de la Commune Rurale de Zoma Bealoka doit faire l'objet d'une demande de permis de construire auprès de l'autorité communale. Aucune construction après la publication par voie d'affichage de ce SAC approuvé ne peut se faire sans permis de construire, conformément aux règles nationales d'urbanisme et de construction, et en fonction des prescriptions inscrites dans le SAC.
La construction de clôtures en dur, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes et les reprises et réparation des gros œuvres nécessitent dorénavant la délivrance d'un permis de construire.
Article 4a : Relatifs aux règlements et les prescriptions
Ces règlements et prescriptions concernent principalement :

- La constructibilité du lieu ;
- L'alignement des constructions par rapport aux voiries ;
- L'alignement des constructions par rapport aux limites séparatives ;
- L'alignement des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété ;
- À hauteur des constructions ;
- L'aspect extérieur des constructions.

Article 4b : Relatifs aux réserves d'emprise des voiries
Toute construction d'habitation et clôture aux abords immédiats des routes et des voiries publiques doit être érigée en dehors de l'emprise réservée (cf. section 3 : Les réserves d'emprise du domaine public).
Le non-respect de ces prescriptions donne droit à l'administration communale ou à la police de l'aménagement (cf. LOAT 2015-051 – Titre VI – Chapitre III) de prendre les dispositions nécessaires pour l'arrêt des travaux et le cas échéant à la démolition des ouvrages non conformes aux législations en vigueur.

5.5. Section 5 : les réserves foncières

Les réserves foncières sont destinées uniquement à la réalisation des objectifs qui y sont associés. Tout changement de statut et de destination est proscrit.
Aucune appropriation privée n'est tolérée et les terrains jouissent du statut de domaine public jusqu'à de nouvelles dispositions contraires.
Peuvent être constituées, à travers l'application de ce SAC, les réserves suivantes :

- Réserve d'équipement,
- Réserve forestière,
- Réserve pour reboisement communautaire,

- Réserve pour pâturage.

Article 5a : Réserve d'équipement
Ce sont des zones destinées uniquement à la réalisation des équipements publics tels les bureaux administratifs, écoles, centres de santé, terrains de sport, stationnement, marchés communautaires et communaux, etc.
Article 5b : Réserve forestière
Ces zones peuvent être des forêts ou lambeaux de forêts primaires ou reboisées à l'initiative du fokonolona, gérées par la communauté de base (COBA) ou Vondron'Olona Ifotony (VOI). Aucune coupe n'y est autorisée sauf exception et avec l'aval de la COBA ou VOI ainsi que les services techniques déconcentrés en charge de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts.
Article 5c : Réserve pour reboisement communautaire
Ce sont des zones destinées au reboisement à l'initiative des Vondron'OlonaIfotony (VOI) ou qui leur sont confiées après transfert de gestion, à des fins de protection de bassins versants, de contrôle de l'érosion, de conservation du sol et de l'eau, …
Article 5d : Réserve pour pâturage
Ce sont des zones de savanes destinées à faire paitre les ruminants, gérées par les Vondron'OlonaIfotony (VOI) ou des associations d'éleveurs.

5.6. Section 6 : les zones de reboisement

Il s'agit des zones faisant partie des zones vertes ou sylvicoles, destinées à être ou à être reboisées pour divers usages (protection et conservation, production et exploitation).
Article 6a : Zone de reboisement à des fins de préservation
Il s'agit de zone de reboisement faisant partie du domaine public naturel (forêt ripicoles, forêts galeries et lambeaux forestiers), à gérer par les Vondron'OlonaIfotony (VOI) et destinée à être préservée.
Aucune coupe n'y est tolérée et l'appropriation privée est interdite.
Article 6b : Zone de reboisement à des fins de protection de bassins versants, de contrôle d'érosion et de conservation de l'eau et des sols
Il s'agit de zone en altitude plus élevée, en montagne ou en tête de colline, destinée à protéger les bassins versants contre l'érosion hydrique, à protéger les sols et l'eau mais également pour stabiliser les sols érodés et les lavaka. Cette zone pourrait être transformée en réserve de reboisement et gérée par les VOI.
L'appropriation privée est interdite et toute coupe nécessite l'aval du gestionnaire ainsi qu'un permis de coupe en conformité aux textes régissant le secteur forestier.
Article 6c : Zone de reboisement à des fins de production permanente
Il s'agit de zone de reboisement pouvant appartenir à un particulier ou faire l'objet d'une appropriation privée.
Il peut s'agir d'une zone d'exploitation forestière à production permanente : production de bois énergie, production de bois industriels et de bois d'œuvre.
Malgré cela, toute coupe nécessite un permis en conformité des textes régissant les secteurs forestiers.

5.7. Section 7 : la gestion de déchets ménagers

La gestion de déchets ménagers notamment les déchets solides se fera par ménage. On préconise l'enfouissement des ordures ménagères et l'incinération pour le cas des matières en plastique.
Après la publication par voie d'affichage de ce SAC approuvée, chaque ménage devra se mettre en conformité avec cette disposition pour la gestion de déchets ménagers.

5.8. Section 8 : l'assainissement et les VRD

La partie agglomérée de Zoma Bealoka devrait se munir d'un plan d'assainissement incluant les voiries et réseaux divers.

Article 8a : Approvisionnement en eau potable

Chaque parcelle bâtie et habitée doit être connectée au réseau d'approvisionnement en eau potable ou à défaut non éloignée d'une borne fontaine publique.

Article 8b : Evacuation des eaux usées

Chaque habitation doit être connectée au réseau d'égout ou d'assainissement, à défaut d'un système de traitement des eaux usées via un puisard.

Article 8c : Evacuation des excrétas

Chaque habitation devrait se munir de toilette et de WC afin de diminuer la défécation à l'air libre. Le système de toilette à fosse septique est préconisé pour remplacer progressivement les fosses perdues.

5.9. Section 9 : les écosystèmes naturels à préserver

Il s'agit d'écosystèmes naturels à préserver et/ou à gérer durablement, et sont constitués des cours d'eau et des plans d'eau dont la gestion peut être assurée par l'État ou par une Communauté de Base ou des ONG ou Associations conjointement avec la collectivité locale.

6. Programmation de l'aménagement du territoire communal sur 15 ans

6.1. Vision

« Zoma Bealoka 2038 dia ho Kaominina Ambanivohitra Maitso, manana fitantanana mahomby ary mifanerasera amin'ny anatiny sy ny ivelany ka mamatsy vary ny manodidina »

6.2. Grandes orientations d'aménagement du territoire communal

Alignée aux objectifs globaux d'aménagement durable d'un quelconque territoire, et s'inscrivant dans l'atteinte des objectifs de développement durable, la commune rurale de Zoma Bealoka va évoluer selon sept grandes orientations d'aménagement.

- ODD 2, FAIM « ZERO » : « Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. »
 - Activité 1 : Renforcer la production agricole
 - Activité 2 : Aménager des infrastructures agricoles
 - Activité 3 : Instaurer un environnement favorable à l'investissement
- ODD 3, BONNE SANTE ET BIEN-ETRE : « Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges. »
 - Activité 1 : Améliorer les équipements existants
 - Activité 2 : Rapprocher les services et équipements de base à la population
- ODD 4, EDUCATION DE QUALITE : « Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie. »
 - Activité 1 : Doter les Fokontany des équipements minimums en termes d'éducation
 - Activité 2 : Rapprocher les services et équipements à la population
- ODD 6, EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. »
 - Activité 1 : Elargir le recouvrement en adduction en eau potable
 - Activité 2 : Soutenir les équipements existants

- ODD 9, INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE : « Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation. »

 - Activité 1 : Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne
 - Activité 2 : Instaurer une valeur ajoutée au matière première
 - Activité 3 : Faciliter le flux de déplacement des produits
- ODD 15, VIE TERRESTRE : « Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité. »
 - Activité 1 : Protéger la forêt Tapia
 - Activité 2 : Produire la volume consommable nécessaire en énergie
- ODD 16, PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES : « Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux. »
 - Activité 1 : Instaurer la bonne gouvernance
 - Activité 2 : Renforcer la sécurité communale

6.3. ODD 2, FAIM « ZERO » : « Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Formation en technique Agricole (Riz, manioc, Maïs)	Commune	X	X	X
Equipement agricole pour les coopératives et associations (Tracteur et motoculteur)	Commune	X		
Appui des paysans en matérielles agricoles	Commune	X	X	X
Formation en technique d'élevage (porc, volaille, poisson)	Commune	X	X	X
Construction de barrage	Ikalariana (Anosibe-Ankidona sud)		X	
	Anorohoro (Ankendrano Fkt Antoby)	X		
	Marianina (Ikamo Fkt Ankerana)			X
Réhabilitation de barrage	Besarondoha, Anonibe (FKT Mananjara)	X		
	Antanifady, Anonibe (FKT Mananjara)	X		
	Tsimbaririnina (Anosibe Fkt Mananjara)			X
	Ambatofotsy, Anonibe (FKT Mananjara)			X
	Andriamamovoka, Anonibe (FKT Mananjara)			X
	Anorohoro (Ankeridrano Fkt Antoby)		X	
	Tetezana Ikalarina (Tetezan-drano)	X		
	Ambodirina (ZB)		X	
	Antsihobe (Miadapaonina)		X	
	Ikopakely (Andrefy Tsaramasoandro)	X		
Construction de marché	Zoma Bealoka	X		
Construction de marché de bovidé	Mampijanona	X		
Rénovation du marché	Mampijanona	X	X	X
	Mananjara	X	X	X
	Avarabato	X	X	X
Augmenter les agences de Microfinance	Zoma Bealoka	X	X	X
Formation technique en petit métier (artisanat et menuiserie)	Zoma Bealoka	X	X	X
Mise en place d'un centre de formation technique	Zoma Bealoka		X	

6.4. ODD 3, BONNE SANTE ET BIEN-ETRE : « Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges. »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Construction d'un CSB I	Ambatoharanana		X	
Construction d'une dentisterie	Zoma Bealoka	X		
Rénovation (fanatsarana) du CSB II	Zoma Bealoka	X		
Construction de Toby AC	Zoma Bealoka	X		
	Antoby	X		

6.5. ODD 4, EDUCATION DE QUALITE : « Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie. »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Construction d'une EPP	Tsaramasoandro			X
Construction de CEG	Ambatonahantona			X
	Mananjara		X	
	Analakely	X		
Construction d'une Lycée Technique	Zoma Bealoka	X		

6.6. ODD 6, EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT : « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Adduction d'eau potable	Avarabato, Andavabato, Antoby, Manajara, Ankerana, Analakely, Ankidona Sud, Mahajijakely	X		
Réhabilitation des BF	Zoma Bealoka, Ambatonahantona, Amboninapany, Tsaramasoandro	X		

6.7. ODD 7, ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE : « Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous. »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Construction d'un central hydroélectrique	Andriamamovoka			X
Electrification rurale	Commune	X	X	X

6.8. ODD 9, INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE : « Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation. »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Construction de pont	Antsihobe Ambony (Miarinarivo) FKT Ambatonahantona	X		
	Ambodinampany (Analakely – Ambatonahantona)		X	
	Antoby – Mananjara			X
	Zoma bealoka - Antoby			X
	Ambatonahantona - Ambatomanjaka		X	
Construction d'un pont radier	Mandrerokely Tsarahavana (Ankidona Sud – Analakely)	X		
Réhabilitation de pont	Andremamovoka	X		
	Antanetibe		X	
Construction de route	Zoma Bealoka - Mananjara		X	
	Zoma Bealoka - Ambatonahantona	X		
	Mampijanona - Analakely			X
Réhabilitation de route	Ibonga – Zoma Bealoka	X	X	X
	Zoma Bealoka - Tranovy	X	X	X
	Mananjara - Mampijanona	X	X	X
	Zoma Bealoka - Mahajijakely	X	X	X
	Antanetibe - Andavabato	X	X	X
	Amboroy - Manajara	X	X	X
	Ambanimaso (Analakely – Zoma Bealoka)	X	X	X
Transformation d'ananas en jus naturel	Mananjara	X		
Transformation de canne à sucre en éthanol	Ambatonahantona	X		
Transformation d'arachide en huile végétal	Zoma Bealoka			X
Transformation d'alimentation animale	Zoma Bealoka	X		
Transformation de Tapia en vin	Zoma Bealoka	X		

6.9. ODD 13, MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Lutte contre les feux de brousse	Commune	X	X	X
Reboisement	Commune	X	X	X
Mise en place de pépinière	Commune	X	X	X

ODD 15, VIE TERRESTRE : *« Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité. »*

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Transfert de Gestion des forêts Tapia aux VOI	Commune	X		
Eradication des bois non Tapia dans les forêts naturelles	Commune	X	X	X

6.10. ODD 16, PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES : « Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux. »

Projets	Localisations	2023 – 2028	2028 – 2033	2033- 2038
Mise en place d'un Guichet foncier	Commune	X		
Mise en place d'un barrière économique	Mampijanona	X		
Construction de bureau Fokontany	9 Fokontany (sauf Zoma Bealoka et Mananjara)	X	X	X
Construction d'un bureau pour le PSR (Patrouille de Sécurité Rurale)	Zoma Bealoka	X		
Mise en place d'un Poste avancé de la GN	A identifier		X	
Promotion d'un Dina Communale	Zoma Bealoka			X
Remise en place de la caserne militaire	Manitsohaiza	X		
Construction de Tranompokonolona	Zoma Bealoka		X	
Construction d'une place de divertissement	Avarabato (Ampangabe), Ambatonahantona, Analakely, Mampijanona	X		

ANNEXES

Annexe 1 – Arrêté communal de validation du SAC

MINISTERAN'NY ATITANY SY FITSINJARAM-PAHEFANA

FARITRA ITASY

PREFEKTIORA MIARINARIVO

KAOMININA AMBANIVOHITRA ZOMA BEALOKA

DIDIM-PITONDRANA LAHARANA FAHA 15 /23/CR/ZB, mahakasika ny fandaniana sy hofampiharana ny DRAFITRA IFOTONY FANAJARIANA NY TANY (Schéma d'aménagement communal – SAC) mandritra ny 15 taona eo anivon'ny Kaominina Ambanivohitra ZOMA BEALOKA

NY BEN'NY TANANA AO AMIN'NY KAOMININA AMBANIVOHITRA ZOMA BEALOKA

- Araka ny Lalam-panorenana ;
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha 2014-018 tamin'ny 12 septembra 2014 mifehy ny tandrifim-pahefana, ny fomba fandaminana sy fomba fiasan'ny vondrom-bahoakam-paritra itsinjaram-pahefana ary ny fitantanana ny raharaha manokana ;
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha 2014-020 tamin'ny 27 septembra 2014 nasiam-panovana sy fanitsiana araka ny lalàna laharana faha 2015-002 tamin'ny 26 febroary 2015 ; lalàna laharana faha 2015-008 tamin'ny 01 aprily 2015 ; lalàna laharana faha 2018-011 tamin'ny 16 aprily 2018, mikasika ny loharanom-bolan'ireo vondrom-bahoakam-paritra itsinjaram-pahefana, ny fombafomba fifidianana, ny fandaminana sy ny fomba fiasa ary ny andraikitry ny rafitr'izy ireo ;
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha 2014-021 tamin'ny 12 septembra 204, mikasika ny fisoloan-tenam-panjakana ;
- Arakan y didim-panjakana laharana faha 2014-1929 tamin'ny 23 desambra 2014, mametra ny fomba fampiharana ireo andininy maromaro amin'ny lalàna fehizoro laharana faha 2014-021 tamin'ny 12 septembra 2014, mikasika ny fisoloan-tenampanjakana ;
- Araka ny làlana laharana faha 2015-051 tamin'ny 03 febroary 2016, anaovana ny soridalankitondrana ny Fanajariana ny Tany ;
- Araka ny didim-panjakana laharana faha 2015-592 tamin'ny 01 aprily 2015 mametra ny sokajin'ny Kaominina ho Ambonivohitra na Ambanivohitra ;
- Araka ny didim-panjakana laharana faha 2019-1933 tamin'ny 09 oktobra 2019, mametra ny firafitra, ny fomba fandaminana sy fomba fiasan'ny Komitim-paritany, Regionaly ary Kaominaly ny Fanajarinana ny Tany sy ny renivohitra ary ny toeram-ponenana ;
- Arakany didim-panjakana laharana faha 2019-1934 tamin'ny 09 oktobra 2019, mametra ireo torimarika, ny fananganana, ny fankatoavana ary ny fampiharana ny drafitra fanajariana kaominaly sy iraisan'ny kaominina ;
- Araka ny Fanapahan-kevitra laharana 21/23/FIL/COMZB/DEL tamin'ny 27 octobre 2023 mahakasika ny fandaniana sy ho fampiharana ny DRAFITRA IFOTONY FANAJARIANA NY TANY eo anivon'ny Kaominina Ambanivohitra ZOMA BEALOKA mandritra ny fehim-potoana 2023 hatramin'ny 2038.

DIA MANDRAY IZAO DIDIM-PITONDRANA IZAO

Andininy voalohany : Ekena sy ampiharina eto anivon'ny Kaominina Ambanivohitra Zoma Bealoka ny DRAFITRA IFOTONY FANAJARIANA NY TANY (SAC) mandritra ny fehim-potoana 2023 ka hatamin'ny 2038.

Andininy faharoa : Ireo Mpiara-miombon'antoka sy manana anjara rehetra amin'ny fampandrosoana ny Kaominina Ambanivohitra Zoma Bealoka no hifanampy sy hifarimbona amin'ny fampiharana ny fanantaterahana azy.

Andininy fahatelo : Ity didim-pitondrana ity dia raketina sy havoaka ho fantatry ny besinimaro ary hampiharina ho manan-kery amin'izay rehetra mety ilàna azy, foana avokoa ny fepetra mifanohitra amin'izany.

Natao teto ZOMA BEALOKA anio, faha 03 NOV 2023

Le Maire

RAKOTOARIVELO Desiré

Annexe 2 -Arrêté de mise en place du CCAT

MINISTERAN'NY ATITANY SY FITSINJARAM-PAHEFANA

FARITRA ITASY

PREFEKTIORA MIARINARIVO

KAOMININA AMBANIVOHITRA ZOMA BEALOKA

DIDIM-PITONDRANA LAHARANA FAHA 09/23/CR/ZB/, mikasika ny fananganana sy fanendrena ny Mpikambana ao amin'ny « COMITE COMMUNAL DE L'AMENAGEMENT du Territoire » (CCAT) eo anivon'ny Kaominina Ambanivohitra Zoma Bealoka

NY BEN'NY TANANA AO AMIN'NY KAOMININA AMBANIVOHITRA ZOMA BEALOKA

- Araka ny Lalampanorenana ;
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha 2014 -2018 tamin'ny 12 septembra 2014, mifehy ny tandrifim-pahefana, ny fomba fandaminana sy fomba fiasan'ny vondrom-bahoaka-paritra itsinjaram-pahefana ary ny fitantanana ny raharaha manokana ;
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha 2014-020 tamin'ny 27 septembra 2014 nasiam-panovana sy fanitsiana araka ny lalàna laharana faha 2015-002 tamin'ny 26 febroary 2015 ; lalàna laharana faha 2015-008 tamin'ny 01 aprily 2015 ; lalàna laharana faha 2018-011 tamin'ny 16 aprily 2018, mikasika ny loharanom-bolan'ireo vondrom-bahoakam-paritra itsinjaram-pahefana, ny fombafomba fifidianana, ny fandaminana sy ny fomba fiasa ary ny andraikitry ny rafitr'izy ireo ;
- Araka ny lalàna fehizoro laharana faha -2014-021 tamin'ny 12 septembra 2014, mikasika ny fisoloan-tenam-panjakana ;
- Araka ny lalàna laharana faha 2015-051 tamin'ny 03 febroary 2016, anaovana ny sori-dalan-kitondrana ny Fanajariana ny Tany ;
- Araka ny didim-panjakana laharana faha 2014-1929 tamin'ny 23 desambra 2014, mametra ny fomba fampiharana ireo andininy maromaro amin'ny lalàna fehizoro laharana faha 2014-021 tamin'ny 12 septembra 2014, mikasika ny fisoloan-tenam-panjakana ;
- Araka ny didim-panjakana laharana faha 2015-592 tamin'ny 01 aprily 2015, mametra ny sokajin'ny Kaominina ho Ambonivohitra na Ambanivohitra ;
- Araka ny didim-pitsarana laharana faha 148-EL/TA/AN/20 tamin'ny 10 Janoary 2020 ,fanambarana amin'ny fomba ofisialy ny fifidianana Kaominaly tamin'ny 27 Novambra 2019 manendry ny Ben'ny tanàna ampérinasa ;
- Araka ny Fanapahan-kevitra laharana 05/2023/FIL/COM/ZB/DEL tamin'ny 04 Aprily 2023, mahakasika ny fananganana ny RAFITRA IFOTINY FIKAONAN-DOHA » na RIF), eto amin'ny Kaominina Ambanivohitra Zoma Bealoka,

DIA MANDRAY IZAO DIDIM-PITONDRANA IZAO

Andininy voalohany : Hatsangana eto amin'ny Kaominina ny « COMITE COMMUNAL D'AMENAGEMENT du TERRITOIRE » na (CCAT), mba ho rafitra maharitra sy manan-kery ato anatin'ny Kaominina.

Andininy 02 : Ireo Mpikambana ao amin'ity komity ity dia itambaran'ireto sehetr'asa na sampan'asa manaraka ireto :

- Ny filoha : Andriamatoa Ben'ny Tanàna :
- Ireo Mpikambana :
 - Ireo Mpikambana ao amin'ny Birao Mpanatanteraka ;
 - Ireo Filohan'ny Filan-kevitra Kaominaly ;
 - Ny Lehiben'ny CSB na ny solon-tenany ;
 - Ny Lehiben'ny ZAP na ny solon-tenany ;
 - Ny Lehiben'ny Boriboritany na CAA ;
 - Ny Solontenan'ireo Tangalamena misy eo amin'ny renivohitry ny Kaominina ;
 - Ny Solontenan'ireo Fikambanana sy Fiarahamonim-pirenena misy eo amin'ny renivohitry ny Kaominina ;

Andininy 03 : Ireto voalaza anarana manaraka ireto no mpikambana ao amin'ny « COMITE COMMUNAL D'AMENAGEMENT du TERRITOIRE ».

N°	Anarana	Rafitra isoloana tena
01	RAKOTOARINOVO Désiré	BE
02	RANAIVONJANAHARY Fahadimy Oga	BE
03	RAKOTOARISOA Andompitiavanirainy	BE
04	RAKOTONDRABE François Xavier	CC
05	RAKOTOSON Andrinantenaina	CC
06	RAKOTOVELO Paul	CC
07	RAMBOAMANANA Tsilavina Ernest	CC
08	RAKOTOSOLOFO Manampitahina Nandrianina	Fahasalamana
09	RAKOTOARISOA Hubert	ZAP
10	RALAY Nicolas Eric	CAA
11	RANDRIATSARA Abdon	Raiamandreny
12	RAKOTOMAMONJY Joseph	Raiamandreny
13	RAZAFIARIMANANA Catherine	Fikambanam-behivavy
14	ANDRIATSARAFARA Haja	Sefo Fokontany
15	RAKOTONDRANAIVO Jean Pierre	Sefo Fokontany
16	RASOLOFOARISON Guillaume	Sefo Fokontany
17	RATINARIVOARILALA Petera	Sefo Fokontany
18	RAKOTONDRANAIVO Edmond	Sefo Fokontany
19	RAKOTONDRAMANANA Pierre	Sefo Fokontany
20	RANDRIAMIALISOA Charly	Sefo Fokontany
21	RAKOTONAIVO Jean Pierre	Sefo Fokontany
22	RAMANDANIRINA Jaomanana	Sefo Fokontany
23	RASOLOARIMAMPIANINA J. C.	Sefo Fokontany
24	RANDRIANARISOA J. Michel	Sefo Fokontany
25	RALAIMANANJARA Jean	VOI
26	RAKOTOARIVO Edmond	VOI
27	RAZAFIMAHEFA Bary Fils Jacob	Mpandraharaha
28	RASOLONDALAO Louise	Mpandraharaha
29	RAHAJARILALA Charly W.F.	Tanora
30	RANOHARIANTSOA Nambinina	Fiompiana
31	A/C BOTOSOA Modeste	Fandriampahalemana

Andininy 03 : Ity didim-pitondrana ity dia raketina sy havoaka ho fantatry ny besinimaro ary hampiharina ho manan-kery amin'izay rehetra mety hilàna azy, ary foana avokoa ny fepetra rehetra mifanohitra amin'izany.

Natao teto Zoma-Bealoka anio , faha 06 Avril 2023

Le Maire

VISA DE CONTROLE
N° 067 PREFMAR/ARA DU 13 AVR 2023
LE PREFET

RAMANANKIRAHINA Faly Hery
Administrateur Civil en Chef

Annexe 3 - Procès-verbal

Fitanana an-tsoratra ny atrik'asa mahakasika ny famolavolana ny Drafitra Ifotony ny Fanajariana ny tany (DIFT/SAC)

Toerana : Birao Fokontany Zoma Bealoka
Daty : 16 – 17 Aogositra 2023
Ora nanombohana : 9 Ora 30 maraina **Ora namaranana :** 01 Ora 00 atoandro
Mpandray anjara : *(Ho an'ny antsipirihany, jereo ny fanamarinam-pahatongavana)*
- Komity Kaominaly ny Fanajariana ny Tany (KKFT/CCAT)
- Rafitra Ifotony Fanka_kevitra (RIF/SLC)

Tanjona : ***Fandravonana ireo antontan'isa sy famelabelarana ary fankan-kevitra noho ireo valin'ny fanadiadina teo anivon'ny Kaominina***
- Fanitsina ary fankatoavana ny isan'ny mponina isam-pokotany;
- Fankatoavana ireo zava-dehibe misongadina mila andraisana fepetra (enjeux) teo anivon'ny Kaominina;
- Fandravonana ny zava-misy eo anivon'ny Kaominina hatrizay ka hatramin'ny Aout 2023.
- Fanitsina ary fankatoavana ireo antontan'isa rehetra ampiasaina amin'ny famolavolana ny « safidin'dalana ho an'ny jery lavitra » (prospective)

Ny antontan'isa tapaka atao lasitra ho an'ny safidin-dalana ho an'ny jery lavitra (prospective)

Fokontany	Mponina 2023
AMBATONAHANTONA	708
ANALAKELY	1 287
ANDAVABATO	809
ANKERANA	1 304
ANKIDONA SUD	1 057
ANTOBY	981
AVARABATO	1 176
MAHAJIJAKELY	735
MANANJARA	969
TSARAMASOANDRO	458
ZOMA BEALOKA	2 173
Kaominina	**11 657**

Fitantanana (Administratif) :
- Chef-lieu de Fokontany ;
- Hameaux et îlots an'ireo Fokontany ;
- Fangitr'ireo Fokontany (Délimitation des Fokontany) ;
- Fangitry ny Kaominina (Délimitation de la Commune).

Harena Voajanahary (Ressources naturelles) :
- ***Renirano lehibe*** : Antsihobe (Andrefana), Onibe (Atsinanana), Ikalariana (Atsimo), Ankeridrano (Mamakivaky Andrefana mi-Atsinanana)
- ***Renirano madinika*** : Marotsingala, Andranomaintso, Antsorindrana, Mandrevo, Riambato (Mampijanona), Andranomaintso ;
- ***Riambato*** : Andriamamovoka (Fokontany Mananjara, Renirano Onibe), Ambodiriana (Fokontany Zoma Bealoka, Renirano Ankeridrano) ;
- ***Ala-tapia*** : Fokontany

Fotodrafitrasa ara-pahasalamana (Infrastructures Sanitaires) :

- CSB II (Zoma B)
- Toby FAFI/Fkt (Projet PARN) -> 11 (Zoma Bealoka sy Antoby no tsy manana trano)

Fotodrafitrasa ara-panabeazana (Infrastructures scolaires) :

- ***Lycées*** : Lycée Communautaire, (Zoma Bealoka)
- ***CEG*** : Public (Zoma Bealoka),
- ***EPP*** : Ambatonahantona, Mahajijakely, Ambodinampany, Analakely, Manajara, Zoma Bealoka, Ankidona Sud, Ankonabe
- ***EC*** : Antoby, Amboasary, Antambohovato, Avarabato, Ankerana (Antanetibe)
- ***Primaires privées*** : EP Sacré Cœur Zoma Bealoka, EP Catholique Analavorikely, Andrapiloha, Antoby, Mananjara, Tsarahavana, Tsaramasoandro

Fotodrafitrasa ara-toekarena (Infrastructures économiques) :

- ***Barrages*** :
 - Fokontany Ankerana amin'ny Renirano Ikalarina 1 (efa simba) ;
 - Fokontany Andavabato 1 (amin'ny Renirano Ankeridrano) ;
 - Fokontany Analakely 1 (Ambanimaso amin'ny Renirano Antsorindrana) ;
 - Fokontany Zoma Bealoka (amin'ny Renirano Ankerindrano 2, ary amin'ny Renirano Marotsingala 2) ;
 - Fokontany Antoby (amin'ny Renirano Ankeridrano 1, ary amin'ny Renirano Andranomaintso 2) ;
 - Mananjara 5 ;
 - Andranobe, amin'ny Renirano Onibe 1.
- ***Tsena*** : Mampijanona, Fokontany Analakely.
- ***GCV*** : Zoma Bealoka 1, Mananjara 1.
- ***Micro finance*** : CECAM Zoma Bealoka.
- ***Tetezana*** :
 - Ikalarina ;
 - Amin'ny renrano Riambato (Mampijanona) ;
 - Amin'ny renrano Ankeridrano (Fokontany Zoma Bealoka) ;
 - Amin'ny renrano Marotsingala (Fokontany Zoma Bealoka) ;
 - Mananjara (Amin'ny renrano Onibe, eo Andriamamovoka) ;
 - Amin'ny renrano Antsorindrana, Fokontany Ankerana ;
 - Amin'ny renrano Ankeridrano, Fokontany Andavabato.
- ***Paompy (Bornes Fontaines) :***
 - Zoma Bealoka (10), 2 isaky ny section ;
 - Tsaramasoandro (4) ;
 - Ambatonantona (5) ;
 - Ankerana, (Ambaravarantapia) (4) ;
 - Analakely (Ambodinampany) (4).

Sonia,

P/O LE VICE-PRESIDENT

RAKOTOSON Andrianantenaina.

Le Maire

RAKOTOARINIVO Basile

Annexe 4 – Fiches de présence de l'atelier communal Ib : Diagnostic territorial

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT — PLANETE URGENCE VOLONTARIAT ET DEVELOPPEMENT [GROUPE SOS] — Tapia — SAHA

FICHE DE PRESENCE (FANAMARINAM-PAHATONGAVANA)

Date (Daty):..31 Mai 2023..... Lieu(Toerana) :..C.R. Zoma - Bealoka.....
Objet(Antony) :..Atelier Communaux pour faire la diagnostic Communaux, Cartographie participative

N°	Nom et prénoms (Anarana)	Organisme (Rafitra isoloana tena)	Fonction (Andraikitra)	Sexe (Lahy/Vavy)	-24ans(Latsaky ny 24 taona)	+24ans(Mihoatra ny 24 taona)	Téléphone	Emargement (Sonia)
1	RAHARIVONTANAHARY Fabrice Olivier Eliz B.	Commune	A S L	Lahy		X	034 77 511 95	
2	RAKOTOVELO Paul.	commune.	Mpanolotsai ma-	Lahy		X	034 82 426 65	
3	RANDRIANARISOA Jean Michel.	FKT Anderana	CHEF de FKT	Lahy		X	038 11 075 45	
4	Rasoloary naingoamine Jean chrysostome	F.K.T Mananjara	chef de F.K.T	Lahy		X	038 27 47 183	
5	RANDRIANTSANANA Abdon.	Fkt Anderana	Ray amandreny Sototerrain	Lahy		X	034 84 584 44	
6	RAHAJARIJAONA Ferdinand Charly William	Tanona	solon-tena	Lahy		X	034 59 510 06	
7	RAKOTONDRAIBE Jean Rico	FKT ANDRABATO	CHEF FKT	LAHY		X	034 32 394 26	
8	RAMANDANIRINA Jeanarivo Eugène.	CHEF de FKT ANTOBY.	CHEF d.F.K.T	LAHY		X	034 85 525 07	
9	RAKOTONAIVO Jean-Pierre.	chef de FKT Ambatomahantona	chef de FKT	Lahy.		X		
10	RDILOTOMANDRENTY Joseph.	Ray amandreny	Sototerrain Ray amandreny	Lahy.		X		
11	RAKOTOMANIRINA Edmond	chef de FKT Ambatomahantona	chef de FKT	Lahy		X	034 72 782 12	
12	RAKOTOARIVO Edmond	VOI MIARO	Filoha	Lahy		X	034 28 [illegible]	
13	RANDRIAMIALISOA Jean Charly	Chef FKT Nyandavabato	Chef de FKT	Lahy		X		

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT — PLANETE URGENCE VOLONTARIAT ET DEVELOPPEMENT [GROUPE SOS] — Tapia — SAHA

FICHE DE PRESENCE (FANAMARINAM-PAHATONGAVANA)

Date (Daty):..31 Mai 2023..... Lieu(Toerana) :..C.R. Zoma - Bealoka.....
Objet(Antony) :..Atelier Communaux pour faire la diagnostic Communaux, Cartographie participative

N°	Nom et prénoms (Anarana)	Organisme (Rafitra isoloana tena)	Fonction (Andraikitra)	Sexe (Lahy/Vavy)	-24ans(Latsaky ny 24 taona)	+24ans(Mihoatra ny 24 taona)	Téléphone	Emargement (Sonia)
14	RASOLOFOARISON Jean Guillaume	Fokontany Analakely	CHEF Fokontany	LAHY		X	034 72 782 12	
15	RAKOTOMALALAHASA Patrick Eloi	Sorokoritany - BLB	Assistant CSA	LAHY			034 92 269 KT	
16	RAHOAMANANA Sebastine Ernest	KAOMININA	Mpando tsaina	Lahy		X	034 63 855 65	
17	ANDRIATSARATAFARA Robert Haganiaina A.	FKT Zoma Bealoka	chef FKT.	Lahy.		X	034 84 190 18	
18	Rabenitaiana Felix	Fokontany Marafijaka	Adjoint FKT	Lahy		X	034 84 884 05	
19	RAKOTOSOLOFO Nandrianina Manampitahiana Landy	Fahasalamana	Chef CSB II	Lahy		X	034 08 281 56	
20	RAKOTOARISOA Nomenjanahary Ubert	Fanabeazana	Chef ZAP	Lahy		X	034 96 824 75	
21	RAKOTOARISOA Andampitiavaniny	Kaominina	T-C ZO	Vavy		X	034 81 380 06	
22	Randrianarivo Daniel Tsiranana Jean Claude	FOKOTANY Ambohimpoko	VS Prsd.	Lahy		X		
23	RATOETRAHARILALA Jean Denis	Adjoint ou Maira	Kaominina	L		X	034 02 454 02	
24								
25								
26								

LE MAIRE
Par le Maire Adjoint
RATOETRAHARILALA Jean Denis